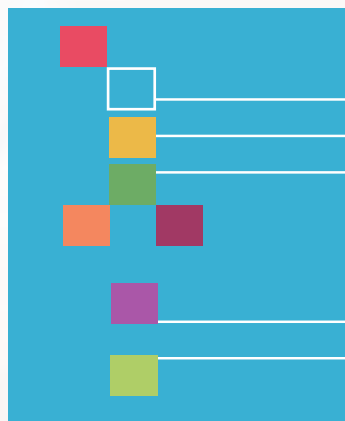




Pôle protection de l'enfance
Pôle handicap enfants
Pôle handicap adultes

Cap emploi
SAMETH

Rapport d'Activité 2015

*Association
pour
la Sauvegarde
de l'Enfant
à l'Adulte*



Direction Générale :

53 bis Chemin de Gendriac - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 02 24 77 - 📠 : 04 71 02 39 45

<http://www.asea43.org> - ✉ : siegesocial@asea43.org

Siège social :

Meymac - 43150 Le Monastier/Gazeille

ASEA 43

Rapport MORAL
année 2015



Mesdames, messieurs,

■ Bienvenue et merci de participer à notre Assemblée Générale 2015.

■ Cette année, nous avons fait le choix, Marie-Josée TAULEMESSE, Directrice Générale, et moi-même de donner la parole aux directeurs pour qu'ils présentent leurs activités et leurs projets.

■ Vous trouverez les rapports détaillés de l'ensemble des structures dans le rapport d'activité qui vous a été remis et vous pourrez bien entendu les commenter ou poser vos questions en fin de présentation.

■ Une petite précision avant d'aller plus loin dans mon propos, si les comptes que nous vous présentons sont bien ceux de l'année 2015, les rapports d'activité concernent une période qui va de la précédente Assemblée Générale à aujourd'hui pour vous permettre d'être informés sur les dernières évolutions de notre Association.





devons également nous adapter au public que nous accompagnons et dont les problématiques changent et se complexifient.

- C'est aujourd'hui à un changement de paradigme qu'est confronté le secteur social et médico-social. Un paradigme c'est une vision du monde, un modèle partagé.
- C'est d'abord l'instauration de nouvelles lois qui substituent au processus historique fondé sur les initiatives de la société civile, un processus consacrant à la fois une reprise en main des pouvoirs publics, une planification de l'offre et une mise en concurrence des acteurs.
- C'est ensuite l'érosion de l'état-providence mis en difficulté par l'ampleur et la nature des enjeux sociétaux et affaibli dans son modèle économique. Le secteur social et médico-social est en conséquence en proie à un double délitement : celui de son modèle économique qui subit déjà et subira davantage encore dans les prochaines années, les économies programmées par l'état et les collectivités territoriales. Mais aussi celui des valeurs du modèle social français : les principes de solidarité, d'égalité et de redistribution qui sont de moins en moins portés par nos concitoyens.
- Pour subsister, tout organisme vivant doit s'adapter en permanence. Les associations, et la nôtre en particulier, n'échappent pas à ce principe. Nous devons évoluer au regard de nouvelles obligations, des contraintes financières et des nouvelles réglementations. Nous
- Nous évoluons dans des systèmes complexes, souvent incertains mais en fonction desquels nous devons anticiper, nous projeter dans l'avenir, faire des choix qui nous impliquent sans avoir une vision parfaitement exacte du monde de demain et de ce que seront, dans quelques années, les politiques publiques, les contraintes financières, le public que nous accueillons et la forme des associations.
- Une seule certitude, nous ne pouvons pas, dans un monde en mouvement, rester immobiles, sous peine de disparaître.
- Alors quels sont les grands repères qui peuvent et qui doivent nous servir de guide et nous permettre de baliser notre évolution ?
- Nos valeurs, bien sûr : la dignité des personnes, la citoyenneté, la solidarité, la laïcité, la responsabilité, l'engagement, toutes ont été rappelées dans notre projet stratégique 2015/2020 mais aussi le souci, toujours renouvelé, d'accompagner les personnes en tenant compte de leur altérité et en cherchant à les rendre toujours plus autonomes et actrices de leur propre vie.



■ Nous devons également prendre soin des professionnels qui assurent cette mission car la qualité de leur accompagnement dépend en partie de leur bien-être au travail.

C'est pour cela que l'Association a souhaité, en juin 2015, et en collaboration avec la médecine du travail, lancer une enquête sur la qualité de vie au travail. Les nombreuses réponses recueillies témoignent de l'intérêt porté aux missions et aux usagers.

Les responsables de l'Association et l'ensemble des professionnels peuvent être globalement satisfaits des résultats même si nous devons encore nous améliorer. C'est ce que nous nous sommes engagés à poursuivre au travers des plans d'action concernant les Risques Psycho Sociaux que les directeurs ont présentés en décembre 2015 au comité de pilotage de la démarche, plans d'action qui seront évalués en fin d'année 2016.

■ C'est toujours pour associer chaque professionnel au nouveau projet associatif que nous avons souhaité les réunir en novembre pour présenter notre projet pour les cinq ans à venir. Cette journée associative a permis d'associer chacun, quelle que soit sa place afin de nous mobiliser ensemble.

■ Notre projet 2015/2020 a été réalisé dans le cadre d'une démarche participative. Les administrateurs ont été consultés et l'ensemble des cadres également. Les plans d'action ont été déclinés avec les Directeurs et seront évalués tous les ans.

Les grands principes de notre projet associatif sont basés sur la mutualisation et la transversalité des réponses.

■ Mutualiser c'est élargir nos périmètres intra et inter pôles pour offrir un panel de réponses diversifiées et plus de fluidité dans le parcours des personnes. C'est aussi mutualiser nos moyens pour réaliser des économies d'échelle.

■ C'est également, permettre aux salariés qui le souhaitent plus de mobilité intra associative.

■ Ensuite, en 2016, pour harmoniser tous nos projets et documents, nous avons fait le choix de la réécriture de l'ensemble des projets d'établissements et de services afin de finaliser les projets de pôles. Nous sommes, dans cette démarche, accompagné par le Cabinet SEM qui a procédé à nos évaluations externes.





■ Avant de laisser la parole aux Directeurs, je souhaite évoquer un nouveau projet, également à l'étude, celui du rapprochement entre l'ASEA et l'association Le TREMPLIN.

■ Les deux associations partagent des valeurs communes et poursuivent des objets sociaux proches tout en ne couvrant pas les mêmes activités.

■ L'ASEA, aujourd'hui structurée en pôles, n'a pas développé d'activité de réinsertion. Elle est prête à accueillir un 4^{ème} pôle autour de l'hébergement et de la précarité.

■ Le TREMPLIN gère un CHRS avec des places d'hébergement diffus et en collectif, un accueil de jour, un accueil de nuit, deux accueils mère/enfants, des places pour femmes victimes de violences conjugales, un accueil pour conjoints violents, un service d'accueil et d'orientation, le 115, des places de stabilisation pour des personnes qui souhaitent se poser, des lits Halte Soins Santé. L'ensemble de ces activités sont réalisées par une quarantaine de salariés.

■ Malgré la richesse de ses activités, Le TREMPLIN souffre aujourd'hui d'un déficit de gouvernance. Son Président, souhaite démissionner eu égard à ses nouvelles responsabilités électives et le nombre d'administrateurs diminue.

■ Par ailleurs, malgré une taille plus importante, l'ASEA 43 a intérêt, elle aussi, à s'étoffer et à diversifier ses activités pour renforcer sa position et sa lisibilité.

■ Deux instances de travail sont en place afin d'étudier tous les aspects du dossier, des réunions techniques entre les deux directeurs et un Comité de Pilotage constitué d'administrateurs des deux associations et des deux directeurs. Le Comité de Pilotage doit permettre une étude des différents points à aborder et finaliser les modalités de rapprochement d'ici la fin de l'année.

■ Enfin, un dernier projet vient de voir le jour suite à la demande de l'ARS et du Conseil Départemental, le rapprochement avec l'Association l'Abbé de l'Epée pour la partie hébergement du FAM APRES dont les modalités restent à déterminer.

■ Je vais maintenant passer la parole aux Directeurs pour qu'ils présentent quelques points saillants de leur activité. Je conclus ce rapport moral en affirmant que l'enjeu pour nos associations dans ce contexte de crise et d'incertitudes est de savoir s'adapter, tout en préservant leurs identités, leurs valeurs et leurs raisons d'être.

Le Président, Christian PEYCELON



Pôle protection de l'enfance

Rapport d'ACTMTE
année 2015

Gospins/Rochenégly/Les Mauves
Service d'Accueil Externalisé
Service d'Activités de Jour
Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Étrangers
Action Éducative en Milieu Ouvert
Service d'Investigation Éducative



Pôle protection de l'enfance

Gospins / Rochenégly
SAE - SAE - DAMIE
AEMO - MJIE

Gospins/Rochenégly
14, chemin des Mauves - Mons
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 05 65 32
✉ : 04 71 04 34 90
✉ : gospins@asea43.org

Service d'Assistance Éducative
14, chemin des Mauves - Mons
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 09 43 66
✉ : 04 71 02 79 55
✉ : aemo@asea43.org





Pôle protection de l'enfance

L'année 2015 est la 1^{ère} année de fonctionnement du pôle dans la forme que nous avons souhaité lui donner avec le soutien du Conseil Départemental. Cette nouvelle architecture nous permet de rechercher des solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique des mineurs et de diversifier les prestations. Le pôle a également pour but de gérer en interne la suractivité des différents services et établissements.

■ Nous n'avions pas imaginé que, dès 2015, cette construction allait montrer toute sa pertinence. En effet, liée à diverses absences des juges pour enfants et à l'intérêt tout particulier pour les mesures de placements externalisés nous avons constaté une baisse importante des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert et des mesures d'investigation. Nous avons dû et pu adapter les moyens entre les activités et gérer en interne tant la suractivité du placement externalisé et du Dispositif d'Accueil pour les Mineurs Isolés Etrangers que la sous activité de l'AEMO grâce à la mobilité interne du personnel volontaire.

■ Force est de constater que le Service d'Accueil Externalisé qui propose une mesure de placement au domicile des parents avec un accompagnement éducatif renforcé a le vent en poupe. Depuis sa création, ce service a vu doublé son nombre d'enfants confiés et nous proposons aujourd'hui au Département un autre mode d'accompagnement entre mesure de placement et mesure d'AEMO qui pourrait permettre une intervention intensive mais moins stigmatisante qu'une mesure de placement et ce, bien entendu, à moyens constants et en diminuant d'autant le nombre de mesures d'AEMO.

■ Il faut également souligner la façon dont les négociations avec le Département se conduisent avec les élus et les professionnels de cette collectivité qui s'impliquent pour que les projets au service des enfants aboutissent. Merci également aux professionnels pour leur implication auprès des jeunes et des enfants. Leurs interventions contribuent à préparer leur avenir et celui de la société toute entière alors que le vivre ensemble et aujourd'hui source d'interrogations et d'inquiétudes.

■ A noter encore que la loi relative à la protection de l'enfant a enfin été votée en dernière lecture par l'Assemblée nationale, le 1^{er} mars 2016. Le texte conforte la loi de 2007 et va plus loin sur certaines mesures. Elle renforce l'organisation de la protection de l'enfance au niveau national et sur les territoires, l'accompagnement des enfants, des familles et des jeunes majeurs. Elle sécurise l'adoption simple et reconnaît l'inceste. Le texte conforte certaines dispositions de la loi de 2007 pour que l'intérêt de chaque enfant soit davantage pris en considération, que chaque réponse s'ajuste au mieux aux évolutions de la situation, que la stabilité et la cohérence de l'accompagnement soient garanties.





Gospins / Rochenégly/ Les Mauves

Depuis le 1er janvier 2015, les Gospins/ Rochenégly et la Maison d'Enfants les Mauves ne font plus qu'une seule entité au sein du Pôle protection de l'enfance puisque nous avons été autorisés par le Conseil Départemental à avoir un seul prix de journée et un seul budget. Cela a pour conséquence que nous sommes aujourd'hui une Maison d'enfants d'une capacité d'accueil de 64 places accueillant des enfants et adolescents de 3 à 18 ans avec quelques jeunes majeurs.

Sur 2015, nous avons effectué 18443 journées sur les 10712 prévues, soit 7731 journées en plus

- Notre identité et notre cœur de métier sur l'accueil des adolescents est à redéfinir et nous avons à communiquer sur nos nouvelles missions qui est l'accueil de l'enfant dès l'âge de 3 ans et de l'adolescent jusqu'à 18 ans.

- Sur l'année 2015, nous avons accueilli 100 jeunes en file active.

Comme vous pouvez le constater sur les différents chiffres présentés, sur une capacité d'accueil de 64 places, nous sommes au delà sur pratiquement tous les mois de l'année.

- En effet, le département de la Haute-Loire est un des rares départements à voir ses demandes de placements augmenter alors que les autres départements constatent une baisse.

- Cela a une conséquence sur notre activité qui ne fait que s'accroître ces derniers mois. En effet, nous avons des demandes d'admission auxquelles nous ne pouvons pas répondre de façon positive par manque de place.

S'ajoute à cela notre obligation de réaccueillir les enfants et adolescents suivis dans le cadre de notre mission de placement externalisé. Cette année nous avons dû réintégrer de manière urgente 4 enfants au sein de nos unités.

- De plus, les jeunes confiés et notamment les plus jeunes ont des droits de visite et d'hébergement de plus en plus restreints chez leurs parents. Force est de constater qu'il y a de plus en plus de visites médiatisées que nous devons organiser au sein même de notre Maison d'Enfants.

Les enfants et adolescents restent de plus en plus sur la structure ce qui a pour conséquence une organisation de plus en plus tendue notamment lors des vacances scolaires où les jeunes sont sur les unités de vie, alors qu'auparavant nous avions davantage de souplesse pour organiser les vacances du fait de nombreux départs en famille.

- Les équipes éducatives continuent à avoir le souci et l'intérêt du jeune qu'ils accueillent et s'adaptent à ces divers changements dans leurs pratiques, notamment sur le travail avec les familles qui tient une place de plus en plus importante dans notre pratique.

Je terminerai simplement ces propos en précisant que la MECS les « Gospins-Rochenégly » est dans un « tournant » dans le travail spécifique avec les familles que nous devons continuer à améliorer pour privilégier la notion de parcours du jeune au sein de notre établissement afin d'éviter les ruptures.

Delphine CHACORNAC
Directrice

JANVIER																					
		HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				RHONES				TOTAUX			
Nbre de mesures		57				7				2				1				67			
Sexe		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		29		28		5		2		2		0		1		0		37		30	
Tranches d'âges		3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
		12	13	31	1	0	0	6	1	0	0	2	0	1	0	0	0	13	13	39	2
Nbre d'arrivées		5				2				0				0				7			
Nbre de départs		1				1				0				0				2			

FEVRIER																					
		HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				RHONES				TOTAUX			
Nbre de mesures		57				6				2				1				66			
Sexe		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		30		27		5		1		2		0		1		0		38		28	
Tranches d'âges		3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
		12	13	31	1	0	0	5	1	0	0	2	0	1	0	0	0	13	13	38	2
Nbre d'arrivées		0				0				0				0				0			
Nbre de départs		1				1				0				0				2			

MARS																					
		HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				RHONES				TOTAUX			
Nbre de mesures		59				6				2				0				67			
Sexe		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		31		28		5		1		2		0		0		0		38		29	
Tranches d'âges		3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
		12	13	33	1	0	0	5	1	0	0	2	0	0	0	0	0	12	13	40	2
Nbre d'arrivées		6				0				0				0				6			
Nbre de départs		4				0				0				1				5			

AVRIL																					
		HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				TOTAUX							
Nbre de mesures		62				6				2				70							
Sexe		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		33		29		5		1		2		0		40		30					
Tranches d'âges		3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
		13	14	34	1	0	0	5	1	0	0	2	0	13	14	41	2				
Nbre d'arrivées		3				0				0				3							
Nbre de départs		0				0				0				0							

MAI																					
		HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				TOTAUX							
Nbre de mesures		61				5				2				68							
Sexe		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		34		27		4		1		2		0		40		28					
Tranches d'âges		3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
		13	15	31	2	0	0	4	1	0	0	2	0	13	15	37	3				
Nbre d'arrivées		1				0				0				1							
Nbre de départs		2				1				0				3							

JUIN																					
		HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				TOTAUX							
Nbre de mesures		60				6				2				68							
Sexe		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
		32		28		5		1		2		0		39		29					
Tranches d'âges		3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
		13	14	31	2	0	1	4	1	0	0	2	0	13	15	37	3				
Nbre d'arrivées		3				1				0				4							
Nbre de départs		4				0				0				4							

JUILLET																
	HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				TOTALX			
Nbre de mesures	53				6				2				61			
Sexe	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	29		24		5		1		2		0		36		25	
Tranches d'âges	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
	8	12	32	1	0	1	4	1	0	0	2	0	8	13	38	2
Nbre d'arrivées	2				0				0				2			
Nbre de départs	9				0				0				9			

AOÛT																
	HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				CANTAL			
Nbre de mesures	63				6				2				1			
Sexe	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	33		30		5		1		2		0		1		0	
Tranches d'âges	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
	9	18	35	1	0	1	4	1	0	0	2	0	0	0	1	0
Nbre d'arrivées	11				0				0				1			
Nbre de départs	1				0				0				0			

SEPTEMBRE																
	HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				CANTAL			
Nbre de mesures	63				5				2				1			
Sexe	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	33		30		5		0		2		0		1		0	
Tranches d'âges	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
	9	18	34	2	0	1	4	0	0	0	2	0	0	0	1	0
Nbre d'arrivées	2				0				0				0			
Nbre de départs	2				1				0				0			

OCTOBRE																
	HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				CANTAL			
Nbre de mesures	61				5				2				1			
Sexe	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	32		29		5		0		2		0		1		0	
Tranches d'âges	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
	10	18	31	2	0	1	4	0	0	0	2	0	0	0	1	0
Nbre d'arrivées	1				0				0				0			
Nbre de départs	3				0				0				0			

NOVEMBRE																
	HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				CANTAL			
Nbre de mesures	58				5				2				1			
Sexe	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	30		28		5		0		2		0		1		0	
Tranches d'âges	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
	10	18	28	2	0	1	4	0	0	0	2	0	0	0	1	0
Nbre d'arrivées	1				1				0				0			
Nbre de départs	4				1				0				0			

DECEMBRE																
	HAUTE-LOIRE				LOIRE				PUY DE DOME				CANTAL			
Nbre de mesures	56				5				2				1			
Sexe	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
	29		27		5		0		2		0		1		0	
Tranches d'âges	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM	3-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	JM
	10	18	27	1	0	1	4	0	0	0	2	0	0	0	1	0
Nbre d'arrivées	0				0				0				0			
Nbre de départs	2				0				0				0			



PAR DÉPART.	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Haute-Loire	57	57	59	62	61	60	53	63	63	61	58	56
Loire	7	6	6	6	5	6	6	6	5	5	5	5
Puy de Dôme	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Rhône	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cantal	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1

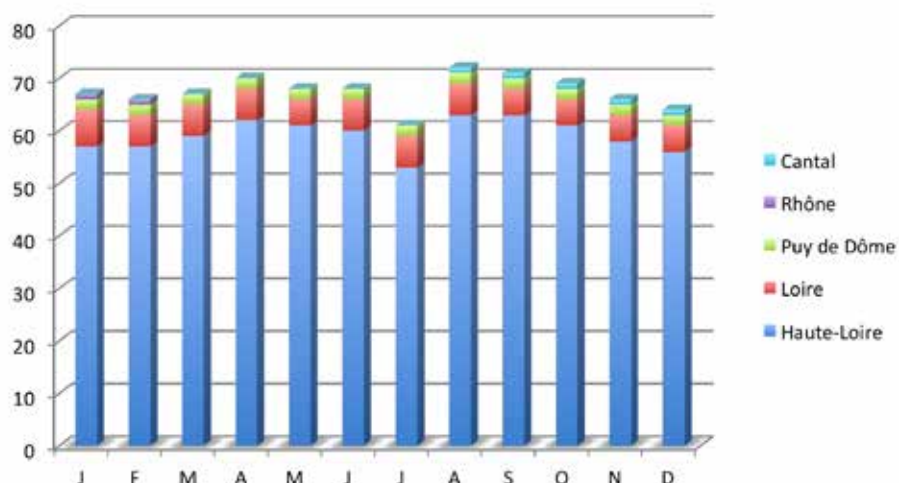
PAR ÂGE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3-10 ans	13	13	12	13	13	13	8	9	9	10	10	10
11-14 ans	13	13	13	14	15	15	13	19	19	19	19	19
15-18 ans	40	38	39	41	37	37	38	42	41	38	35	34
Jeunes Majeurs	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	1

PAR SEXE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Garçons	37	38	37	40	40	39	36	41	41	40	38	37
Filles	30	28	29	30	28	29	25	31	30	29	28	27

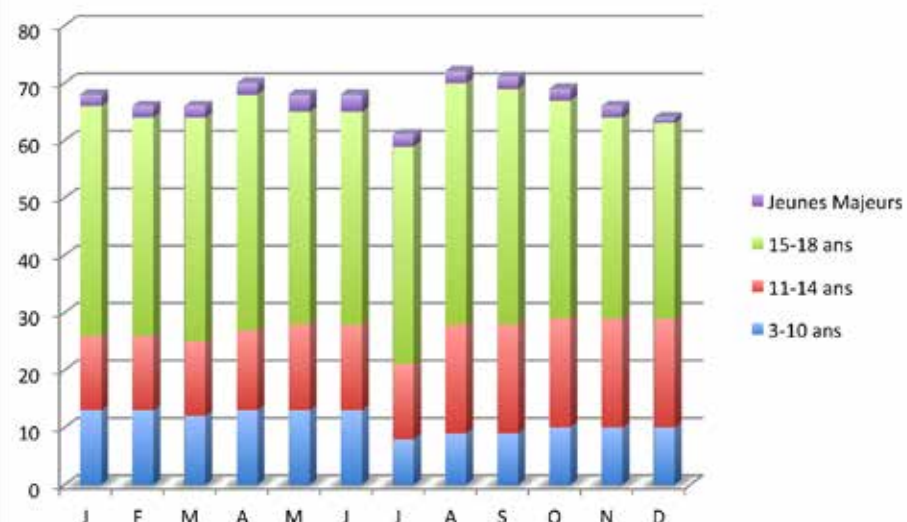
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrivées	7	0	6	3	1	4	2	12	2	1	2	0
Départs	2	2	5	0	3	4	9	1	3	3	5	2

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
TOTAL	67	66	67	70	68	68	61	72	71	69	66	64

Répartition par département

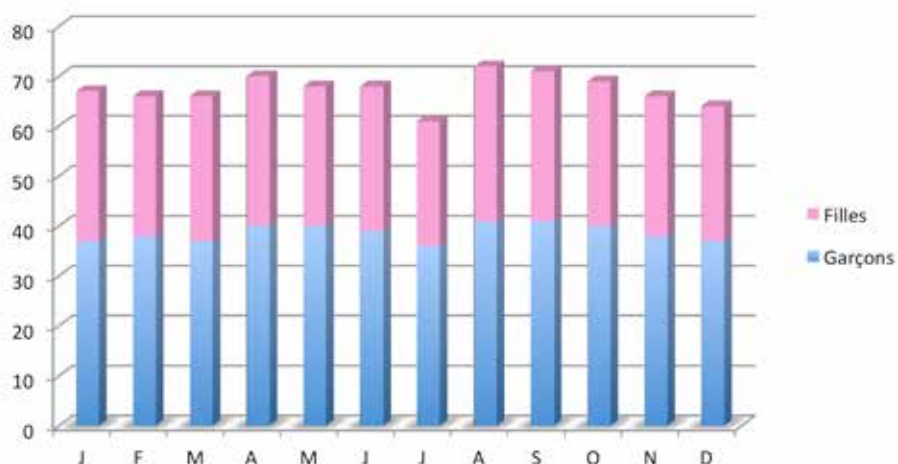


Répartition par tranche d'âge

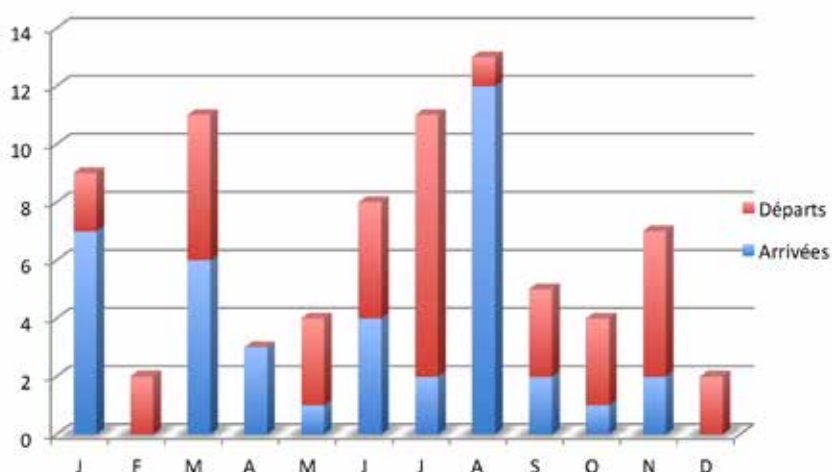




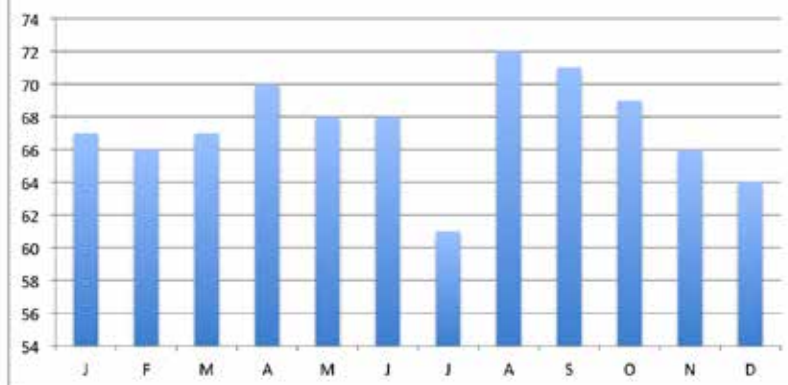
Répartition par sexe



Nombre d'arrivées et de départs



NOMBRE TOTAL DE MESURES



NOMBRE TOTAL DE MESURES EN 2015 : 100



SAE

«Service d'Accueil Externalisé»

Le Service d'Accueil Externalisé a ouvert en septembre 2011 composé d'une équipe de 3 éducateurs, une chef de service à mi temps et une psychologue à quart de temps. Depuis 2014, suite à une montée en charge des situations, il a été proposé un fonctionnement expérimental sur la base de 27 places avec 1 ETP en éducatif supplémentaire.

■ Sur l'année 2015 nous avons eu au total **78 mesures** pour un agrément de 27 places.

Pensé au départ comme un petit service annexé à la MECS de 20 places avec une équipe éducative de 3 éducateurs, nous sommes sollicités aussi bien par les magistrats que par l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui nous fonctionnons avec 6 ETP d'éducateurs spécialisés sur la base d'une capacité de 42 places.

■ Depuis le 1^{er} avril 2015, nous fonctionnons avec deux équipes identifiées du SAE avec 3 éducateurs à temps plein sur chaque équipe. Cela représente 6 ETP d'éducateurs spécialisés sur la base d'une capacité de 42 places.

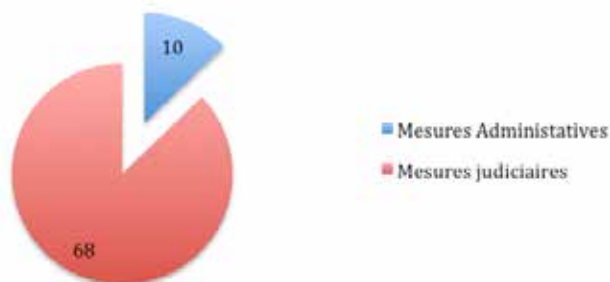
■ Ce service a vu doubler son nombre d'enfants confiés. Ce service est efficient, les familles et les usagers sont très satisfaits et peu de placements classiques en découlent.

■ En effet, rappelons ici que notre mission première est d'éviter un placement classique soit en maison d'enfants soit en famille d'accueil et pour ce faire nous devons être présents dans les familles 2 à 3 fois par semaine voire même quotidiennement dans certaines situations notamment pour les bébés.

L'équipe est référente de toutes les mesures afin de poser un triple regard sur les situations et d'avoir une évaluation plus fine de chaque situation. Cela maintient également l'idée que l'enfant est confié à l'établissement. Ce n'est plus l'enfant qui va dans l'établissement mais c'est l'équipe éducative qui se déplace dans la famille pour exercer la mesure éducative.

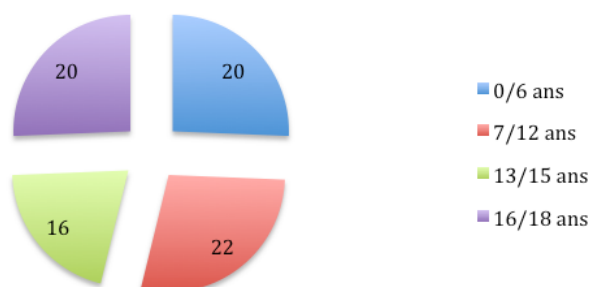
Voici en quelques chiffres notre activité de 2015 :

Type de Mesures



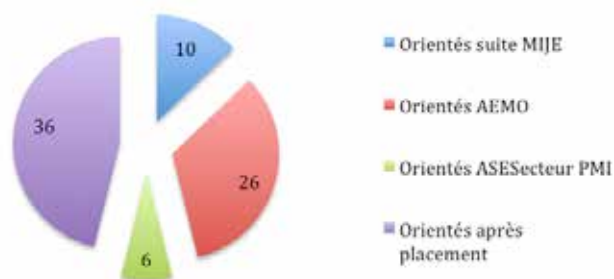
La majorité des mesures restent judiciaires malgré un nombre croissant de mesures administratives

AGE MOYEN

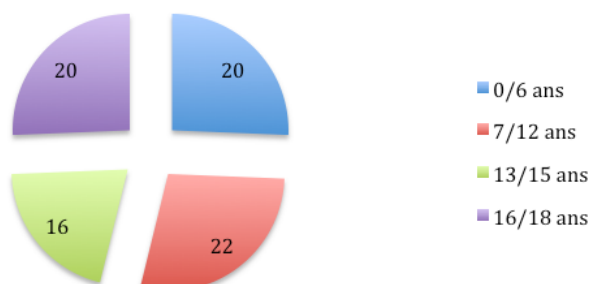


Au 31 décembre 2015, nous avons 45 mesures en cours. 33 mesures étaient terminées avec une durée moyenne de 6 mois. En effet les magistrats et l'Aide Sociale à l'Enfance prennent, dans la majorité des situations, une mesure de 6 mois pour permettre d'évaluer si la mesure de placement externalisée est vraiment la plus pertinente.

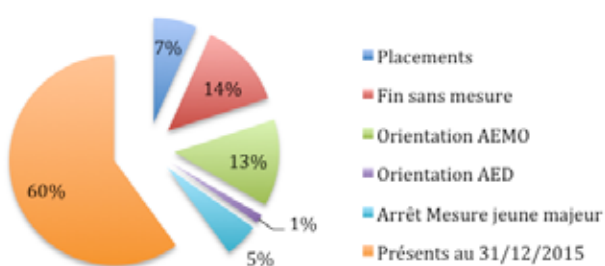
Orientées par



Nous constatons que la majorité de nos mesures sont des mesures après un placement afin d'accompagner le retour au domicile. Rappelons ici que depuis la loi du 5 mars 2007, les magistrats ont l'obligation de proposer le maintien en milieu familial avant une mesure de placement. Il en est de même pour les retours de placement où les magistrats préconisent de plus en plus le retour en utilisant le placement externalisé. Viennent ensuite des orientations de l'AEMO qui sont pour la majorité des situations qui nécessitent un accompagnement plus soutenu. Il y a aussi des situations pour lesquelles un placement classique a été demandé aux magistrats qui ordonnent une mesure de placement externalisé afin de vérifier si toutes les compétences parentales ont été contrôlées et soutenues par un accompagnement plus intensif.

AGE MOYEN

Nous avons là une représentation des âges moyens de nos mesures. Il est important de préciser que tous les enfants de moins de 6 ans (12%) ont bénéficié d'une évaluation par la psychologue du service ainsi que par les éducateurs qui ont tous été formés à la méthode GED (Grille d'Évaluation et du Développement) qui est un outil d'évaluation des capacités des enfants au niveau moteur et sensoriel afin de guider nos interventions et d'en faire un retour aux parents pour expliquer nos orientations.

Orientation après fin de mesures

Sur les 78 mesures en cours en 2015, 46 mesures se sont terminées avec diverses orientations. Nous constatons que sur les fins de mesures nous sommes dans une même proportion pour les mesures sans accompagnement (14%) et les mesures avec la mise en place d'une mesure d'Aide Educative en milieu Ouvert (13%).

4 placements ont dû être organisés avant la fin de la mesure, ce sont 4 adolescents qui ont réintégré la MECS les Gouspins. Deux enfants ont été accueillis sur le groupe des Mauves après l'échéance donc un placement préparé.

Nous pouvons faire l'hypothèse au vue de ces quelques chiffres que le dispositif du Service d'Accueil Externalisé est tout à fait efficient car sur 77 mesures en 2015, seulement 4 placements en urgence ont dû être réalisés et 10 retours en famille sans mesure éducative.

Durant l'été 2015, un camp pour 8 enfants entre 7 et 12 ans a été organisé en Ardèche afin de les accompagner dans un autre cadre en dehors du contexte familial. C'est un outil supplémentaire d'observation des enfants dans un collectif avec leurs pairs.

Delphine CHACORNAC
Directrice



SAJ

«Service d'Activités de Jour»

Nous avons choisi de présenter le rapport d'activité 2015 en trois parties :

- Quelques données chiffrées,
- Le renouvellement au deux tiers de l'équipe d'enseignants,
- Enzo, une « dérupture » scolaire.

Quelques données chiffrées.

Comme l'année dernière nous présentons quelques chiffres pour illustrer les problématiques variées que nous rencontrons.

Activité :

Dans l'année 2015, 33 adolescents, dont 5 filles ont été confiés au SAJ. Sur ces 33 placements, 4 étaient administratifs, 2 dans le cadre du pénal pour 29 décisions judiciaires civiles dont 11 en placement direct.

Dans l'année, 18 sorties et 15 entrées, pour un ratio négatif pour la deuxième année consécutive.

Profils des adolescents :

19 adolescents condamnés, ou mis en examen dans le cadre d'une affaire pénale.

8 adolescents suivis par un service de pédopsychiatrie.

10 adolescents qui avaient, ou ont bénéficié dans l'année d'une orientation MDPH.

18 adolescents avec une addiction au cannabis et/ou à l'alcool reconnue et prise en charge.

4 adolescents en situation d'errance au moment du placement (3 filles/5)

Sorties du SAJ :

3 signatures d'un contrat d'apprentissage.
 3 rescolarisations.
 2 directement en emploi.
 4 orientations en CER ou séjours de rupture.
 1 orientation en IME
 5 sorties sans projet.
 Aucune sortie positive pour les 3 filles.
 4 séjours courts (entrée et sortie en 2015) dont 3 filles.

100 % de réussite aux épreuves du CFG et du Brevet pour les élèves qui se sont présentés à l'examen (7 au CFG et 3 au Brevet).

Le renouvellement au deux tiers de l'équipe d'enseignants et le départ d'un ancien.

Après quatre années pour l'un et deux pour l'autre, Monsieur GALLON et Monsieur BONCORI ont choisi de poursuivre leurs carrières d'enseignants dans d'autres lieux. Ces deux enseignants ont largement contribué à la réalisation d'un nouveau projet de classe sous la houlette de Madame CHRETIEN, ce qui a permis d'inscrire chaque année nos adolescents aux examens du CFG et du Brevet. Nous leur souhaitons bonne chance pour leurs futures aventures professionnelles, sans doute plus calmes. C'est à la suite du fameux « mouvement » de l'Education Nationale, que nous avons accueilli avec plaisir nos deux nouvelles collègues Mesdames DEMARS et DEVIDAL dès la rentrée 2015 pour l'une, un peu plus tard pour l'autre.

Les départs et arrivées sont le lot de toutes les institutions et de tous les services, mais il en est certaines qui marquent un peu plus que les autres. C'est le cas d'Etienne VALLADIER, qui a fait valoir ses droits à la retraite après plus de 35 ans de service dans « la maison ». En février 2011, Monsieur VALLADIER demandait à finir sa carrière à temps partiel pour se consacrer à ses nombreuses autres activités. Il est alors « complété » par Eric RAVEYRE qui lui succède aujourd'hui au sein de l'atelier cuisine.

Enzo, une « dérupture » scolaire.

Il nous paraît important d'illustrer l'accompagnement quotidien du SAJ par une situation. Cette situation n'est pas la plus difficile que nous ayons eu à traiter, ni la plus « spectaculaire », mais illustre ce que peut proposer le SAJ.

■ Enzo arrive sur le SAJ en septembre 2014. Il a quinze ans et ne va plus au Collège. Il a fréquenté cinq établissements scolaires en quatre ans. A chaque fois, il finit par ne plus y aller ou par se faire renvoyer. Enzo est décrit comme un adolescent intelligent, cultivé et au contact facile, mais également comme un élève maladroit, perturbateur, un provocateur qui refuse tout travail scolaire. Ses difficultés scolaires remontent à la petite enfance. Au gré des déménagements de la famille, aucun test n'a été effectué au cours de sa scolarité. Enfermé chez lui avec sa console de jeux vidéo, Enzo rentre dans les critères qui qualifient la rupture scolaire.

■ A son arrivée, Enzo est accueilli au sein de l'atelier de maçonnerie. Dès la première heure, l'éducateur technique observe que l'adolescent est en difficulté lorsqu'il s'agit d'enfiler une paire de gants. Le transport d'un seau rempli d'eau sur une dizaine de mètres vient conforter cette première observation. Rapidement accueilli en atelier cuisine, l'épluchage des légumes se révèle

être un parcours du combattant, le simple fait d'enfiler une tenue de travail relève d'un effort considérable. Si nous n'avions pas vu Enzo souffrir de cet état de fait, nous aurions sans doute pensé qu'Enzo se moquait de nous. En classe les enseignants notent une grande difficulté à l'écrit, en contradiction avec un niveau verbal apparemment très élevé. Nos doutes quant à une dyspraxie chez Enzo sont abordés en réunion, puis partagés avec la famille. La psychologue du SAJ teste Enzo. Les résultats du test confirment les doutes : l'écrit est très faible et le verbal très élevé. En accord avec la famille, Enzo consulte un médecin spécialisé puis un ergothérapeute. Le diagnostic est confirmé : Enzo souffre d'une dyspraxie importante. Enzo est ému et soulagé. Il semble comprendre enfin pourquoi sa scolarité est pour lui un véritable calvaire.

■ Un dossier est déposé à la MDPH, une demande d'aménagement pour les examens scolaires est sollicitée. Enzo travaille sur ordinateur et nous découvrons une motivation insoupçonnée. Enzo veut maintenant obtenir son brevet et reprendre ses études. Nous organisons un stage d'intégration scolaire dans un collège. Au départ l'équipe du collège se montre inquiète et le stage est organisé pour une courte période renouvelable. Au final, il durera 2 mois, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le bilan du stage est très positif. Enzo prend lui même contact avec son ancien établissement scolaire, celui dont il a été renvoyé. Il négocie lui même sa réintégration en lycée professionnel. Il fait état d'une telle motivation que le chef d'établissement accepte de le réintégrer. En juin 2015, Enzo obtient son brevet avec mention « Bien » et quitte le SAJ pour le lycée professionnel.

Nous avons régulièrement de ses nouvelles. Sa scolarité se passe bien.

Lionnel BALTHAZARD
Chef de service



DAMIE

L'activité.

2015 a été la première année pleine d'activité du DAMIE. Alors qu'en avril 2014 nous avons ouvert avec 6 mineurs, fin 2014 nous en accueillions 17. Au cours de l'année 2015 c'est 19 mineurs supplémentaires qui sont arrivés au sein de notre dispositif pendant que 9 en partaient. Fin 2015, 27 mineurs étaient présents au DAMIE.

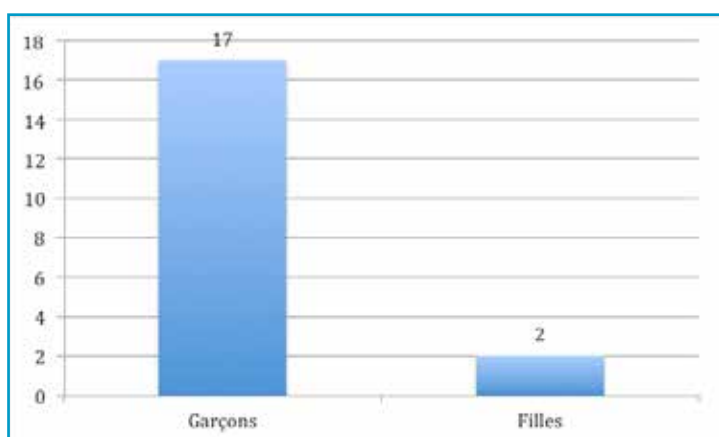
Depuis le 7 mars, et sur recommandation du Garde des Sceaux, le terme « Mineurs Isoles Etrangers » (MIE), doit être remplacé par « Mineurs Non Accompagnés » (MNA). Par cette nouvelle appellation, l'Etat français souhaite mettre en avant le caractère isolé de ces mineurs plutôt que le fait qu'ils soient étrangers, se référant ainsi davantage à la dénomination européenne.

Contexte.

L'année 2015 a connu quelques modifications du cadre réglementaire concernant les mineurs isolés étrangers. En début d'année, le conseil d'Etat a invalidé la répartition des Mineurs, instituée par la circulaire « Taubira » de mai 2013. De ce fait, la cellule nationale, gérée par la PJJ, a connu une période d'incertitude durant laquelle l'orientation des mineurs s'est faite selon le critère de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Nous avons connu une période durant laquelle des mineurs non accompagnés sont arrivés directement sur le département, mais via Saint Beuzire où des réfugiés « de Calais » se sont avérés être mineurs isolés.



Qui est arrivé ?



Qui est parti ?

Un mineur a choisi de fuguer, sachant qu'il ne serait pas régularisé.

Un autre a vu son titre de séjour être refusé et s'est vu prononcé une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)

Sept ont obtenu un titre de séjour.

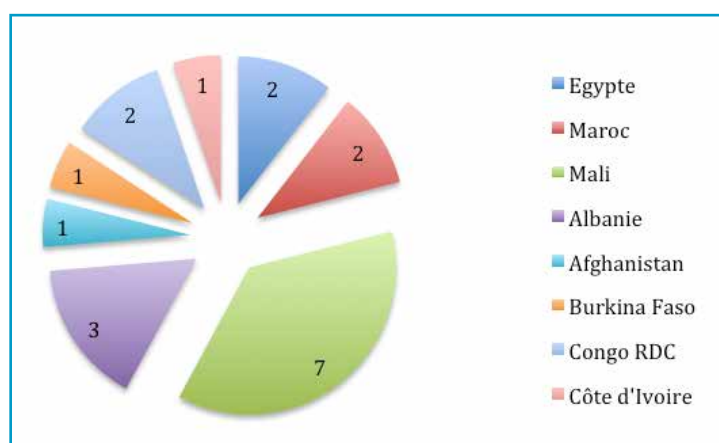
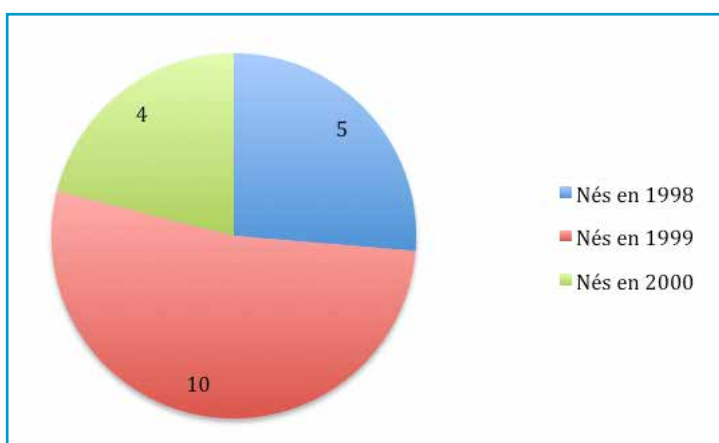
Sur ces sept, cinq ont signé un contrat d'apprentissage et deux un contrat de professionnalisation pour 6 métiers différents (Boulangier, serveur, plombier, électricien, plâtrier-peintre et façadier).

L'organisation

Cette progression de l'activité a conduit à développer l'hébergement diversifié. Fin 2015, dix appartements étaient occupés par les mineurs, le plus souvent deux par appartement. Trois appartements ont été aménagés dans les locaux du groupe collectif, qui compte aujourd'hui sept chambres et 3 appartements susceptibles d'accueillir six jeunes.

Compte tenu du nombre de mineurs, ainsi que de la nécessité pour eux de parler français et d'être intégrés socialement, nous avons constitué un réseau de bénévoles qui interviennent comme familles de parrainage ou dans l'animation de groupes d'alphabétisation. Fin 2015, 7 bénévoles accompagnaient 18 jeunes en alphabétisation et 6 familles de parrainage accueillaient ponctuellement 6 jeunes.

De par l'existence de tutelles d'état, le lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance est quasi quotidien. Notre collaboration est facilitante pour nos services respectifs et au final, efficace pour ces jeunes qui nous sont confiés.



L'avenir.

17 mineurs non accompagnés fin 2014, 27 fin 2015 ; Nous pouvons anticiper le fait que ce nombre risque d'augmenter pour fin 2016. Il nous faut conduire une réflexion partagée avec le Conseil Départemental quant aux évolutions à anticiper. Plusieurs pistes se dégagent d'ores et déjà : l'augmentation de la taille de l'équipe face à la montée en charge, une implantation départementale et non plus « ponctuelle », la place des bénévoles dans notre dispositif.

Lionnel BALTHAZARD
Chef de service



AEMO - MJIE

ACTIVITÉ

En ce qui concerne l'AEMO, en 2015, sur 181040 journées prévues seulement 142986 journées ont été réalisées soit un écart de 38054 journées.

Concernant, les MJIE, 133 mesures ont été réalisées sur les 150 mesures prévues.

PROBLÉMATIQUES

■ Nous pouvons observer que les mesures se concentrent sur un public d'enfants et d'adolescents.

Les principaux motifs de danger énoncés dans les jugements prononcés en 2015 sont des carences éducatives et des conflits parentaux. Les carences éducatives restent un terme générique qui englobe une multitude de problématiques et qui peut se résumer en deux items :

- la non satisfaction des besoins de l'enfant au quotidien,
- les problématiques liées au fonctionnement familial.

■ De plus la précarité peut, dans certaines situations, être la source des carences éducatives avec un cumul de difficultés, qui peut amener à un isolement social et avoir ainsi des conséquences sur le plan familial.

■ Au 31 décembre 2012, le taux national de prise en charge en milieu ouvert des mineurs est de 10,6%, légèrement supérieur au taux de prise en charge en placement estimé à 9,5%.

■ Entre 2003 et 2012, les nombres de mesures d'accueil et de milieu ouvert ont augmenté de 1% en moyenne par an. Or, il existe des disparités départementales dans les évolutions entre 2007 et 2012 puisqu'il existe des hausses de 25% ou plus du taux de prise en charge en placement notamment dans le département de la Haute-Loire et une baisse des mesures en milieu ouvert.

■ Ces données chiffrées peuvent en partie expliciter cette baisse constante du taux d'activité du service d'action éducative mais pas seulement.

■ Notre service doit s'adapter aux nouvelles modalités et problématiques des familles car les mesures ne sont plus aussi efficaces qu'à leur début. Nous devons faire un état des lieux détaillé des demandes de placements que nous avons dû effectuer afin de proposer de nouvelles pratiques envers les familles et les enfants accompagnés et démontrer l'utilité des mesures éducatives en milieu ouvert. Nous devons être force de proposition et innovants pour les enfants et familles que nous accompagnons.

■ Cette baisse d'activité coïncide également avec l'augmentation des mesures de placements externalisés. Nous constatons une complexité des situations familiales dans un contexte économique de crise qui nous conduisent à une réflexion sur les pratiques actuelles du service et celles que nous devrions délivrer pour être au plus proche des besoins actuels. Le travail reste pour autant difficile, avec une nette augmentation du nombre de dossiers par travailleur social car beaucoup de familles ont 1 seul enfant.



ACTIONS COLLECTIVES

Des actions ponctuelles ont été mises en place en 2005 (actions collectives avec des enfants au Vallon du VILLARET dans l'été ; au Bowling à Noël.) ou reconduites (Mieux Être et Relaxation avec des mères dont les enfants ont une mesure éducative).

Cette dernière action s'inscrit pleinement dans les objectifs de travail des mesures AEMO ou MJIE (rapport au corps et à l'estime de soi, à l'hygiène et au soin ainsi qu'à l'isolement social).

ORGANISATION

Au point de vue organisationnel, nous avons fait le choix sur cette année de différencier le service d'AEMO et le service d'Investigation. Depuis mars 2015, une équipe constituée de 5 travailleurs sociaux (équivalent à 3,40 ETP) et 2 psychologues (équivalent à 1 ETP) effectuent exclusivement des MJIE afin de démontrer une certaine expertise et créer un service spécifique en fonction des attendus des magistrats dans le cadre des mesures d'investigations.

Les travailleurs sociaux bénéficient d'une messagerie professionnelle individuelle, ceci afin de ne plus avoir à passer par le secrétariat.

AUDIT 2014

En septembre 2015, le service a reçu la visite de la PJJ qui est venu énoncer les 5 recommandations suite à l'audit d'Audit de 2014.

FORMATION

Les travailleurs sociaux ont participé à des actions de formation ou à des conférences tout au long de l'année :

« Enfants et Adolescents en mutation »
journée protection de l'enfance
(3 personnes).

« Les addictions » journée PJJ
(2 personnes).

« 18eme journées de la petite enfance et de l'adolescence » à Marseille avec Boris Cyrulnik (6 personnes).

« Enfants victimes de violences conjugales » (2 personnes).

Une journée avec Justice & Partage.
(2 personnes).

Une formation collective de 2 jours, impliquant du personnel de l'ensemble du Pôle Enfance, a été reconduite pour la 2eme année : elle porte sur les Visites Médiatisées et l'Utilisation du Génogramme.

Une formation informatique de 2 jours a été mise en place pour 4 travailleurs sociaux, pour faciliter l'utilisation de l'outil informatique mis à leur disposition.

TERRAIN DE STAGES

Le service continue à participer à la formation des futurs travailleurs sociaux, en partenariat avec les différentes écoles de formation.

En 2015 - 4 stagiaires éducateurs ont été accueillis, dont une collègue du SESSAD du Velay (ASEA 43) en formation passerelle et 1 stagiaire psychologue.

RÉÉCRITURES DU PROJET ET DES PROCÉDURES

Le service a participé à la journée associative du 24 Novembre 2015 et depuis fin 2015, travaille, comme tous les autres établissements de l'ASEA, avec le cabinet SEM à la réécriture de son projet. L'année 2015 a aussi été marquée par un travail de partenariat avec des services eux-mêmes en mouvement, d'où un besoin de reprendre, réécrire ou écrire des procédures....c'est le cas avec les Unités Territoriales, l'UDAF, la PMI, le CCAS, le CFAS.

Conclusion

Pour conclure, le Service d'Assistance Éducative a toute sa place dans le pôle protection de l'enfance et nous devons nous appuyer sur les différents services et établissements du pôle afin de rechercher des solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique des mineurs. Cela va nous permettre de diversifier les prestations en utilisant le panel déjà en place (activités collectives, soutien à la parentalité, observation des mineurs y compris en situation professionnelle) pour faire valoir la place de l'AEMO dans le dispositif de la protection de l'enfance sur le département.

Suivi mensuel de l'activité 2015*Au réel***Nombre d'enfants suivis en 2015**

Années	Nombre
2012	703
2013	675
2014	718
2015	625

Mois	Total Nbre réalisé	Objectif mensuel
Janvier	12 137	14 384
Février	10 966	11 648
Mars	12 317	12 896
Avril	12 163	11 040
Mai	12 127	11 507
Juin	11 685	11 136
Juillet	12 078	12 499
Août	12 089	12 499
Septembre	11 669	12 096
Octobre	11 736	12 499
Novembre	11 627	12 096
Décembre	12 392	12 797
	142 986	147 097

Suivi mensuel de l'activité 2015*à 15,50 ETP*

Mois	Total Nbre réalisé	Objectif mensuel
Janvier	12 137	15 376
Février	10 966	13 888
Mars	12 317	15 376
Avril	12 163	14 880
Mai	12 127	15 376
Juin	11 685	14 880
Juillet	12 078	15 376
Août	12 089	15 376
Septembre	11 669	14 880
Octobre	11 736	15 376
Novembre	11 627	14 880
Décembre	12 392	15 376
	142 986	181 040

Origine des mesures

Origine des mesures	Nombre d'enfants	En pourcentage
Suite M.J.I.E.	53	23 %
CASED	79	35 %
Education Nationale	7	3 %
Milieu Médical	9	4 %
Police/gendarmerie	3	1 %
Délégation compétence/Dessaisissement	30	13 %
Retour de placement	28	12 %
Saisine d'Office	6	3 %
Famille	11	5 %
Nombre total d'enfants pris en charge en 2014	226	100 %

Durée des mesures achevées en 2015

Durée de la mesure	Nbre mesure	En pourcentage
1 à 3 mois	15	7 %
3 à 6 mois	16	7 %
6 à 12 mois	68	31 %
1 à 2 ans	54	25 %
2 à 3 ans	23	11 %
3 à 4 ans	20	9 %
4 à 5 ans	7	3 %
plus de 5 ans	15	7 %
TOTAL	218	100%

Orientation en fin de mesure en 2015

Orientations	Nbre mesure	En pourcentage
Mainlevée	96	40 %
Déménagement/Dessaisissement	26	12 %
Majorité	11	5 %
MJIE	1	0 %
Mesure de placement - dont :	84	39 %
Placement ordinaire	39	46 %
Placement externalisé	39	46 %
Famille d'accueil	6	7%
TOTAL	218	100%

Classes d'âge des enfants présents au 31/12/15

Classes d'âge	Nombre d'enfants
0 - 6 ans	77
7 - 10 ans	98
11 - 14 ans	136
15 - 18 ans	91
Nombre total d'enfants	402

Type de familles présentes au 31/12/2015

Familles	Nombre
Séparation ou divorce	177
Concubinage	25
Mariage	17
Fam. Monoparentales	24
Veuvage	13
TOTAL	256

Composition des familles présentes au 31/12/2015*Nombre d'enfants suivis par famille*

Nombre d'enfants suivis par famille	Nombre de familles
1 enfant	153
2 enfants	73
3 enfants	22
4 enfants	5
5 enfants	3
Nombre total de familles	256

**Motifs principaux contenus dans l'ordonnance
à l'origine de la mesure d'A.E.M.O.
(pouvant être plurifactoriels)**

Motifs	Nombre	%
<i>Infractions diverses des parents</i>	39	2 %
<i>Conduites addictives des parents</i>	123	7 %
<i>Conflits parentaux / Violences conjugales</i>	336	19 %
<i>Parents handicapés physiquement et/ou psychologiquement</i>	74	4 %
<i>Troubles du comportement / médico-psy des parents</i>	171	10 %
<i>Violence physique envers le jeune</i>	36	2 %
<i>Infractions diverses du jeune</i>	25	1 %
<i>Fugues à répétition</i>	9	1 %
<i>Conduites addictives du jeune</i>	10	1 %
<i>Violence physique du jeune</i>	30	2 %
<i>Troubles du comportement / médico-psy du jeune</i>	78	4 %
<i>Difficultés dans les apprentissages/ Absentéisme scolaire ou non scolarité</i>	186	11 %
<i>Jeunes victimes de carences éducatives</i>	369	21 %
<i>Jeunes victimes de carences en soins</i>	187	11 %
<i>Jeune Victime d'une infraction sexuelle</i>	30	2 %
<i>PMI</i>	22	1 %
<i>Instabilité géographique</i>	19	1%
TOTAL	1 744	99 %

Activité mensuelle en 2015 MJIE

Mois	Nombre MJIE Facturées	Objectif mensuel (12,5)
Janvier	8	12.5
Février	13	12.5
Mars	10	12.5
Avril	8	12.5
Mai	4	12.5
Juin	24	12.5
Juillet	4	12.5
Août	10	12.5
Septembre	6	12.5
Octobre	14	12.5
Novembre	15	12.5
Décembre	17	11.5
	133	149

Réalisation des MJIE

Années	Objectif	Réalisées	Pourcentage
2015	149	133	89 %

CLASSES d'âge

Nombre d'enfants présents au 31/12/14	Nombre d'enfants pris en charge en 2015	En flux en 2015 Présents 14 + entrées 15	Nombre d'enfants sortis en 2015	En attente au 31/12/15	Classes d'âge des enfants présents au 31/12/2015				Durée moyenne intervention des mesures achevées
					0 - 6 ans	7 - 10 ans	11 - 14 ans	15 - 18 ans	
49	138	187	133	0	13	14	12	4	5 mois

Classes d'âge des enfants présents au 31/12/2015

Classes d'âge	Nombre d'enfants
0 - 6 ans	13
7 - 10 ans	14
11 - 14 ans	12
15 - 18 ans	4
Nombre total d'enfants	43

Origine des MJIE en 2015

<i>Origine de la demande</i>	<i>Nombre d'origines en enfants</i>	<i>Pourcentage</i>
CASED	74	54 %
Dél. Comp. / Dessais.	5	4 %
Education Nationale	20	14 %
Milieu Médical	15	11 %
Parents-famille	13	9 %
Police/gendarmerie	11	8 %
Retour placement	0	0 %
TOTAL	138	100%

Orientation en fin de mesure en 2015

<i>Orientation</i>	<i>Nombre en enfants</i>	<i>Nombre en dossiers</i>	<i>Pourcentage</i>
Mesure en milieu ouvert	64	38	48 %
Sans suite (Dispositif de Droits Communs)	18	11	14 %
Placement	23	14	17 %
Placement externalisé	15	9	11 %
Déménagement / essais.	13	6	10 %
Nombre total d'enfants pris en charge en 2012	133	78	102%

MJIE

133 enfants sortis en 2015

78 mesures (familles) sorties en 2015

NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE

Familles présentes au 31/12/ 2015

Nombre d'enfants suivis par famille

<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Nombre de familles concernées</i>
1 enfant	8
2 enfants	9
3 enfants	4
4 enfants et +	1
Nombre total de familles	22

MJIE

43 présents au 31/12/2015
22 familles

Nombre moyen d'enfants par famille : 1,95

Type de familles présentes au 31/12/2015

<i>Familles</i>	<i>Nombre d'Enfants</i>	<i>Nombre de familles</i>
<i>Séparations / Divorces</i>	16	10
<i>Fam. Monoparentales</i>	2	1
<i>Mariages</i>	9	2
<i>Concubinage</i>	16	9
TOTAL	43	22

Motifs principaux contenus dans l'ordonnance qui sont à l'origine de la MJIE

<i>Motifs</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Infractions diverses des parents</i>	25	10 %
<i>Inclination à l'alcoolisme des parents</i>	16	6 %
<i>Violences physiques envers le jeune</i>	9	4 %
<i>Conflits parentaux</i>	44	17 %
<i>Parents handicapés psychologiquement/ physiquement</i>	8	3 %
<i>Violences physiques du jeune</i>	9	4 %
<i>Victime d'une infraction sexuelle</i>	14	5 %
<i>Absentéisme scolaire ou non scolarité</i>	9	4 %
<i>Victime de carences éducatives</i>	66	26 %
<i>Victime de carences en soins</i>	40	16 %
<i>PMI</i>	15	6 %
<i>Infractions diverses du jeune</i>	2	1 %
<i>Victime d'une infraction sexuelle par un membre de la famille</i>	0	0 %
TOTAL	257	100 %

Carole BOREL
Mustapha ABDAOUI
Chefs de service



RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE ACTION COLLECTIVE SUR LE SERVICE D'AEMO

De Septembre 2014 à avril 2015, une action collective « Mieux être et Relaxation » a été proposée à des mères pour qui les enfants ont une mesure AEMO. Le bilan de cette action collective met en évidence une fréquentation régulière de mères originaires de l'agglomération du Puy-en-Velay. Quatorze femmes ont fréquenté ces ateliers, en moyenne de une à trois fois pour chacune d'entre elles. Nous avons accueilli jusqu'à 7 mères, en même temps. Aujourd'hui, un groupe de 6 personnes est constitué.

Le projet initial visait un travail éducatif sur les questions liées à l'hygiène car nous avons constaté que ce sujet demeurerait très compliqué à travailler en individuel. Au fur et à mesure des séances, nous avons clairement observé que ces femmes investissaient pleinement le projet et le lieu. Elles se sont appropriées cette journée comme un espace de parole et comme un soin, en tant que tel. Les objectifs de travail évoluent au gré des demandes des participantes.

Cette action permet aussi de rompre l'isolement social. Nous avons observé des échanges, relativement fluides, quant à leurs problématiques respectives entre elles. Cela a contribué à une réassurance pour elles et a favorisé une émulation dans le groupe qui a conduit à une ouverture sur l'extérieur. (participation à d'autres ateliers bien-être).

Nous nous sommes saisis de cette dynamique pour développer la question du prendre soin de soi, grâce à différents supports. Aussi, nous avons abordé différents points, tels que l'hygiène alimentaire ; le repos, le sommeil ; la gestion du stress ; etc....

Le fait que ces femmes livrent leurs souffrances physiques nous a permis de leur offrir différents conseils, par le biais

des intervenantes professionnelles qui ont proposé des réponses diversifiées.

Une visite a été organisée à la pharmacie/herboristerie Rue Pannessac. Chacune des femmes a exposé brièvement ses maux et la spécialiste a recommandé la plante adéquate.

Une rencontre, avec Isabelle PETIT-JEAN, diététicienne a eu lieu pour répondre aux interrogations de certaines femmes.

Tous les professionnels ont pu offrir leurs compétences et ces femmes se sont saisies de cette action pour la répercuter au niveau familial. Certaines d'entre elles ramenaient d'une séance à l'autre, ce qu'elles avaient mis en application : traitement anti-poux ; « douche énergétique » pour gérer l'agitation des enfants ; boissons apaisantes à base de plantes etc. Avec Raphaëlle MODOCK : Relaxation par des techniques d'auto-massage, respiration, pleine conscience.

Avec Aurore CHANGALA et Lucia SOURILLAN : Soins cosmétiques et leur application : Valorisation de soi, estime de soi. Usage de produits naturels (moins chers et efficaces). Une démarche au niveau de la consommation a également eu lieu : celle d'être responsable et acteur soit, au sens large le principe d'une économie plus « solidaire ».

RETOURS DES COLLEGUES :

Concrètement, les éducateurs ont perçu une action positive dans leur relation à ces mères. Cela a permis de « briser la glace » dans certains cas et a permis que l'éducateur accède plus facilement à la problématique familiale.

L'idée de prendre soin de soi vient questionner l'usage de produits médicamenteux. Elles ont peut utiliser d'autres moyens pour soulager les souffrances physiques.

Ces mères de familles ont aussi compris que la mesure d'AEMO était une mesure d'accompagnement et pas seulement un outil de contrôle.

Le bénéfice de cette action collective est double car il impacte favorablement le travail avec l'éducateur et la famille.

En conclusion, l'équipe soutient cette action collective jugée très positive pour ses retombées dans notre travail et auprès des familles.

Sandrine CARMENTRAN
Fatima DOUAKHA



Pôle handicap adultes

Rapport d'ACTIVITE
année 2015



Foyer d'Herbergement
ESAT - SAM
SAVS - Maison Relais
FAM SAMSAH APRÈS



Meymac
43150
LE MONASTIER/GAZEILLE
☎ : 04 71 03 80 31
☎ : 04 71 03 91 35
✉ : meymac@asea43.org

SAVS
8, rue du Petit Vienne
43000 LE PUY-EN-VELAY
☎ : 04 71 04 13 36
☎ : 04 71 04 71 99
✉ : savs@asea43.org



Le FAM et SAMSAH Après
14, chemin des Mauves - Mons
43000 LE PUY-EN-VELAY
☎ : 04 71 02 06 62
☎ : 04 71 02 85 30
✉ : apres@asea43.org





Foyer d'hébergement de MEYMAC

L'année 2015 peut être considérée comme une année de bascule entre un passé stable et un avenir à construire :

Une nouvelle organisation hiérarchique

■ Les arrivées en fin d'année 2014 de la nouvelle Directrice adjointe, Fannie MAROTINE, en mai 2015 du Directeur de pôle, Marc BOIZOT, marquent la naissance du pôle handicap adulte. Au même moment, Nicole Vigouroux, chef de service du SAM, reprend à mi-temps l'animation des équipes du foyer.

Une nouvelle gestion des comptes résidents

■ Afin de se mettre en conformité avec la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs (et mise en application au premier janvier 2009), l'association a décidé de faire évoluer la gestion des comptes des résidents. Ainsi, un travail sur toute l'année à venir portera sur l'accompagnement des familles à choisir une protection adéquate pour chaque résident. Désormais, chacun devra avoir une mesure de protection (curatelle ou tutelle), familiale ou associative. Le foyer de Meymac ne pourra plus gérer directement les comptes personnels.

■ Cette transition se fera progressivement au cours de l'année 2016, par un accompagnement au plus près des familles, par des rencontres collectives et individuelles.

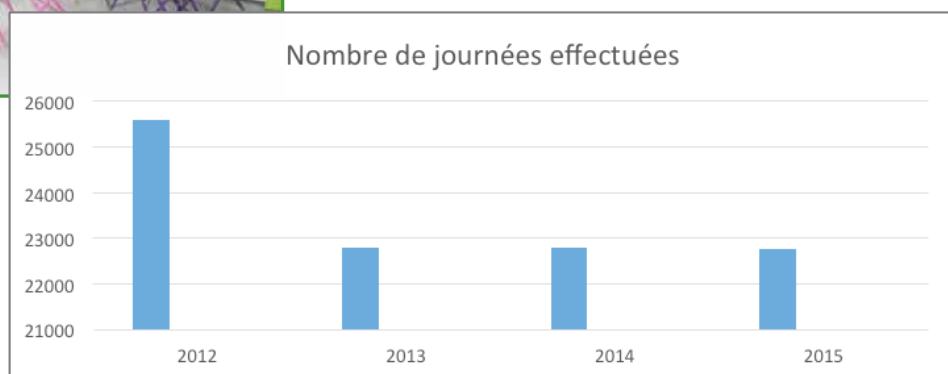
Trois départs en retraite de résidents

■ Cette année, trois résidents ont pris leur retraite, marquant leur départ du foyer. Deux ont été accueillis en structure médico-sociale (MAS et foyer de vie). Lors du départ du troisième résident, aucun accueil en institution médico-sociale n'a pu aboutir, faute de place vacante. Nous avons dû rechercher de nouveaux partenaires, expérimenter d'autres formes d'accueil. L'EHTAD de Tence nous a ouvert ses portes, en proposant un accueil sur « l'unité passerelle ». Cette unité accueille au sein de son établissement, des personnes souffrant de handicap psychique et vieillissantes. Après deux périodes de stage le résident y a été accueilli à temps plein. Depuis, il a pu voir son projet évoluer par un accueil en externat, avec un suivi très proche de l'équipe de l'EHTAD et accueil en journée.

■ Cette nécessité de recherche de nouveaux partenaires, a été l'occasion de retravailler le projet de vie de la personne, et finalement d'innover en termes de réponses éducatives.

Une évolution marquée de la population accueillie

■ Nous l'avons déjà souligné les années précédentes, la population du foyer de Meymac connaît une évolution dans son âge moyen. Ainsi, avec les années, certains de nos résidents connaissent des problèmes de santé, de la fatigabilité. Aussi, 806 jours d'arrêts maladie ont été enregistrés, dont 108 jours en hospitalisation et 86 jours en maison de convalescence. De ce fait, nous enregistrons donc une baisse de notre activité en 2015.



■ Cette baisse est également expliquée par la volonté de ne pas accueillir le jour même du départ d'un résident, une nouvelle personne. Il est nécessaire de laisser du temps aux autres résidents pour accepter le départ de leur collègue, ami, depuis souvent de nombreuses années.

■ Le départ des trois résidents a permis trois nouvelles admissions sur le foyer. L'une d'entre elles s'est faite en partenariat avec le SAVS 43, sur un profil quelque peu atypique, puisque le résident est âgé de 54 ans.

■ Les deux autres admissions ont été orientées par l'IME Les Cévennes (ASEA 43), et par l'IME Synergie 43 (CRF). Ces deux admissions sont à l'image des nouvelles demandes d'admission : elles concernent des personnes jeunes, en moyenne 20 ans, avec un profil de handicap psychique, ou déficience légère, voire carences éducatives. Le handicap psychique représentait 18.9% de la population accueillie en 2006, contre 21.5% en 2010. Cette population a donc de nouveaux besoins en terme d'accompagnement et de projets. Il faudra à présent se poser la question de la pertinence de nos offres d'hébergement. Il devient indispensable d'imaginer de nouvelles possibilités en liens avec leurs capacités, tel que l'hébergement en ville.

Une organisation modelée selon les besoins des résidents

■ Afin de répondre à ces nouveaux besoins, l'organisation du travail des équipes éducatives a été modifiée. Ainsi, nous avons retravaillé les horaires de travail des équipes éducatives afin d'être en capacité d'accueillir des résidents qui sont passés à mi-temps à l'ESAT. Désormais, chaque après-midi, les travailleurs en repos bénéficient d'un accompagnement en petit groupe, encadrés par un membre de l'équipe éducative. Des activités sont proposées afin de maintenir l'acquis des résidents et un certain dynamisme. Ces moments se veulent chaleureux, bienveillants et au rythme des personnes accueillies.

■ De plus, la nouvelle organisation des emplois du temps permet aujourd'hui de proposer plus de camps sur le temps de fermeture de l'ESAT. De plus en plus de résidents restent au foyer sur les temps de fermeture (environ 11). En 2015, nous avons amorcé ce travail autour des camps avec la réalisation d'une marche sur le chemin de Stevenson et d'un camp en Ardèche. Nous avons également maintenu le camp ski. En 2016, déjà 5 départs sont programmés sur les 6 premiers mois.

■ Ces moments collectifs sont à privilégier pour la relation éducative et pour l'équilibre du résident, qui se voit offrir l'occasion de sortir de Meymac.

Un plan de formation axé sur l'appui aux équipes

- La volonté de l'équipe d'encadrement est de renforcer les compétences et soutenir les équipes. Pour ce faire, la directrice adjointe a pu bénéficier d'une formation diplômante de niveau 1. Un cuisinier s'est formé afin de compléter ses connaissances sur l'informatisation des commandes ; une éducatrice a terminé sa formation en soins esthétiques dans le cadre d'un atelier pour les résidents.
- L'analyse des pratiques professionnelles (APP) a été remise en place. Le choix s'est porté sur une psychologue qui intervient déjà sur le pôle handicap, au SAVS 43. Elle propose un soutien aux équipes éducatives par une approche originale, sur le déplacement dans l'imaginaire. Les équipes en bénéficient une fois par mois, à l'extérieur de Meymac. Elles se rendent dans les locaux du SAVS. Enfin, trois travailleurs sociaux, ont pu participer à la formation collective conjointe SAVS-SAM sur le handicap psychique.
- A l'avenir, il sera important d'axer les formations sur l'accompagnement des équipes à l'évolution du public. Il devient impératif de faire évoluer nos pratiques, de s'ouvrir sur l'extérieur et d'acquérir des compétences en fonction des nouveaux besoins.



Des chantiers sortis de terre

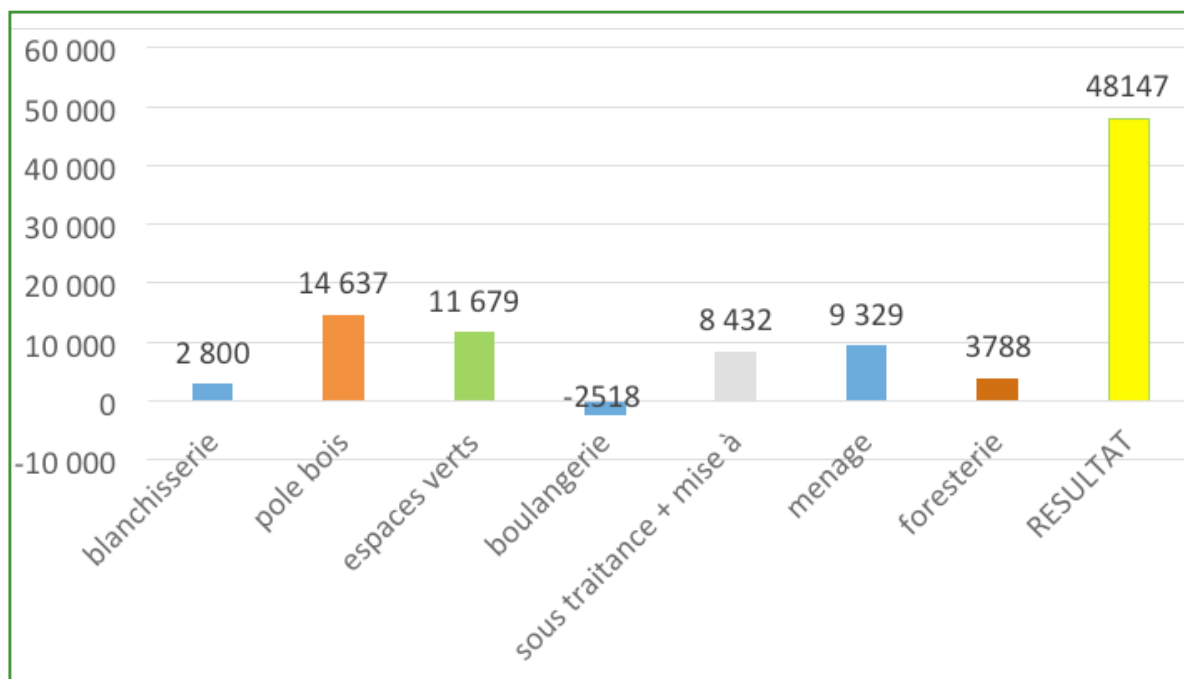
- En avril 2015, 5 résidents ont pu prendre « possession » des nouveaux studios (un studio est resté vacant sur 2015). L'équipe éducative a dès lors été renforcée afin d'accompagner ces résidents dans un processus progressif d'autonomisation.
- La nouvelle cuisine devait ouvrir ses portes en juin 2015. Des problèmes dans sa réalisation ont conduit à un retard d'une année. Malgré cela, l'équipe de cuisine a poursuivi sa formation sur les normes d'hygiène et de sécurité. L'équipe a également entamé un travail sur un ajustement de ses horaires afin d'être en cohérence avec les nouveaux outils (liaison chaude au déjeuner et liaison froide au dîner).





ESAT DE MEYMAC

Les résultats présentés ci-dessus traduisent les nouvelles orientations prises en 2014. L'année 2015 est une année charnière de consolidation de ces nouvelles dispositions mises en place en 2014.



Nous sommes particulièrement satisfaits des résultats positifs à hauteur de 48 147 € et également très enthousiastes devant l'adaptation des travailleurs face aux nouvelles activités, dans leur ressenti et leur bien-être au travail. Chacun travaille en fonction de ses capacités : certains sont mis individuellement à disposition dans une collectivité, d'autres travaillent au sein même de l'entreprise en équipe de 4 personnes avec un encadrant; certains s'investissent dans des activités de ménage, d'autres encore travaillent en pleine nature ou tout simplement en atelier faisant preuve de beaucoup de dextérité.

Soulignons le départ en retraite de Mme LYOTIER Christiane, qui après avoir accompagné les usagers internes pendant de nombreuses années au Foyer d'hébergement, avait rejoint l'ESAT en 1994. Pendant plus de 20 ans, Mme LYOTIER a œuvré auprès des travailleurs dans un souci permanent d'écoute et d'apprentissage.



Le Dispositif Différent et Compétent

En 2010, l'établissement est engagé dans ce dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience. Depuis, 12 moniteurs d'ateliers ont suivi la formation liée à cet accompagnement spécifique ; 44 travailleurs en ont bénéficié.

En 2015, l'ESAT a poursuivi son engagement dans le dispositif Différent et Compétent. Deux moniteurs d'atelier ont participé à la formation inter-ESAT et ont, à leur tour, pu accompagner trois travailleurs dans la reconnaissance des acquis de l'expérience. Une fois de plus la remise officielle des attestations de compétences, le 16 Octobre 2015, a été un moment fort pour les travailleurs et les professionnels.

Ce dispositif reconnu par l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture se présente sous trois formes :

- **Jury interne** : le travailleur montre le travail qu'il réalise. Cette épreuve se déroule au sein même de l'atelier en présence d'un moniteur d'un autre ESAT, d'un professionnel (le plus souvent un donneur d'ordre), du Directeur de l'établissement.

- **Jury externe** : le travailleur explique son travail dans un dossier de preuve qu'il présentera devant un jury composé d'un représentant de l'Education Nationale (GRETA du Velay) ou du Ministère de l'Agriculture (CFPPA à Brioude) et d'un Directeur d'ESAT.

- **Jury externe avec stage** : le travailleur intègre une entreprise du milieu ordinaire pour un stage de 6 semaines où il devra comparer l'activité à l'ESAT et celle de l'entreprise dans un dossier de preuve. La présentation orale se fera dans les mêmes conditions que le jury externe.



Depuis 2010, les travailleurs engagés ont validé des compétences dans le cadre de jurys internes et externes. Particulièrement cette année, l'inscription d'une travailleuse dans un jury externe avec un stage aux cuisines du Lycée Simone Weil en octobre et Novembre 2015. Le rapport d'activité de l'année 2016, permettra de mettre en lumière cette démarche plus complexe qui tend vers l'inclusion dans le milieu ordinaire.





Les formations

En 2014, dix-huit travailleurs du Pôle Bois et des activités de sous-traitance avaient entamé une formation autour de la conduite des engins de levage et plus particulièrement les transpalettes électriques. Cette formation s'est achevée en Janvier 2015 et leur permet aujourd'hui, via une autorisation de conduite, d'utiliser ces engins dans l'enceinte des ateliers de production.

Les 10 et 11 Septembre 2015, six travailleurs de l'ESAT, ont suivi, à leur demande, une formation qualifiante dans la conduite de chariots automoteurs, dispensée par le Centre de Formation du groupe Tézenas du Montcel. Ces deux journées ont été articulées autour d'apprentissages théoriques et pratiques sur le site de Meymac.

A l'issue de cette formation, quatre d'entre eux ont validé les différents tests écrits et de conduite. Ils se sont vus remettre un justificatif d'obtention du CACES R389 ainsi qu'une autorisation de conduite dans l'enceinte de l'ESAT. Pour les deux travailleurs qui ne sont pas parvenus, pour l'un à passer les tests théoriques, pour l'autre les tests de conduite, un accompagnement préparatoire leur sera proposé au préalable d'une nouvelle formation.

Les représentants des travailleurs dans les instances participatives

Bien avant la loi 2002-2 qui instaurait la mise en place d'instances participatives, l'orientation institutionnelle a toujours pris en compte le positionnement des travailleurs. Le Conseil d'établissement puis le Fonds Social ont permis aux représentants des travailleurs de rapporter leurs demandes et leurs avis sur le fonctionnement de l'ESAT.

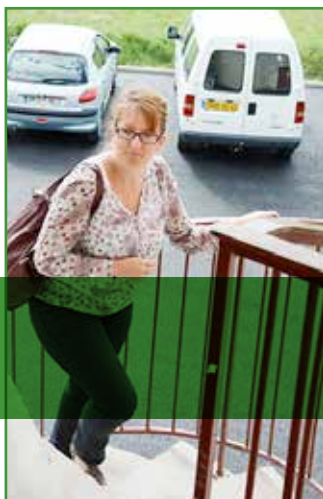


Depuis la mise en place du Conseil de la Vie Sociale et malgré un temps de parole spécifique, les professionnels et la Direction ont repéré des difficultés de compréhension et beaucoup d'appréhension dans la prise de paroles des représentants des travailleurs. Aussi depuis Octobre 2015, à raison d'une réunion de deux heures toutes les quatre semaines, les représentants des usagers au Conseil de la Vie Sociale sont accompagnés dans la préparation des réunions trimestrielles par une Educatrice Technique Spécialisée et la Coordinatrice de projet. L'ordre du jour arrêté par la Direction définit les thèmes à travailler. Ainsi, ce soutien préparatoire a déjà permis de développer des projets (sortie de Noël, balade de fin d'année...) mais aussi de travailler la prise de parole sur des modalités de fonctionnement (nouvelle organisation des temps de vacances à l'ESAT par exemple). Cet accompagnement devrait être complété en 2016 par une formation dispensée par le Greta du Velay autour de la représentation des travailleurs d'ESAT.

Toutes les actions entreprises tant au niveau des différentes formations que du choix des activités ont été initiées dans le but de favoriser l'inclusion des travailleurs vers le milieu ordinaire.

Nous veillons en permanence à concrétiser le projet de l'ESAT de Meymac : offrir un panel d'activités permettant à chacun de trouver sa place dans son environnement professionnel.

Jérôme BOUCHET
Directeur adjoint



SAM

«Service d'Accompagnement Meymac»

Le SAM est un dispositif d'accompagnement destiné aux adultes en situation de handicap travaillant à l'ESAT de Meymac.

Les notifications d'orientation sont délivrées par la MDPH. Le public accompagné par le SAM travaille en journée à l'ESAT de Meymac.

Ces personnes sont relativement autonomes, ce qui n'efface pas pour autant, fragilité, angoisse, difficulté à se positionner socialement.

Les missions du service sont :

- Proposer des points d'appui sur les initiatives individuelles et collectives,
 - Mobiliser le potentiel des résidents,
 - Peser en permanence le nécessaire équilibre entre le développement de l'autonomie et le respect de la sécurité de la personne,
 - Ajuster le rythme des visites en fonction des besoins exprimés ou pressentis.
- Parfois l'accompagnement se fait sur un fil même si la personne est volontaire, car gagner le statut d'externe c'est aussi ne « plus avoir les éducateurs sur le dos ».
- Le partenariat est précieux ; le repérage des acteurs à mobiliser s'analyse avec la personne ; le projet individualisé formalise ses interventions (administrative, juridique, loisirs ...). C'est par ces actes usuels que se fondent un tissu relationnel et les points d'appui cités préalablement.

Nous avons mis en place de nombreuses formes et lieux de réflexion pour interroger nos accompagnements (réunion supervision clinique, formation M.A.I.S «journées sur le handicap psychique»), afin de pouvoir offrir une palette de propositions en direction des personnes dans laquelle le risque d'essayer, d'inventer, d'argumenter, de créer reste le levier principal de la dynamique relationnelle du service.

Je voudrais dans ce propos zoomer sur deux points :

- L'un concerne ce que je nommerai la suractivité du service sur laquelle un réajustement serait nécessaire,
- L'autre s'articule autour des mouvements concernant le logement.

La suractivité du service

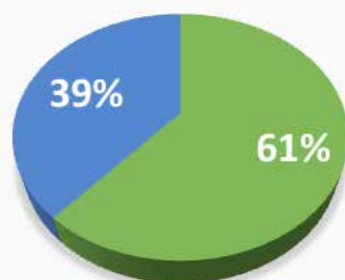
Cette suractivité s'origine de la création du service avec un agrément pour 22 personnes sur les 57 externes de Meymac. Il nous est difficile d'un point de vue éthique de ne pas répondre aux demandes hors agrément adressées au service.

Pour rappel, le service est composé de deux éducateurs spécialisés à temps plein, un chef de service à mi-temps, un comptable à 0.05 %ETP, une secrétaire à 0.20 %ETP.

Ci-dessous schématisation de l'activité telle qu'elle s'est présentée en 2015.

22 externes ont une orientation SAM via la MDPH et 35 externes n'ont pas de suivi officiel.

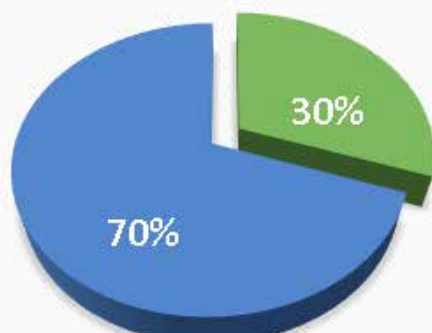
Orientation SAM



- Externes sans orientation SAM
- Externes avec orientation SAM

Le SAM accompagne 40 externes avec orientation et sans orientation SAM, soit 18 externes en plus de l'agrément.

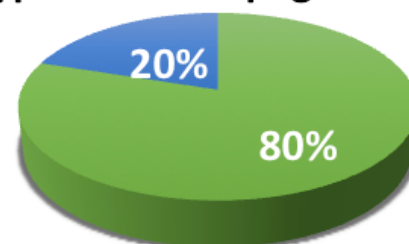
Accompagnement SAM



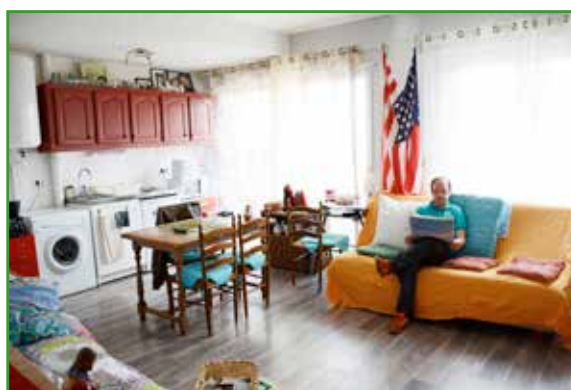
- Externes non suivis par le SAM
- Externes suivis par le SAM

Sur les 17 externes non suivis par le SAM, 14 externes sont hébergés par leur famille, et 3 externes sont aux Apparts d'Espaly. Cependant des interventions ponctuelles peuvent être faites par notre service pour ces externes.

Types d'accompagnement



- Suivis par la famille
- Suivis par les Apparts d'Espaly



Ces schémas démontrent bien la suractivité du service avec comme conséquence directe un rythme moins fréquent des visites chez l'utilisateur, et un impact certain sur la qualité de l'accompagnement.

Une solution non pérenne a été envisagée avec l'accord du Conseil Départemental pour une embauche à temps partiel de 6 mois sur l'année 2016. Cette solution est temporaire et nous souhaitons à l'avenir pouvoir augmenter l'agrément du service, ce qui légitimerait une demande de poste supplémentaire pour un service qui à l'avenir devrait passer à une vitesse supérieure au vu des demandes d'externat de plus en plus fréquentes.

Mouvements concernant le logement

Nous ne rencontrons pas beaucoup de difficulté à trouver des appartements pour les personnes que nous accompagnons. Au bout de 3 ans d'expérience, le SAM a développé un partenariat avec les bailleurs sociaux du Puy en Velay, l'OPAC ou le Foyer Vellave.

Nous travaillons également avec les privés car l'environnement des logements sociaux n'est pas forcément adapté aux personnes souffrant de troubles psychiques, lesquelles ont besoin d'un cadre sécurisant.

Depuis l'ouverture du SAM, en janvier 2013 nous comptons 42 déménagements ou aménagements sur l'ensemble des externes de Meymac, ce qui témoigne de la suractivité évoquée précédemment. Pour rappel, l'immeuble Lhermet s'est ouvert en 2013, suite à une réhabilitation du Foyer Vellave, ce qui a ouvert un accès au logement type studio.

Les motifs de déménagements se listent comme suit :

- Déménagement pour gagner en confort : **12 personnes**
- Mouvement en interne sur l'immeuble Lhermet : **9 personnes**



- Déménagement pour vivre avec son conjoint : **8 personnes**
- Réintégration en internat en raison de fragilité et de mise en danger : **3 personnes**
- Rapprochement du lieu de travail : **2 personnes**
- Intégration en ESAT : **2 personnes**
- Souhait de quitter le Monastier et de s'installer au Puy : **2 personnes**
- Raison de santé (logement plus adapté) : **2 personnes**
- Eloignement du Puy pour des raisons de sécurité : **2 personnes**

L'essentiel de l'activité du service SAM s'effectue **au domicile** des personnes. Le logement est un outil d'évaluation des conditions concrètes de vie. Le logement comme nous l'avons vu précédemment reflète la situation morale et matérielle de la personne accompagnée, son intégration ou au contraire une forme de repli sur soi.

Travailler sur la capacité à habiter consiste à prêter attention à l'espace, au voisinage mais aussi à son contenu (meubles, ustensiles) et à ses prolongements externes (déplacement, magasins, amis à recevoir...).

Cela peut paraître facile d'habiter un endroit. On y pose des meubles, des cadres, des tapis, de l'électroménager ; on se construit, un chez soi, intime, sécurisant... où on a du plaisir à se retrouver... où l'on se sent bien. Mais quand on ne se sent pas bien dans sa tête, pas bien dans son corps, pas bien avec les autres, pas bien avec la vie... c'est tout de suite plus compliqué.



P, diagnostiqué schizophrène, choisit un logement avec des grilles aux fenêtres et vit les volets fermés, son logement n'est pas à proprement parlé investi et malgré des économies réalisées sur plusieurs années de travail, il est réfractaire à tout achat de confort qu'il juge inutile. Les grilles et les volets sont pour lui essentiels et le sécurisent du monde extérieur.

G demande à changer de logement assez régulièrement. Sa maladie lui occasionne des hallucinations auditives, ainsi que des épisodes paranoïaques. Il est persuadé que les voisins complotent, se moquent de lui. Il les entend commenter ses faits et gestes, et parfois ses pensées. Il est vrai que l'insonorisation de son appartement est médiocre.

Curieusement c'est l'achat d'un chien en plâtre, trônant au-dessus du buffet en chêne massif acheté quelques jours plus tôt en salle des ventes qui va stabiliser G dans son logement « c'est mon chien de garde ».

V habite (première rencontre) au dernier étage d'un immeuble de cinq étages sans ascenseur. Quelques meubles de récupération, un matelas à même le sol donnent l'idée de son parcours chaotique.

A la rue pendant des années, V a un jour franchi les portes de la blanchisserie, revers à la noirceur d'une vie d'errance. Progressivement avec l'appui du SAM, elle entreprend des démarches pour trouver un appartement plus en conformité avec sa quête du « beau ». C'est sous cette bannière qu'elle souhaite orienter sa vie car : « tout est laid autour d'elle ! ». Les moments de déprime sont récurrents et les hospitalisations bienvenues. V déménage pourtant dans un nouvel immeuble mais ne tarde pas à faire une

rencontre qui très vite va la desservir. Le voisinage devient rapidement hostile à la présence de ce Monsieur « bien connu des services de police !!! ».

Les menaces d'expulsion et la perspective d'être à nouveau à la rue sont des catalyseurs importants qui amènent un nouveau sursaut.

V quitte son compagnon et retrouve avec notre appui un nouveau logement. Depuis un an, V vit dans cet appartement flambant neuf et l'entretien avec une minutie proche de l'obsession.

V a acheté des meubles et a flashé sur un grand miroir qui occupe la partie centrale de la pièce à vivre.

Aujourd'hui, le reflet du miroir est à la hauteur de son combat.

Ces quelques vignettes témoignent que l'accompagnement s'appuie de beaucoup d'observation et d'effacement de nos projections personnelles.

Oui, il est parfois difficile de ne pas avoir un regard critique sur les grilles aux fenêtres ou grimacer du chien en plâtre ou de l'imposant miroir ; mais notre travail n'est-il pas d'écouter comment les objets investis deviennent écrans aux angoisses ou reflet d'un parcours.

Le pas à pas de l'accompagnement se doit d'être feutré et réfléchi afin de soutenir leurs choix de lieux et d'objets.

Nicole VIGOUROUX
Chef de Service



SAVS

Créé en 1994, le SAVS 43 est géré par deux associations : la Croix-Rouge-Française (CRF) et l'ASEA 43. Une convention de partenariat définit l'organisation ainsi que les modalités de pilotage du service.

L'animation du SAVS est réalisée par deux comités :

- Comité de direction : ce comité regroupe le chef de service et les deux directions. Il a pour fonction la mise en œuvre des projets du SAVS, le développement de la démarche qualité.

- Comité de pilotage : ce comité regroupe les présidents et directions de chaque association. Il a pour fonction d'assurer les orientations générales du service et sa stratégie de développement.

Accompagnement de Mr MARTIN

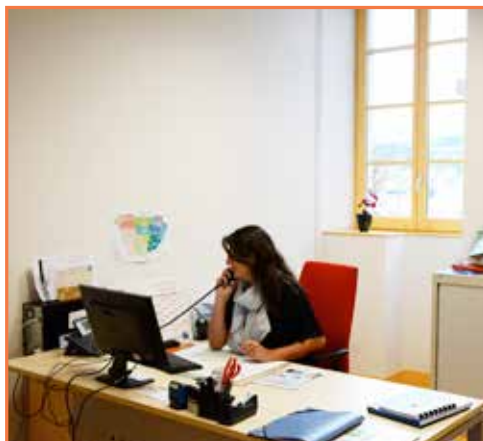
Mr Martin a bénéficié d'un accompagnement par le SAVS, suite à une préconisation d'orientation de l'assistante sociale de la MDPH. Lors des premiers mois d'accompagnement, les attentes exprimées par Mr étaient essentiellement de :

- *trouver un soutien moral afin de se remobiliser dans différentes démarches, notamment administratives,*
- *être soutenu dans la réhabilitation de son appartement insalubre et/ou dans un déménagement,*
- *être épaulé dans la reprise de liens avec son fils.*

Au cours de deux années, l'accompagnement « administratif » a essentiellement été envisagé sur une remobilisation dans ses démarches et une verbalisation de ses souhaits et projets. Il évoquera rapidement que le rythme régulier des rencontres (tous les 15 jours) « l'a incité » à exécuter ses démarches entre chaque rendez-vous. Mr s'est senti rassuré et à retrouver confiance en lui pour, peu à peu, entreprendre seul ses démarches.

Au début de l'accompagnement, Mr Martin était locataire d'un studio. Il ne vivait pas véritablement dans cet appartement du fait de l'état d'indécence. En période d'hiver, il était hébergé par des amis car le studio n'était pas ou très mal isolé. Le SAVS l'a aidé à remplir et à déposer des demandes de logement social ; il lui a été proposé de consulter les offres de locations sur internet et de visiter des appartements. Il a emménagé dans un nouvel appartement peu de temps après et pouvait alors dire que ce logement lui permettait de se remobiliser et d'envisager l'accueil de son fils.

Mr Martin est divorcé et a un fils adolescent avec qui il n'avait plus de contacts au début de l'accompagnement. La mise à distance de son fils a été un choix de sa part, tout comme la séparation avec sa femme. Il a souhaité « protéger » son épouse et son fils de ses comportements liés à des conduites addictives installées depuis de nombreuses années.



En effet, lors du début de l'accompagnement, Mr Martin bénéficiait d'un suivi régulier par un médecin psychiatre et d'un traitement médicamenteux. Il disait ne plus consommer d'alcool, ni de drogues dures. Il a par la suite décidé d'arrêter de consommer du cannabis. Cet arrêt est apparu comme prématuré puisque Mr a eu besoin de « compenser ce vide » en reprenant une consommation d'alcool. Celle-ci s'est accentuée avec le temps. Il a ensuite envisagé de faire une cure de sevrage. C'est cette énième cure qui lui a permis véritablement de prendre conscience de son état et d'envisager une abstinence avec le soutien nécessaire.

Mr Martin a pu évoquer son envie de créer à nouveau des liens avec son fils. Lors de ces deux années d'accompagnement, pendant les entretiens, les échanges ont porté notamment sur la relation éducative père/fils, sur la reprise des liens et sur la nécessité d'une stabilité de ces derniers. Mr s'est saisi de ces temps d'échanges pour livrer son point de vue, ses questionnements et ses ressentis. Les contacts téléphoniques avec son fils ont été établis à un rythme irrégulier dans un premier temps. Aujourd'hui, ces contacts sont continus et Mr souhaite inviter son fils à venir le voir. Il peut dire qu'il préfère que cette décision soit prise par son fils.

Concernant sa vie sociale, Mr Martin précise que, malgré le fait qu'il ait plusieurs amis, il souhaitait faire de nouvelles rencontres afin de s'inscrire dans un autre réseau relationnel. En

effet, la plupart de ses amis de longue date souffrant d'addictions, certaines de leurs rencontres lui renvoyaient des souvenirs de sa situation passée et le fragilisaient. A plusieurs reprises, Mr préférera s'isoler. Le SAVS lui a proposé de participer aux actions collectives mises en place par le service. Il lui a ensuite été proposé de rencontrer le GEM et notamment l'activité des jardins partagés. Mr ne s'est pas encore investi dans ce projet mais il envisage de rencontrer les animateurs et adhérents du GEM.

Au terme de l'accompagnement, nous avons proposé à Mr Martin de faire un point ensemble. Mr a pu dire que l'accompagnement du SAVS a été important pour lui, notamment du fait qu'il se l'est approprié comme un lieu de parole, sans contraintes, où il était entendu. Il a trouvé un réel soutien moral auprès du SAVS, qui lui a permis de verbaliser ses souhaits, questionnements et ressentis et retrouver confiance en lui.

Il hésitait à demander le renouvellement de l'accompagnement, mais a ensuite précisé que ce dernier n'était pas nécessaire et que s'il avait besoin de soutien pour un projet particulier dans l'avenir, il saurait demander un nouvel accompagnement. Il a conclu en disant que sa prochaine visite au SAVS, serait l'occasion de nous présenter son fils.

1- L'ACTIVITÉ DU SAVS 43 EN 2015

1-1 Les flux d'entrées et de sorties



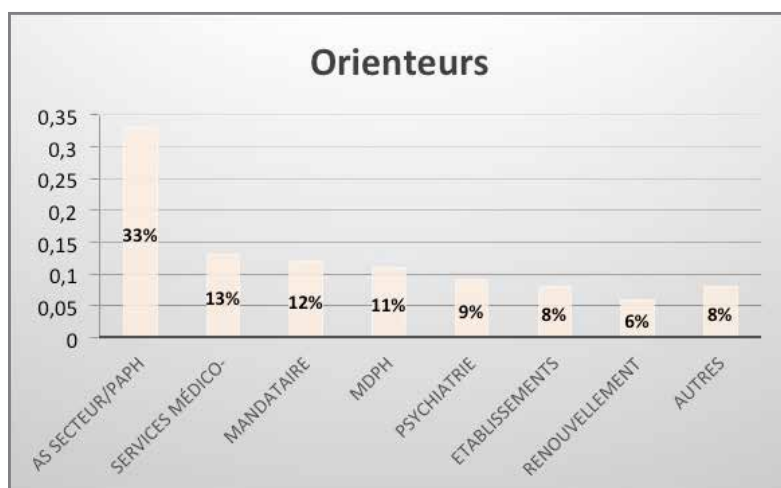
En 2015

- 164 personnes accompagnées.
- 105 à l'instant T (5,25 ETP. 20 accompagnements pour 1 ETP)
- 62 fins, notifiées par la MDPH
- 29 personnes sur liste d'attente

Rappel de la procédure d'orientation : une rencontre (avec le chef de service, la personne et son « référent social ») au préalable du dépôt du dossier de demande d'orientation auprès de la MDPH, permet de consolider les demandes et de favoriser un consentement éclairé de la personne. Cette procédure facilite le traitement des demandes, et favorise l'adhésion des personnes lorsque l'orientation est notifiée.

Ce travail d'évaluation permet ensuite à la MDPH de traiter les demandes en commission. Cette procédure est **une spécificité de notre service, élaborée en accord avec la MDPH 43.**

1-2 Origine des orientations



Les « orienteurs » restent prioritairement les acteurs de terrain: service social, services médico-sociaux voire directement la MDPH. Si le secteur psychiatrique ne fait pas partie des principaux orienteurs, il n'en demeure pas moins un partenaire essentiel dans l'accompagnement (cf. « Population accompagnée »)

1-3 Les modalités d'intervention du SAVS 43



Les actions collectives

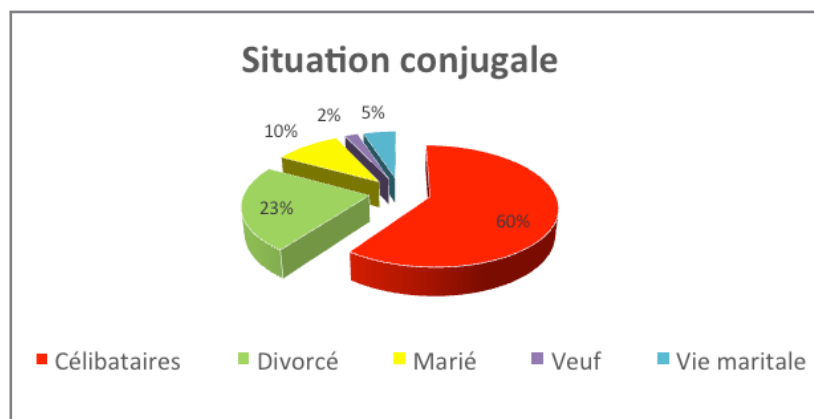
L'accompagnement du SAVS 43 repose principalement sur l'accompagnement personnalisé avec des rencontres individuelles. Cependant, depuis quelques années et sur préconisation de l'évaluation externe, le SAVS 43 propose des actions collectives.

1^{er} semestre 2015 : des actions collectives proposées par Frédérique LENFANT ont permis aux usagers du SAVS de participer à des temps « d'art thérapie »

2^{ème} semestre 2015 : des interventions de Siel-Bleu ont permis de proposer des séances de sport adapté. Les séances, de 2 heures, se sont déroulées au Puy-en-Velay, à Monistrol et Yssingeaux.

2- LA POPULATION ACCOMPAGNÉE

2-1 Situation familiale des bénéficiaires En 2015

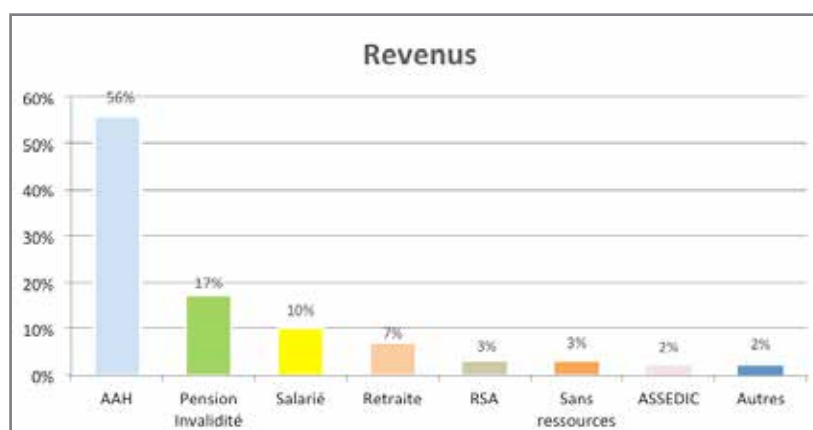
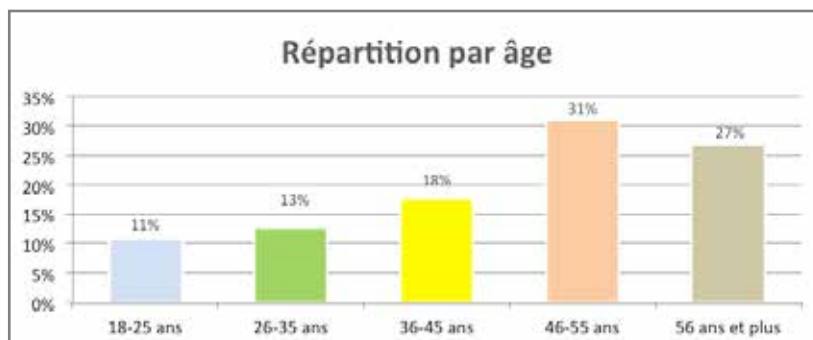


La majeure partie des personnes accompagnées vivent de manière isolée. Seules 15% des personnes vivent en couple.

2-2 Mixité et tranche d'âge

Femmes	Hommes
70	94
42,7 %	53,3 %

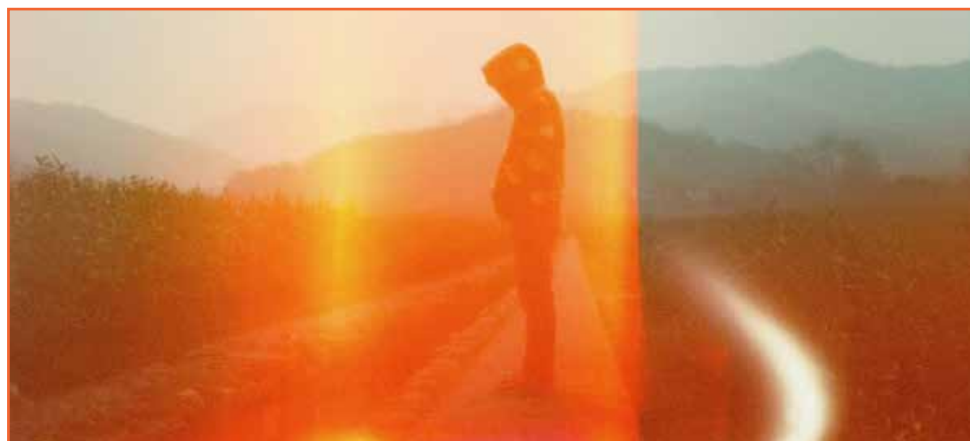
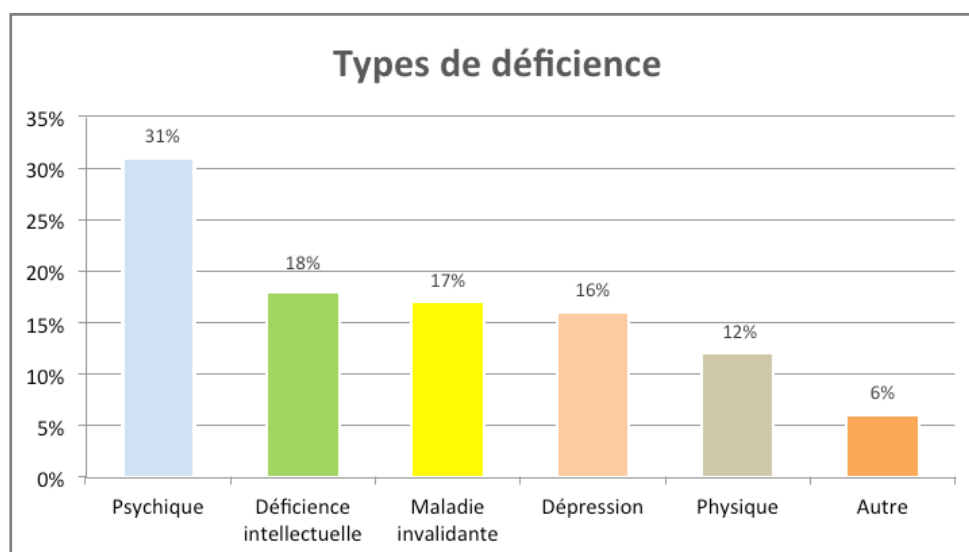
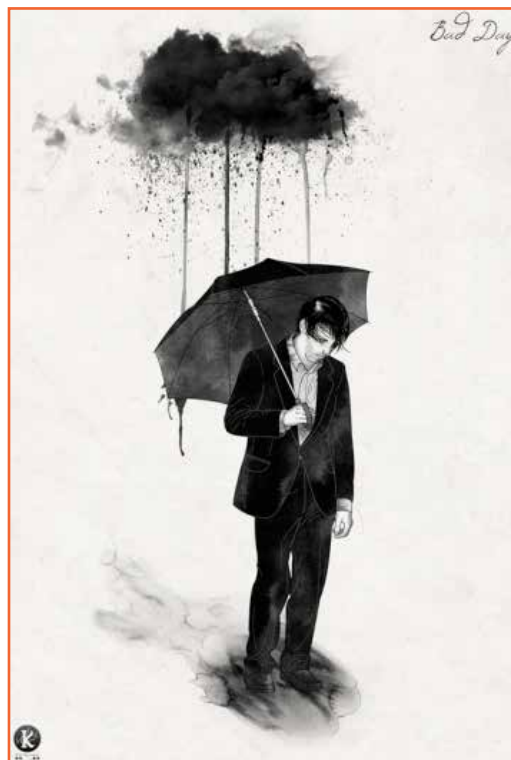
2-3 Situation professionnelle et revenus



3 - EVOLUTION DU PUBLIC ET NOUVEAUX BESOINS

Déjà évoqué lors des précédents rapports d'activité, le SAVS 43 accompagne majoritairement des personnes présentant une problématique psychique. En considérant les 3 items (psychique, dépression, maladie invalidante), comme étant des éléments relevant du « handicap psychique », les 2/3 des personnes sont concernées. Les besoins vont donc s'orienter davantage vers l'accès ou le maintien dans les soins ainsi que le besoin d'une temporalité plus importante.

Le repérage a été effectué à partir de la parole de la personne et de ce qu'elle nous dévoile durant son accompagnement.



4 - LE PERSONNEL

► Dominique ROUCHOUZE (éducateur spécialisé) est parti à la retraite fin janvier 2015. Sébastien BIRON (éducateur spécialisé) occupe ce poste à partir du 2 mars 2015.

► Recrutement en décembre 2015 de Sophie CHAUVET (éducatrice spécialisée), en renfort sur le secteur Nord-Est du département.

► Au niveau du secrétariat au Puy-en-Velay, départ de Raymonde BOYER. Elle est remplacée par deux personnes à mi-temps: Anaëlle FAURE et Christelle DUGUA.

► Remplacement de la psychologue Caroline VIDAL (psychologue en congé maternité); remplacée par Viviane ROBIN de novembre 2015 à mars 2016.



5 - LES PERSPECTIVES

Projet SAMSAH : déjà mentionné précédemment, le SAVS envisage de répondre à l'appel d'offre concernant l'accompagnement des personnes en difficultés psychiques. Le SAVS serait ainsi davantage « outillé » pour réaliser sa mission d'accompagnement aux soins.

Evaluation externe : le SAVS a débuté une réflexion sur la mise en place d'un plan d'actions. Ceci fait suite aux préconisations des évaluateurs.

Formation : le SAVS prévoit en 2016 une formation collective concernant la prise en compte des addictions dans l'accompagnement des usagers.



Jérémie BONNET
Responsable de service



Maison Relais

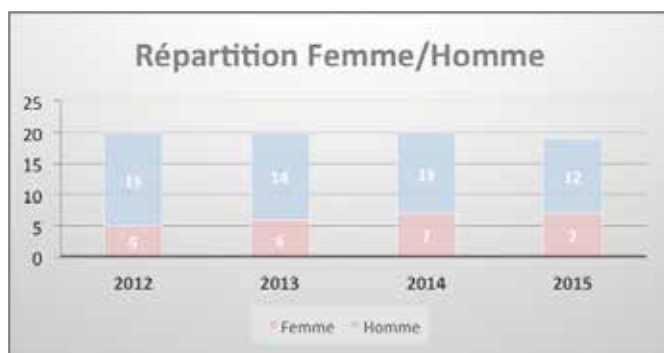
1- 3 Motif de l'admission



1- PERSONNES ACCUEILLIES

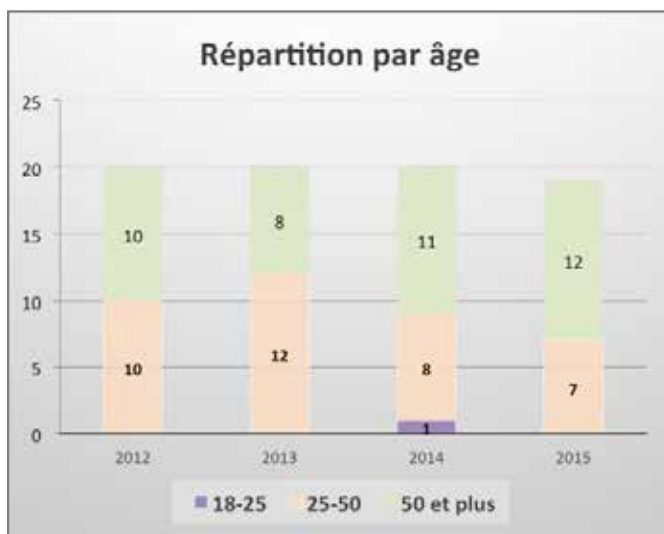
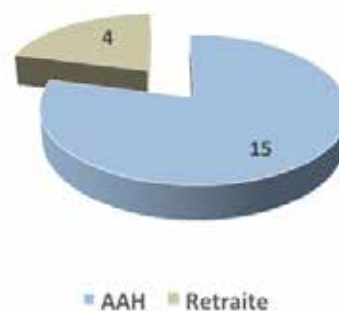
En 2015, 19 personnes ont été accueillies à la maison relais.

1-1 Mixité et tranches d'âge



1- 4 Situation professionnelle et revenu du public accompagné

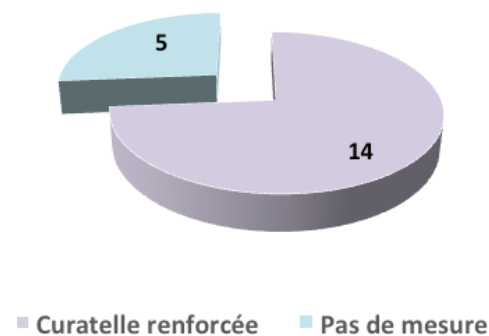
Situation professionnelle et nature des revenus



1- 2 Origine des orientations



Mesure de protection



2- L'ACTIVITÉ DE LA MAISON RELAIS EN 2015



2-1 Le flux d'entrée et de sorties

► 2 Sorties

Une le 31 janvier 2015. Mme a résidé 3 ans et demi à la Maison Relais. Départ pour un appartement autonome sur Brioude.

une autre le 30 juin 2015. Mr a résidé 3 ans et demi à la Maison Relais. Départ pour un appartement autonome sur Siaugues-Sainte-Marie.

► 3 entrées

une le 6 janvier 2015 à Siaugues-Sainte-Marie

une 2^{ème}, le 1er avril 2015 à Paulhaguet

une autre enfin le 1^{er} août 2015 à Siaugues-Sainte-Marie

► 5 personnes sur la liste d'attente fin 2015

2-2 Les candidatures

11 candidatures ont été présentées en 2015 lors de 2 commissions d'admission :

► 8 candidatures ont été acceptées : 3 personnes sont entrées, 5 sont sur liste d'attente.

► 2 candidatures ont été refusées par la commission. Les personnes ne répondaient pas aux critères principaux du logement adapté mais plutôt à un hébergement avec un étayage nécessaire au quotidien.

► 1 personne n'a pas donné suite à sa demande



3- LA VIE DE LA MAISON RELAIS

3-1 Le conseil de maison

Le conseil de maison est un espace d'expression et d'animation où peuvent être abordés tous les sujets se rapportant à la vie collective de la résidence d'accueil, aux animations et aux activités.

En 2015, 8 conseils de maison ont eu lieu. Avec une forte mobilisation des résidents, les conseils de maison permettent à la fois de réfléchir sur l'organisation et le fonctionnement, sur les projets (notamment celui du déménagement envisagé) mais également sur les activités permanentes et ponctuelles

3-2 Les activités

► Gymnastique avec les restos du cœur de Langeac. Les séances ont lieu les vendredis matin.

► Bénévolat avec le secours catholique
► Sorties avec « Culture du cœur » : spectacles, concerts, théâtre sur le Puy-en-Velay.

► Cinéma et bowling une fois par mois en moyenne.

► Atelier lecture de l'actualité les vendredis après-midi.

► Jeux de société. Organisation d'un loto une fois par trimestre pour les habitants des communes de Siaugues et de Paulhaguet.

► Sorties mensuelles au restaurant ou repas à thème.

Ponctuelles :

► Visites culturelles : Châteaux, lieux historiques...

► Karting, randonnées, pique-niques...

4- LES PROFESSIONNELS

Le cahier des charges d'une maison relais rappelle la nécessité d'avoir deux hôtes. La particularité de la maison relais du haut-Allier composée de deux antennes requiert donc la présence d'une professionnelle sur Siaugues-Sainte-Marie et d'une professionnelle sur Paulhaguet. En 2015, Florence CARTAL a quitté ses fonctions d'éducatrice spécialisée. Elle est remplacée par Fanny DURSAP (éducatrice spécialisée). Céline GAILLARD a augmenté son temps de travail à 0,90 ETP.



5- LES PERSPECTIVES

► « Ruralité, femmes en mouvement »

Une action devrait prochainement être mise en place par EPGV (Education Physique et de Gymnastique Volontaire d'Auvergne) afin de proposer une pratique sportive aux « femmes isolées » et percevant les minimas sociaux. Le projet devrait se concrétiser courant 2016 sur la commune de Siaugues-Sainte-Marie. Ainsi, les résidentes (voir les résidents s'ils le souhaitent) pourront participer à des séances sportives une fois par semaine moyennant une cotisation de 10€/an.



► Déménagement

Comme cela était évoqué dans le dernier rapport d'activité, le déménagement de la maison relais est une perspective qui reste envisagée. Des rencontres se sont déroulées en 2015 avec la DDCSPP, la DDT ainsi qu'avec le comité de pilotage des maisons relais en vue du PDALPD. Dans ce projet de déménagement, l'OPAC 43 a prévu l'aménagement d'un bâtiment sur la commune de Langeac. Une négociation a eu lieu début 2015 afin d'envisager, dans leurs locaux, un regroupement des deux antennes sur Langeac. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'une réponse des financeurs.

Jérémie BONNET
Responsable de service



FAM - SAMSAH APRÈS

I. LE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ APRES

*propose deux modes d'accueil :
l'accueil de jour et l'hébergement*

1. LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

a un agrément pour recevoir 21 personnes par jour.

Ce service constitue une réponse aux problèmes de la cérébrolésion sur notre département et l'ensemble de la région Auvergne.

Les personnes sont accueillies de 9h à 17h.

Leur transport est assuré par notre structure matin et soir (domicile – FAM APRES).

Elles sont prise en charge en groupes thématiques ou en individuel par l'équipe pluridisciplinaire.

Le rythme des interventions est défini selon des modalités répondant à la situation de chacun.

Le programme d'action visant à la réadaptation de la personne cérébrolésée se déroule en plusieurs étapes :

- prise de conscience et reconnaissance des difficultés
- mise en place d'un projet individualisé
- recherche de procédures de substitution, de compensation et de reconstruction
- mise en situation protégée ou autonome (hébergement en chambre individuelle ou en studio)
- travail en collaboration avec la famille et les partenaires

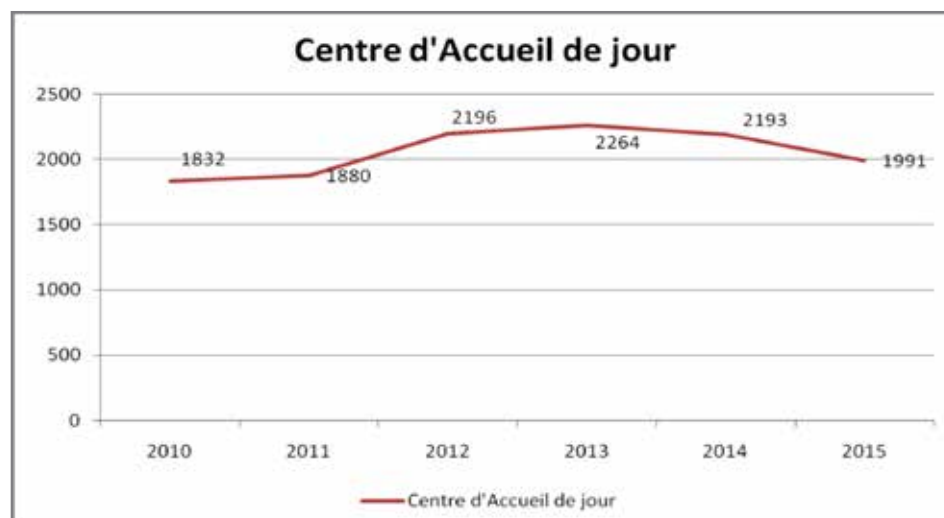
Le projet individuel fait l'objet de réajustements réguliers car les troubles neurologiques évoluent durant plusieurs années et le travail de réadaptation médico-sociale doit alors être envisagé dans le temps.

Plus nous intervenons rapidement après le Centre de Réadaptation Fonctionnelle, plus les chances de récupération médico-sociale sont importantes (d'où la nécessité de construire des filières de prise en charge avec nos partenaires). Nous participons à deux réseaux pour personnes cérébrolésées: l'un dans la Loire (RESACCEL Rhône Alpes) et l'autre signé en 2015 sur l'Auvergne. Nous sommes en lien privilégié avec l'UNAFTC (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens), et surtout avec l'AFTC de Haute-Loire.

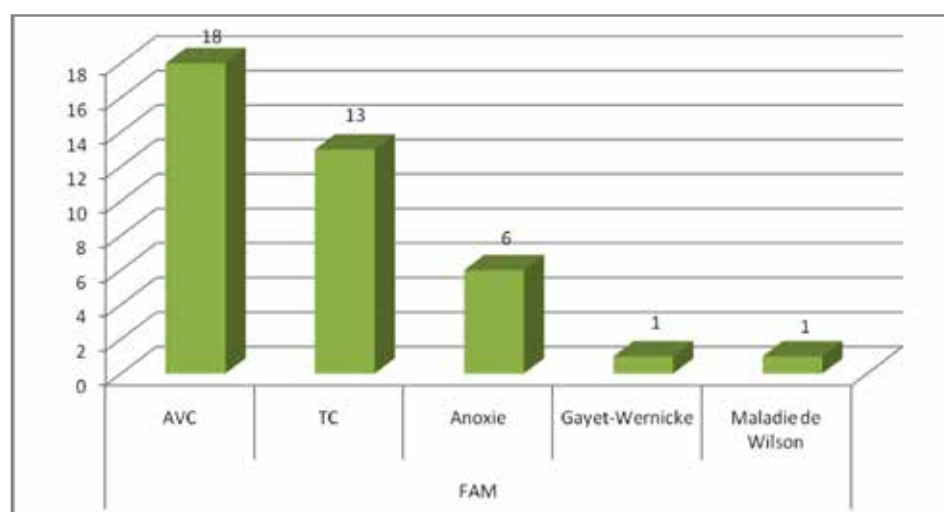


L'évolution du centre d'Accueil de Jour

2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 832 journées	1 880 journées	2 196 journées	2 264 journées	2 193 journées	1 991 journées



REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR SYNDROME (2015)

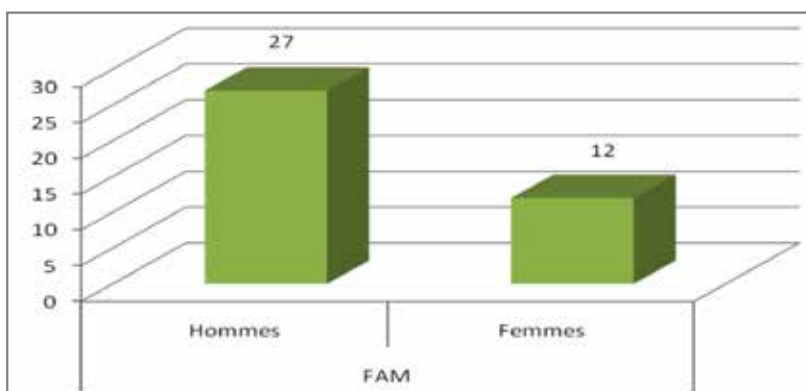


Un AVC survient lorsque la circulation sanguine vers/ou dans le cerveau est interrompue soit parce qu'un vaisseau sanguin est bouché (on parle d'AVC ischémique), soit parce qu'un vaisseau sanguin éclate et provoque une hémorragie dans le cerveau (rupture d'anévrisme).

On distingue habituellement trois niveaux de gravité pour le traumatisme crânien :

- Le traumatisme crânien léger : il correspond à une perte de connaissance brève de quelques instants (moins d'une heure) et une amnésie du traumatisme.
- Le traumatisme crânien sévère : il est caractérisé par un coma qui peut durer plusieurs heures ou jours. Le risque de séquelles est beaucoup plus élevé.
- Le traumatisme crânien modéré : il est à l'intermédiaire des deux niveaux précédents. Il est évalué par la durée de la perte de connaissance, la profondeur du coma et la durée de l'amnésie post-traumatique.

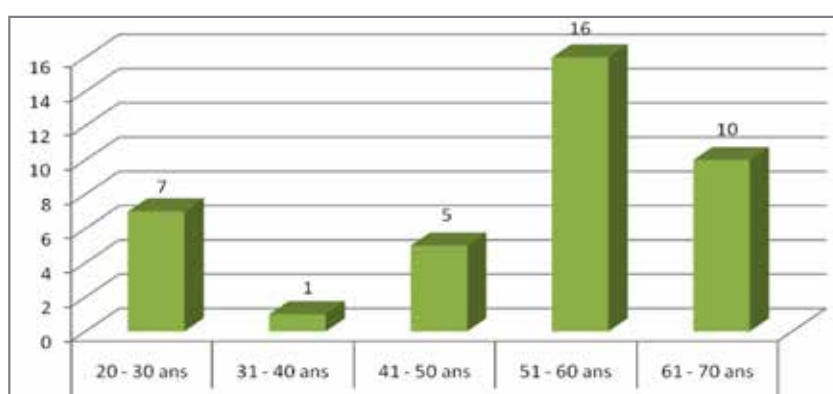
REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR SEXE (2015)



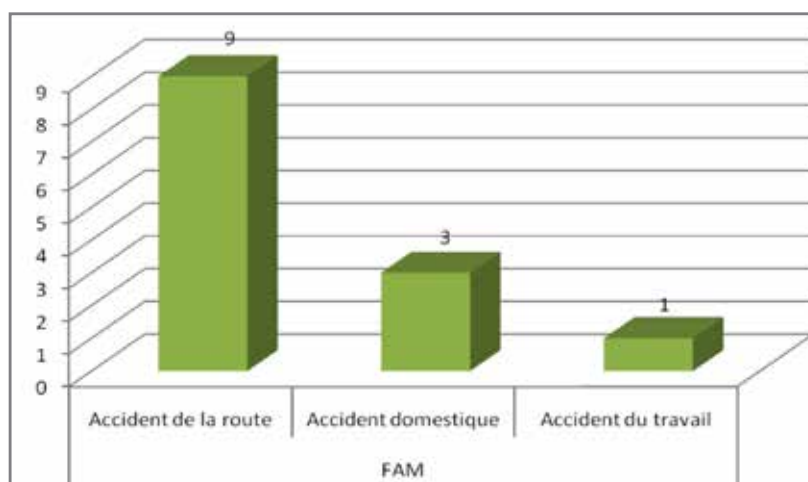
La disproportion de la population masculine par rapport à la population féminine est toujours aussi significative.

La disparité existante au FAM correspond à celle relevée au niveau national pour les personnes victimes de traumatismes crâniens.

REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR AGE (2015)

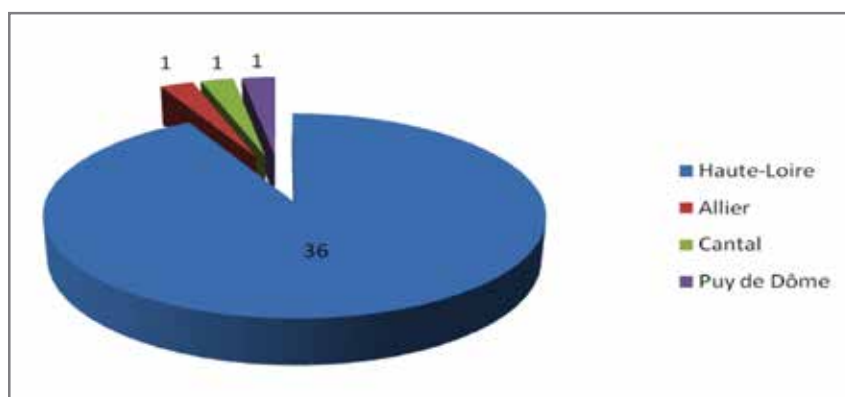


NATURE DES TRAUMATISMES CRANIENS



Les causes du traumatisme crânien varient en fonction de l'âge. Chez les adultes, les accidents de la route et les chutes sont les deux principales causes des TC. Les autres causes sont les accidents du travail, les sports et loisirs et les agressions physiques. Les accidents de la route entraînent des traumatismes plus graves en raison du dommage cérébral diffus qu'ils causent.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES SUIVIES AU FAM EN 2015

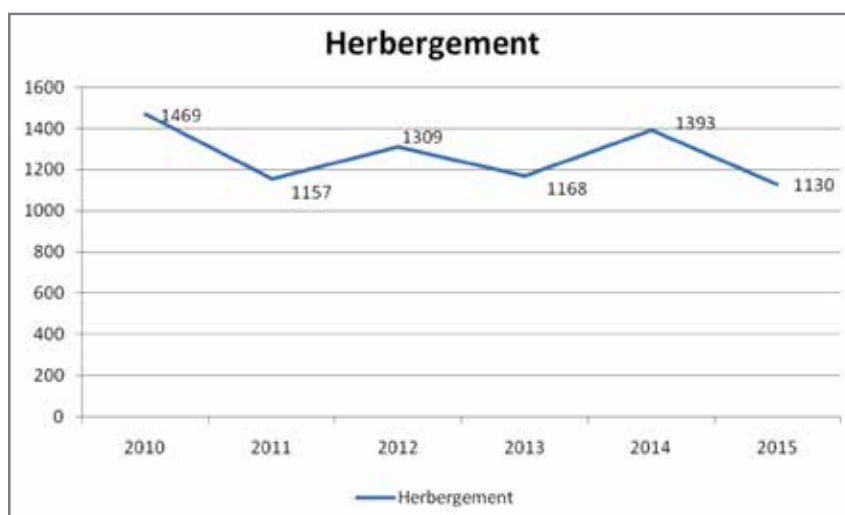


Nous suivons des personnes habitant sur l'agglomération du Puy en Velay mais aussi sur l'ensemble du département. Nous recevons également des personnes d'autres départements (trois résidents viennent de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme). Nous pourrions davantage répondre aux sollicitations et candidatures hors département si l'hébergement était ouvert les week-ends.

2. L'HEBERGEMENT ouvert du lundi au vendredi, il concerne 9 places en chambre individuelle ou en studio

Après la journée passée à l'accueil de jour, les résidents rejoignent le bâtiment hébergement. Ils sont pris en charge par un éducateur et un AMP. Le rythme est différent de celui de la journée. Il y a le temps de la préparation du repas du soir où chacun participe en fonction de ses capacités. Après le repas pris en commun, la soirée s'organise autour de jeux de société, programme TV ou sortie cinéma en ville. Une aide-soignante prend le relais à 21h30 pour les nuits. Elle veille jusqu'au lendemain matin au retour de l'équipe soignante qui donne les soins nécessaires, prépare le petit déjeuner et accompagne les résidents à l'accueil de jour pour une nouvelle journée.

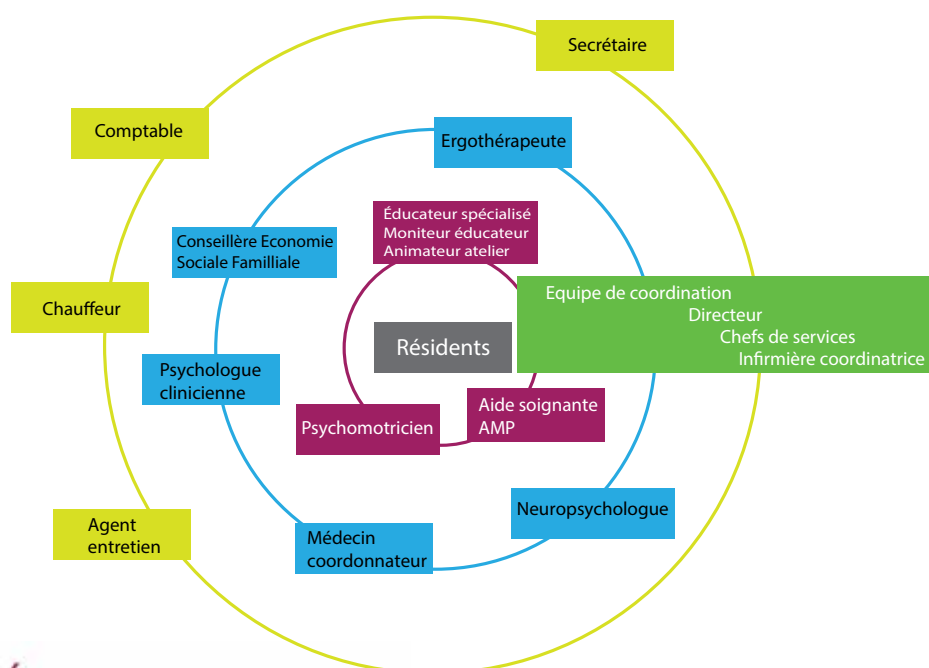
A noter encore une fois que nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes puisque l'hébergement n'est pas ouvert les week-ends.



II. L'ÉQUIPE

Elle est pluri disciplinaire du fait d'une approche médico-sociale globale de la personne.

- Depuis septembre, une nouvelle organisation s'est mise en place avec l'intégration du FAM au Pôle Handicap Adulte. La direction de l'établissement est portée par le directeur du pôle soutenu par une équipe de coordination (chefs de service et infirmière coordinatrice).
- L'équipe du FAM est complétée par deux stagiaires en formation de moniteur-éducateur. Cette gestion des ressources humaines participe à la prévision des emplois et des compétences dont le FAM aura besoin.



L'équipe pluridisciplinaire du FAM APRÉS



Directeur
Marc BOIZOT



Chefs de service
Florence CARTAL
Thierry MOURGUES



Infirmière coordinatrice
Chantal FANGET



Comptable
Philippe CELLE



Secrétaire
Jean Stéphan
MIKOLAJCZAK



Médecin coordonnateur
Edith MENS



Neuropsychologue
Géraldine CHERVIN



Psychologue Clinicienne
Viviane ROBIN



Ergothérapeutes
Claire BOUCHET
Virgine LEBLANC



Conseillère en ESF
Françoise VEROTS



Éducateur spécialisé
Laurent REYNIER



Moniteur éducateur
Vincent RIVET



Educatrice sportive
Laure THIOULOUSE



Aides soignantes
Patricia DAVIN
Josette DELPIC



Aides Médico Psychologique
Dules CHABANNES
Francis CORTIAL



Animateur d'atelier
Serge GUEGAN



Aides soignantes
Fabienne CHANIAL
Martine DUJIN



Agents d'entretien
Fernande JOUSSERAND
Michel JOUVE



Moniteurs éducateurs stagiaires
Marion NICOLAS
Grégory VILLENEUVE



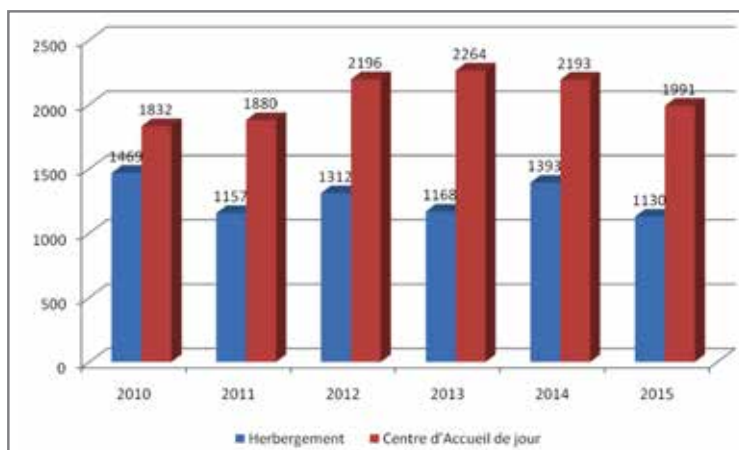
III. LA POPULATION ACCUEILLIE

Nous avons une liste active de 39 personnes en accueil de jour.

En 2015, l'activité totale représente 3121 journées contre 2760 journées prévisionnelles retenues par les tarificateurs toutes activités confondues (hébergement et centre d'accueil de jour). Nous dépassons l'activité prévisionnelle de 361 journées.

Notre activité a connu un léger fléchissement en raison de l'hospitalisation de trois résidents.

Les personnes sont orientées au FAM par les Maisons Départementales du Handicap de la Haute Loire et des départements limitrophes. Toutefois nous recevons le plus souvent les personnes et leur famille en préalable au dossier d'admission déposé en MDPH.



IV. LES TRANSPORTS

Depuis la fin de l'année 2010, la mission de transport des personnes de leur domicile à la structure est dévolue aux FAM qui disposent d'un centre d'accueil de jour. Les personnes en hébergement de semaine sont exclues de cette prise en charge.

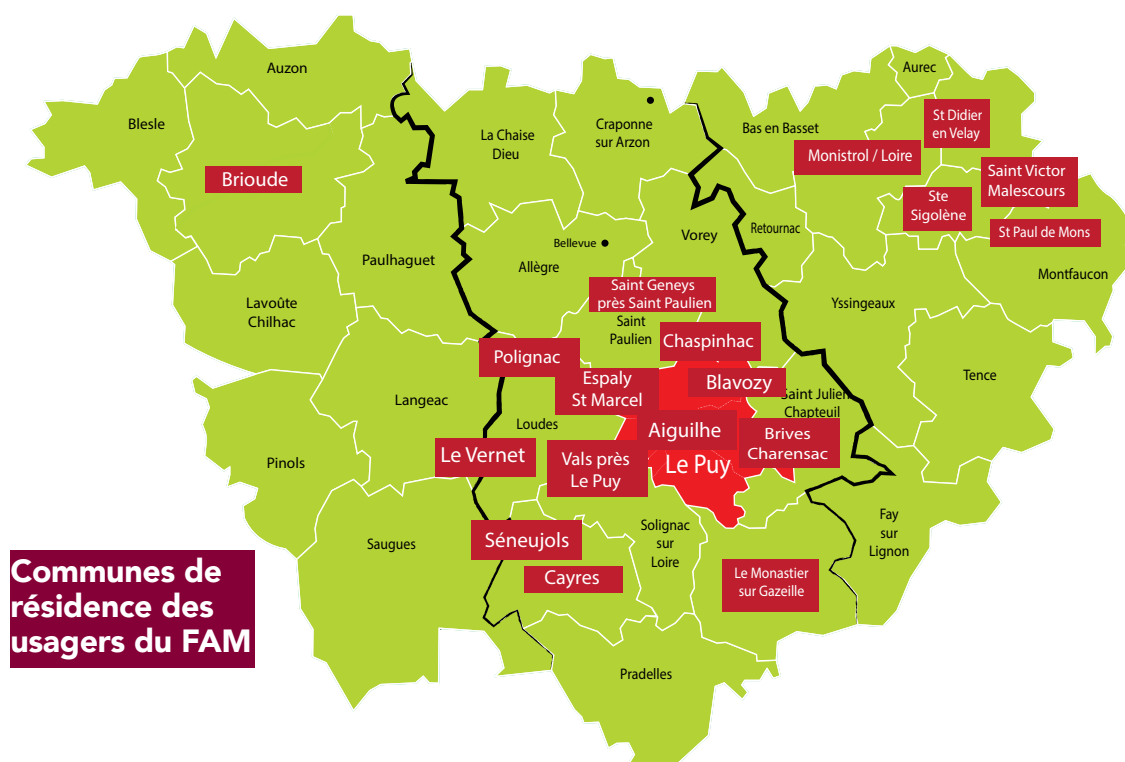
Cette possibilité nouvelle offerte aux personnes, rapproche notre offre d'activités spécialisées d'Accueil de Jour, des personnes résidant dans les zones isolées du département peu ou pas desservies par les transports aménagés

(Ste Sigolène, Le Chambon sur Lignon, St Pal de Mons, St Didier en Velay, et cette année 2015 l'ouest du département Brioude).

COMMUNES de HAUTE-LOIRE	Nombre de personnes suivies
Aiguilhe	2
Blavozy	1
Brioude	1
Brives Charensac	2
Cayres	1
Chadrac	1
Chaspinhac	1
Espaly Saint Marcel	2
Le Monastier sur Gazeille	2
Le Puy en Velay	9
Le Vernet	1
Monistrol sur Loire	1
Polignac	1
Saint Didier en Velay	1
Saint Geneys près Saint Paulien	1
Saint Pal de Mons	2
Sainte Sigolène	3
Saint Victor Malescours	1
Séneujols	1
Vals près Le Puy	2

DÉPARTEMENTS EXTÉRIEURS	Nombre de personnes suivies
Allier	1
Cantal	1
Puy de Dôme	1

Nous avons effectués 95 457 km en 2015 pour un montant des charges à 122 912 € soit 1,28 € le km



V. ORGANISATION

1. LE PERSONNEL

Une partie du personnel exerce son activité sur 2 services (FAM et SAMSAH). Cette organisation permet de faire face à des activités avec parfois des temps d'interventions aléatoires, notamment pour le SAMSAH, mais nécessite une parfaite transparence au niveau des 2 budgets. Outre le soutien et l'appui technique de l'équipe de direction, les professionnels du FAM ont pu bénéficier d'analyse de la pratique dans le cadre d'une convention passée entre l'établissement et un intervenant extérieur (cette convention est renouvelée chaque année).

Mouvement de personnels

- 2015 a été marqué par le changement de direction avec le départ de Mme SANDJIVY et l'intégration du FAM au Pôle Handicap Adulte.
- Arrivée de Florence CARTAL en tant que chef de service. Après diverses expériences dans différentes structures, elle a rejoint l'ASEA 43 en 2007. Elle a travaillé au SAVS et plus particulièrement à la Maison Relais du Haut Allier en qualité de référente.

2. LES FORMATIONS

• Formation collective

L'ensemble de l'équipe a suivi une formation animée par une ergothérapeute et une neuropsychologue du pôle traumatisme crânien d'Arceau en Anjou. Nous avons travaillé sur le Processus de Production du Handicap (PPH). Il permet de rassembler et de mettre en évidence les interactions entre les facteurs personnels (systèmes organiques et aptitudes) et les facteurs environnementaux sur les habitudes de vie. Le résultat est à confronter avec le projet de vie de la personne. De cette confrontation, en découle le plan d'action des prises en charges.

• Formations individuelles

Plusieurs formations individuelles étaient inscrites en 2015

- Journée pratique logiciel Keopss pour le comptable,
- L'identité et la différence pour la psychologue clinicienne,
- Photolangage pour la neuropsychologue,
- Développer ses compétences relationnelles pour une AMP,
- L'évaluation ergothérapeutique et neurologique pour l'ergothérapeute et la CESF.



LES PERSPECTIVES - FAM

Campagne d'évolution des agréments ARS

En 2015, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes a engagé une campagne d'évolution des agréments adultes. Cette démarche est particulièrement importante pour le Foyer d'Accueil Médicalisé. Nous soumettons à la Direction de l'autonomie deux évolutions pour l'établissement : l'ouverture 365 jours par an afin d'assurer la continuité des soins conformément aux exigences du décret de 2009, l'agrément de deux places d'hébergement en accueil temporaire indispensable en matière d'aide aux aidants.

Ces demandes présentées à l'ARS au mois de novembre 2015 seront soutenues dans le cadre de la procédure contradictoire proposée au cours de l'année 2016.

Projet immobilier de réhabilitation du FAM APRES

Les locaux actuels nécessitent une réhabilitation pour répondre qualitativement aux besoins des usagers tant pour l'hébergement que pour l'accueil de jour. Réhabilitation ou redéploiement sur une structure neuve, des réflexions ont été engagées au cours des derniers mois de l'année 2015.

L'hébergement du Foyer d'Accueil Médicalisé par sa taille trop critique (9 places) impose un rapprochement d'autres structures d'hébergement pour exister. Cette démarche est engagée sur deux voies : le regroupement avec les autres foyers d'accueil médicalisé du bassin du Puy et le rapprochement avec d'autres structures du Pôle Handicap Adultes. Nous travaillons pour que ce projet ambitieux, source de mutualisations entre établissements, voit sa phase esquisse achevée pour la fin 2016.

L'accueil de jour. L'évaluation externe a pointé l'exiguïté des locaux et l'inadéquation avec des personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, les équipes sont prêtes à s'investir dans un projet et concevoir leur nouvel espace de travail. L'association a la possibilité sur son patrimoine immobilier de proposer une implantation du Centre d'Accueil de Jour plus adaptée pour les usagers et les professionnels du FAM. Les moyens sont réunis pour que ce projet initié en fin d'année aboutisse dans l'année 2016.



LE SAMSAH

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés a une équipe pluridisciplinaire mutualisée avec le Foyer d'Accueil Médicalisé. Elle est composée d'un médecin, d'une infirmière coordinatrice, d'une neuropsychologue, d'une ergothérapeute, d'une psychologue clinicienne et d'une conseillère en économie sociale et familiale.

Le SAMSAH intervient sur l'ensemble du département avec un agrément de 5 places. Néanmoins, en 2015 nous avons suivi huit personnes. Nous intervenons auprès de personnes qui ne peuvent pas se déplacer en raison de la lourdeur de leur handicap ou auprès de personnes ne souhaitant pas venir au centre d'accueil de jour car cela fait trop écho à leur passage en centres hospitaliers ou en centres de rééducation fonctionnelle.

Les 8 personnes sont visitées alternativement par l'un ou l'autre des membres de l'équipe.

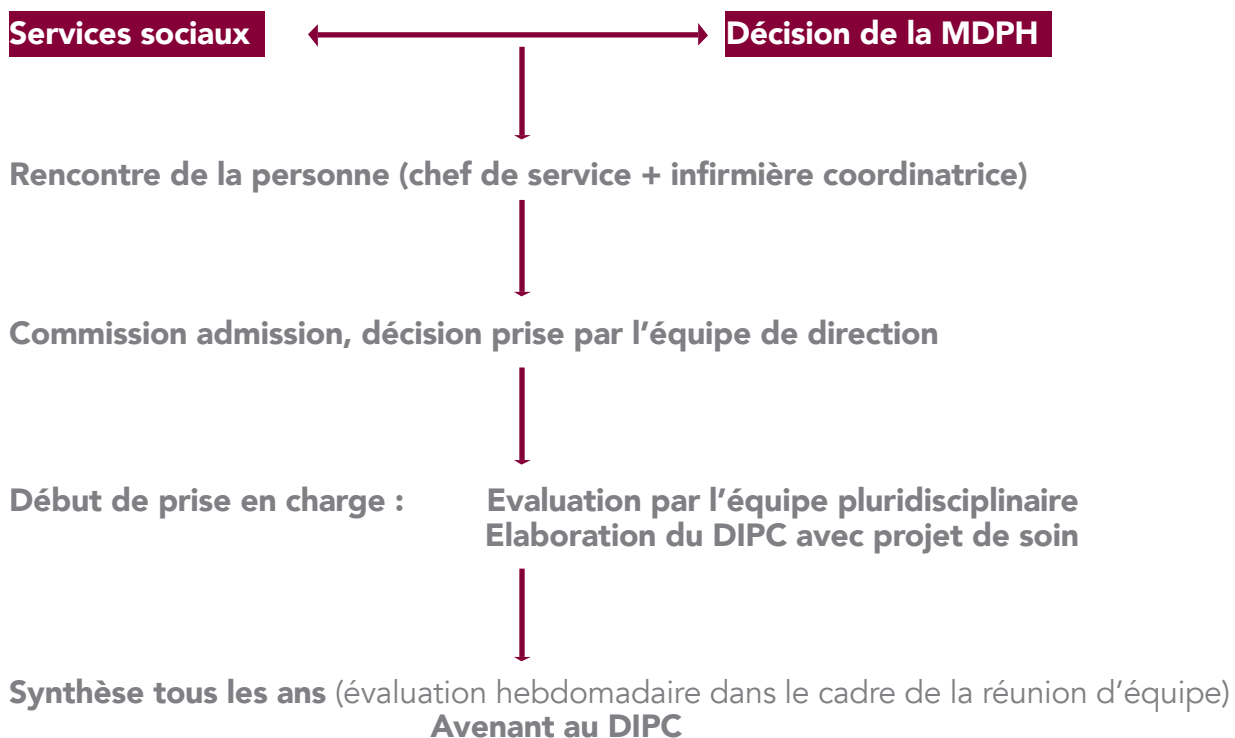
Le service permet d'effectuer un bilan neuropsychologique et de mettre en œuvre le projet individuel de prise en charge en fonction du projet de vie de la personne. Les ateliers de réadaptation et les activités individuelles sont mis en place pour réorganiser la vie au domicile. L'équipe s'assure qu'il y ait des relais locaux pour pouvoir consolider au mieux leur autonomie.

L'équipe du SAMSAH accompagne donc la personne dans sa globalité et permet ainsi de :

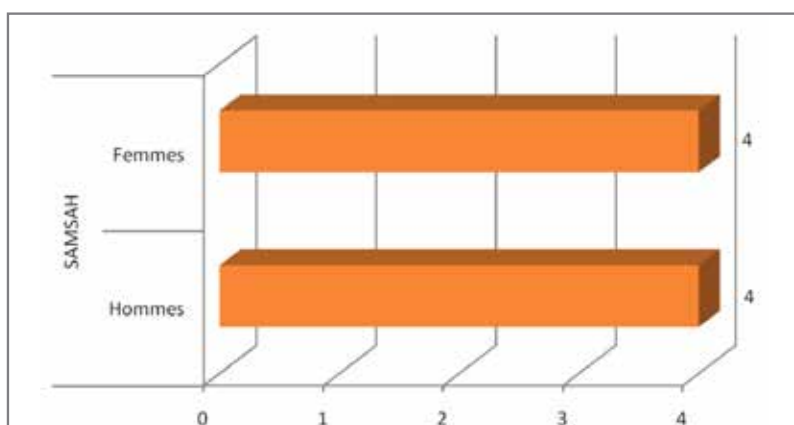
- soutenir la personne mais aussi sa famille dans la situation de survenue subite d'une situation de cérébrolésion.
- établir un diagnostic de la situation particulière au niveau des séquelles de la cérébrolésion que conservent la personne dans son environnement familial, professionnel (exemple : bilan de compétences effectué par notre conseillère en économie sociale et familiale), et dans son cadre de vie, qui peut pallier ou non ses difficultés.
- mettre en place des étayages divers au domicile.
- coordonner le parcours de soin.
- informer les familles, les personnes concernées, les intervenants à domicile, etc. de la spécificité de la cérébrolésion.
- orienter in fine la personne si besoin vers les organismes partenaires spécialisés (centre de rééducations professionnelles, UEROS, ESAT, Centre de rééducations fonctionnelles, MAS, maisons de retraites, FAM spécialisés dans la cérébrolésion en internat complet, établissement pour mal voyants, etc...).
- préparer la personne à rejoindre notre équipe du FAM APRES en Centre d'Accueil de Jour, en hébergement.

La finalité du SAMSAH APRES est de permettre aux personnes inscrites dans une cérébrolésion acquise de vivre à domicile et de les aider à réaliser leur projet de vie grâce à une coordination des soins et un accompagnement médico-social.

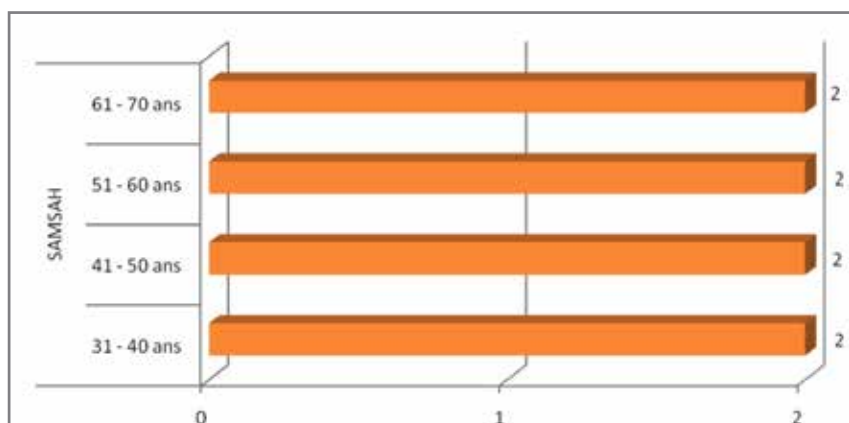
PROCÉDURE D'ADMISSION :



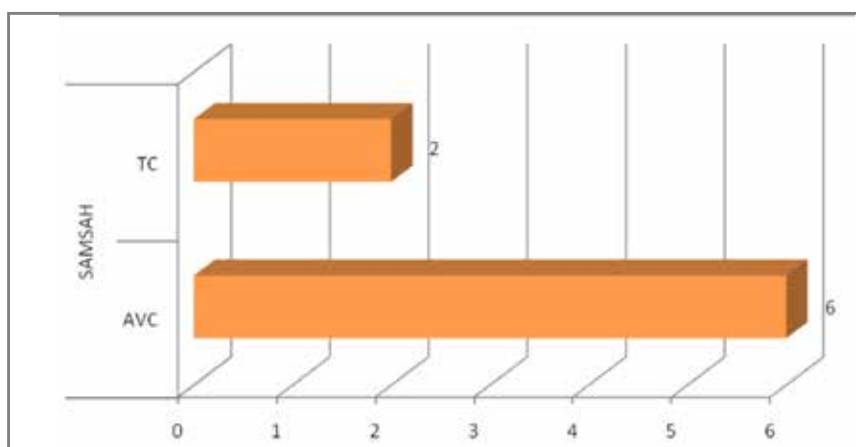
REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR SEXE (2015)



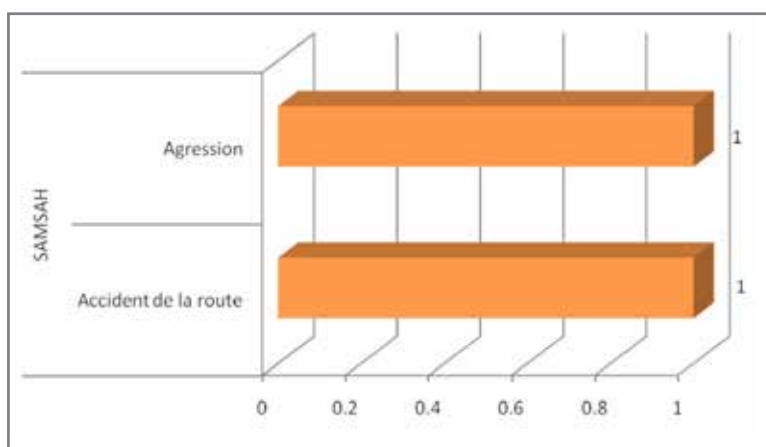
REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR AGE (2015)



REPARTITION DES PRISES EN CHARGE PAR SYNDROME (2015)



NATURE DES TRAUMATISMES CRANIENS



LES PERSPECTIVES - SAMSAH

Projet SAMSAH

Le SAMSAH envisage de répondre à l'appel d'offre concernant l'accompagnement des personnes en difficultés psychiques. Ce projet apporterait une nouvelle dimension au service.

Dimension qui pourrait notamment être atteinte grâce aux partages de compétences issues d'un rapprochement avec les autres services externalisés du Pôle Handicap Adultes.

Thierry MOURGUE
Chef de service



Pôle handicap enfants

Rapport d'ACTIVITE
année 2015

IME - SESSAD -
Les Apparts d'Espaly



Pôle handicap enfants
IME les Cévennes
SESSAD du Velay
Apparts d'Espaly

IME les Cévennes
53, chemin de Gendriac - Mons
43000 LE PUY-EN-VELAY

 : 04 71 09 94 00

 : 04 71 02 30 70

 : cevennes@asea43.org





IME Les Cévennes

Conformément à notre engagement de normalisation de notre activité avec l'ARS, nous avons entamé une forte décroissance du nombre de journées en semi internat.

Au total, nous ne sommes que 1.9% au dessus de notre activité théorique comparativement aux 4.8% de l'année 2014 !

Dans le détail, nous sommes en léger déficit au niveau de l'internat avec - 86 journées soit -0.8%. Par ailleurs, et contrairement aux prévisions de sur-activité que nous avons adressées à l'ARS à sa demande, pour le dernier trimestre, nous avons connu une situation qui s'est brutalement dégradée à cause d'absences répétées de trois jeunes pour maladie et une journée du 11 novembre qui, bien que ouvrée, n'a vu que très peu d'adolescents (à peine une trentaine). Le prix de journée minoré qui nous a été imposé au regard de ces prévisions s'est avéré être en inadéquation avec la réalité. Nous avons fait une demande de revalorisation de celui-ci.

Nous percevons une tendance concernant le fait que nous avons désormais plus de demandes de semi internat que d'internat. Difficile de dire si cette tendance se confirmera dans les années qui viennent.

La typologie des jeunes que nous accueillons est la suivante :

Les dernières admissions font ressortir ce que nous repérons déjà depuis quelques années, à savoir des troubles du comportement de plus en plus flagrants.

Nous accueillons par ailleurs des enfants issus d'ITEP ou de MECS pour lesquels nous avons mis en place des protocoles plus spécifiques avec, par exemple, un accueil à temps partiel ponctué de nombreuses réunions de concertation entre professionnels de chaque structure. A l'usage, nous faisons le constat que cela marche plutôt bien avec un fort pourcentage d'intégration complète à l'IME en cours d'année.

Ce partenariat étroit fonctionne dans les deux sens puisque certains de nos jeunes sont également accueillis sur des chantiers organisés par le Service d'Accueil de Jour dans le cadre de leur formation professionnelle. Ce service possède en effet quelques domaines d'intervention sur lesquels l'IME n'est pas positionné comme la plâtrerie peinture ou la mécanique.

Parallèlement, notre plateau technique vient en appui du CFA Spécialisé pour des jeunes dont le handicap ne permet pas une scolarité normale, la plupart étant d'ailleurs issus de l'IME.

Enfin, nous accueillons également quelques jeunes de l'Institut Marie Rivier qui viennent en perfectionnement de leurs compétences professionnelles, dans l'optique d'une orientation en apprentissage ou, parfois, simplement en évaluation de leurs compétences.

Ces partenariats croisés, tout en nous confortant et habituant à travailler ensemble, nous offrent de nombreuses possibilités de stages au bénéfice des enfants que nous accueillons.



Les effectifs :

Au cours de l'année 2015, nous avons accueillis en tout et pour tout 101 jeunes dont les âges s'échelonnent de 12 à 22 ans pour les plus anciens. Parmi eux, 5 jeunes venant de l'Institut Marie Rivier ne sont donc pas à comptabiliser dans ce total, ce qui nous ramène en fait à 96 adolescents et jeunes adultes, dont 8 maintenus dans le cadre de l'amendement Creton et 7 autres en apprentissage au CFAS. 14 sont sortis en cours d'année dont 7 pendant le premier trimestre. Globalement, ce sont en fait 82 adolescents qui ont accompli une année scolaire entière.

Ces 82 jeunes se répartissent de la façon suivante :

- Un groupe de 12 - 15 ans constituant l'IMP externalisé, pour la scolarité, à l'ancienne école de Mons. Nous ferons le bilan final de cette expérience à la fin de l'année scolaire 2015-2016. D'ores et déjà se dégagent des aspects positifs mais nuancés par d'autres plus négatifs comme la perte de temps et l'isolement. Vu la fluctuation permanente de ce groupe quant à l'âge, nous pourrions presque envisager de faire deux sous ensembles, l'un des 12-13 ans et l'autre des 14-15 ans qui permettraient d'avoir une meilleure homogénéité dans les besoins d'accompagnement et d'adaptation.

Ces « entrants » nous posent de réels problèmes d'adaptation au sens où, chaque année, le dispositif mis en place pour répondre aux besoins spécifiques d'une classe d'âge accueillie en septembre



de l'année précédente ne répond plus forcément à ceux de la population accueillie l'année suivante. Cette nécessaire adaptation demande de gros efforts de la part de nos professionnels qui sont mis ainsi à rude épreuve.

- L'autre groupe concerne les 16 - 18 ans qui sont dans une phase de pré positionnement professionnel et de consolidation des acquis. Ces quelques années vont être déterminantes dans le cursus de chacun d'entre eux. C'est le moment des choix et des orientations professionnelles.
- Dernier groupe enfin, celui des jeunes adultes de 18 ans et plus. Les mises en stage et en situation professionnelle vont se succéder pour concrétiser les choix professionnels et positionner nos jeunes sur des emplois spécifiques.

Se pose la délicate question des jeunes maintenus dans le cadre de l'amendement Creton. Nous en avons 7 lors de l'exercice 2014, nous en avons encore 8 cette année. Au-delà de 20 ans, maintenir les mêmes activités au sein de l'IME n'a plus beaucoup de sens. Aussi, afin de les préparer le mieux possible à la sortie, nous leur avons préparé un emploi du temps spécifique. Ils n'ont plus de temps d'enseignement général et, plus de façon systématique, d'enseignement professionnel.

Ces jeunes sont ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi au regard de difficultés que les troubles du comportement viennent majorer. *Leur emploi du temps est scindé en deux :*

- Un temps de mise au travail au sein même de l'établissement sur des tâches d'entretien et de cuisine, en lien avec les services généraux, le matin de 8h à midi. Une sorte de contrat de travail appelé « contrat de préprofessionnalisation » a été établi et signé par chacun des jeunes concernés ainsi que par le directeur. Il précise les conditions de travail et les exigences qualitatives que celui-ci requiert. Des points de vigilance sont nommés et contrôlés par l'éducateur référent.

- Un temps de « vacances » lors duquel il leur est demandé de trouver des occupations à l'extérieur (aidés en cela par les éducateurs). Est visée l'intégration à des activités sportives et/ou de loisirs, mais aussi la prise en charge de leurs obligations administratives et des démarches qui en découlent (carte de transport, mise à jour carte vitale...). Un accompagnement à ces activités est réalisé le lundi et mardi après midi avec l'objectif de les rendre un peu plus autonomes sur cet aspect de la vie hors institution.

Caractéristiques des effectifs :

Sur ces effectifs globaux, nous pouvons tirer quelques caractéristiques, entre autres sur l'âge de nos jeunes usagers.

Âges au 31/12/15	
11 à 15 ans	18
16 à 19 ans	57
20 à 24 ans	26
Total	101

La dernière ligne tient compte évidemment des jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton, au nombre de 8 au 31/12/2015.

Âges au 31/12/15	Sorties en cours d'année	Présents	Total
20 ans	3	4	7
21 ans	5	7	12
22 ans	3	1	4
Total	11	12	23



Les 18 jeunes de la première ligne forment à eux seuls le groupe des Entrants composé de 12 internes et 6 demi-pensionnaires.





Fonctionnement et activité :

Au delà du fonctionnement habituel de l'établissement avec ses trois dimensions autour du soin, de l'éducation et de la formation, l'année 2015 a été largement occupée par une réorganisation de son fonctionnement.

Depuis l'origine de l'établissement, les éducateurs de vie sociale étaient présents les nuits, entraînant automatiquement des dépassements d'horaire peu compatibles avec le respect strict de la législation en matière de droit du travail. Par ailleurs, la situation de plus en plus complexe des jeunes qui nous sont confiés nécessitant un travail partenarial de plus en plus dense, il était difficile de conjuguer travail de nuit et de journée. Cette organisation était clairement un frein à une individualisation plus poussée des prises en charge et impactait de plus en plus fortement la pertinence et la cohérence de celles-ci. La décision d'embaucher des surveillants de nuit s'est imposée naturellement pour répondre à ces deux impératifs.

Parce que l'inquiétude des parents et des éducateurs tournait autour d'éventuels problèmes de santé survenant après le départ des éducateurs à 22 heures, nous avons fait le choix de recruter deux aides-soignants ayant l'habitude du travail de nuit.

Ils interviennent à partir de 21h30 pour pouvoir rencontrer les éducateurs et faciliter ainsi la transmission d'informations utiles, et repartent à 7h30 le matin alors que les éducateurs sont à nouveau présents à partir de 7 heures.

Cette mise en place a nécessité des investissements conséquents en système de surveillance et en équipement d'un bureau de veille (environ 15 K€ répartis sur 2015 et 2016). Tout a pu être mis en place pour les vacances de Noël et nos veilleurs ont pu ainsi démarrer leur intervention dès le début du mois de janvier 2016.

Un des objectifs de l'IME est aussi de favoriser l'autonomie des jeunes et de développer de nouvelles compétences sociales. L'ouverture vers l'extérieur est un des moyens les plus performants pour y arriver. Cette ouverture se manifeste classiquement par des sorties culturelles et/ou sportives mais aussi par des séjours et camps de plus longue durée. Nous essayons, au travers de ces temps hors institution, de répondre à des problématiques spécifiques des adolescents de l'établissement.

C'est ainsi que nous avons organisé neuf séjours, auxquels nous pouvons rajouter la participation très active de l'IME aux fêtes du Roi de l'Oiseau qui a concerné près d'une vingtaine d'enfants.

Dans le détail, ces camps ont généré 519 journées pour un coût total de 15 725 € et un coût moyen journalier de 30.30 € ce qui représente une dépense faible au regard des bénéfices enregistrés.

A ces camps programmés à l'avance se rajoutent, au gré des événements, des séjours de solidarité et citoyenneté. Ce fut le cas du 11 au 15 octobre 2015 à l'occasion des inondations qui ont affecté les Alpes Maritimes où 8 jeunes encadrés par 4 professionnels sont allés prêter main forte aux habitants de la petite commune de Biot. Cette intervention vient illustrer une des valeurs prônées à longueur d'année par les équipes de l'établissement auprès des adolescents de l'IME, à savoir la solidarité. Le fait d'avoir perçu et reçu la reconnaissance des habitants et des élus locaux de ce village contribue également à valoriser l'estime de soi de ces jeunes.



Partenariat :

Lorsque nous parlons d'ouverture, c'est bien évidemment aussi avec les autres établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

Dans le registre sanitaire, nous avons signé une convention inter-établissements concernant cinq structures du champ du handicap qui a permis de former deux professionnels de chaque établissement à l'intervention spécifique sur l'affectivité et la sexualité des enfants en situation de handicap. D'ores et déjà, chaque binôme intervient sur ces thématiques auprès des usagers des services porteurs de ce projet.

A ces institutions habituellement répertoriées s'ajoutent des structures ancrées dans les activités sportives et culturelles. C'est ainsi qu'autour des fêtes du Roi de l'Oiseau, nous avons conventionné avec de nombreuses associations, ce qui nous facilite la mise en place d'activités très bénéfiques à nos jeunes. C'est ainsi qu'une convention avec les « OBRAGOS » structure associative prenant en charge tout le matériel de ces festivités (maintenance, entretien et réparation) nous permet de mettre tous les mardi matins nos jeunes en situation préprofessionnelles dans un milieu ordinaire très prévenant et sécurisant. Une autre convention avec « LES ETATS DU VELAY » nous assure la participation à d'autres festivités

comme celles de Pradelles donnant lieu d'ailleurs à un camp. Le partenariat avec « LA POUSINADE » l'Ecole des Arts Renaissance nous permet de travailler autour du champ et de la musique. Nos jeunes bénéficient ainsi d'un enseignement musical (tambour, flûte...) par des personnes qualifiées, qui leur permettent ensuite de participer en tant qu'acteur à ces festivités. Une convention prochaine avec les archers du Velay devrait nous apporter une nouvelle activité sportive pour l'année 2016.

L'IME a poursuivi ses efforts en matière de rénovation et d'équipement avec un engagement financier avoisinant les 120 k€.

C'est ainsi que tous les WC des groupes d'internat ont été refaits, les portes des ateliers changées pour moitié, ainsi que les revêtements de sol de l'infirmerie et le renvoi d'alarme incendie des groupes d'internat vers le bureau des veilleurs de nuit.

Outre différents équipements pour les ateliers, les cuisines, l'internat et l'administration, l'IME renouvelle aussi son parc automobile avec l'achat de deux nouveaux véhicules (une 308 et un Partner). Ces derniers achats sont réalisés auprès du Groupement d'achat Public qui nous garantit des rabais de près de 40 % sur le prix catalogue.

Jean-Louis MIRAMAND
Directeur



SESSAD DU Velay

Présentation du SESSAD du Velay

Le service est implanté 2, rue Pierret au Puy en Velay. Le SESSAD est agréé pour accueillir 25 jeunes scolarisés ou en apprentissage, de 10 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Le SESSAD Pro propose un soutien à l'intégration scolaire et professionnelle, un accompagnement éducatif et social, un suivi médical et thérapeutique.

Il s'agit d'apporter à l'enfant en lien avec la famille et l'école, l'aide technique et relationnelle nécessaire à l'acquisition d'un maximum d'autonomie, de faciliter son intégration scolaire et professionnelle, d'accompagner et de soutenir les différents acteurs intervenant dans la vie du jeune.

2. Durée d'accompagnement :

► Nous avons pu déterminer au terme de six années de fonctionnement la durée moyenne d'accompagnement par le SESSAD du Velay :

Année de référence	Nombre de jeunes suivis au cours de l'année de référence	Nombre de sorties au cours de l'année de référence	Durée moyenne d'accompagnement
2010	30	6	2,5 ans
2011	29	3	1 ans
2012	33	6	2,3 ans
2013	34	8	3 ans
2014	38	11	3 ans
2015	38	12	3 ans

I/ ÉLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Projet de service :

► Au cours des années passées, en conformité avec la commande sociale nous avons réfléchi et défini nos modes d'intervention auprès des usagers et des partenaires. Ces choix ont été validés par les évaluations interne et externe et ont nourri la rédaction du projet de service qui a été finalisé en décembre 2015 et validé lors du Conseil d'administration du 2 mars 2016.

3. Prises en charge collectives :

► Ce sont des activités proposées aux jeunes pendant les vacances afin de ne pas trop les solliciter sur leurs emplois du temps scolaires. Elles permettent une continuité de l'accompagnement et une observation dans un contexte collectif de détente. Pour cela nous proposons des activités attrayantes : piscine, spectacles, randonnées vélo, pêche, esthéticienne, visite parcs etc.



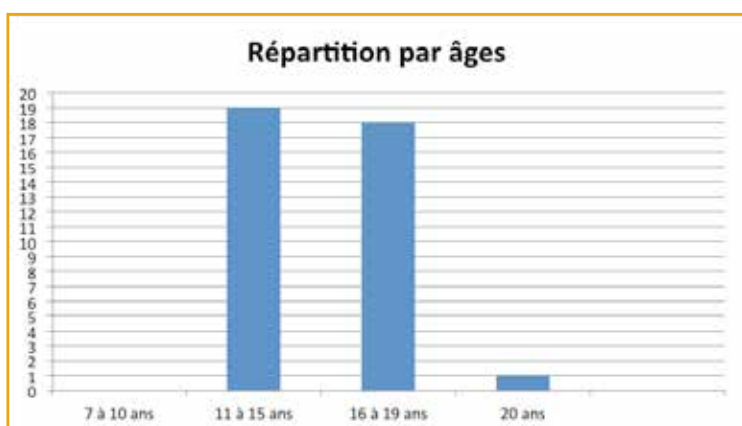
II/ LES BENEFICIAIRES

1. Répartition par âge et par sexe :

Comme l'année dernière **38** jeunes ont été accompagnés par le SESSAD entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015.

Classe d'âge au 31/12/2015 :

- ▶ 10 ans : 0
- ▶ 11 à 15 ans : 19
- ▶ 16 à 19 ans : 18
- ▶ 19 à 20 ans : 1



C'est à partir du collège que nous accueillons le plus d'adolescents (ULIS et lycées professionnels). Les jeunes âgés de plus de 16 ans sont soit apprentis en alternance soit en lycée professionnel. L'orientation SESSAD Professionnel est confirmée et dès la 3^{ème} année en ULIS collège nous proposons des séances de « découverte des métiers ». Elles ont lieu principalement sur le plateau technique de l'IMPro « Les Cévennes » sous la conduite de l'éducateur technique.

Ce dernier évalue les compétences techniques afin de préciser et d'affiner l'orientation future. Il est référent en particulier du parcours de formation et d'intégration professionnelle pour les jeunes de 14 à 20 ans. En lien avec le contexte professionnel et scolaire, il propose l'accompagnement physique, administratif du jeune dans ses démarches de recherche de stages, de terrain d'apprentissage ou d'emploi.



2. Mouvement des bénéficiaires :

Entrées : 11 jeunes sont entrés en 2015

- 2 au cours 1^{er} trimestre
- 5 au cours du 3^{ème} trimestre
- 4 à la rentrée de septembre 2015

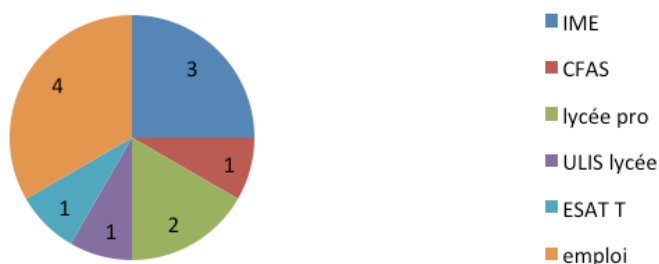
Sorties : 12 jeunes sont sortis au cours de l'année 2015

- 3 orientations en IME
- 1 apprentissage en alternance
- 2 poursuites apprentissage en lycée professionnel
- 1 ULIS lycée Yssingeaux
- 1 ESAT Transitionnel
- 4 ont obtenu le CAP et sont en emploi ou recherche d'emploi

Au cours de l'année nous avons maintenu un effectif entre **27** et **29** simultanément pour une capacité d'accueil de 25. Le flux de l'activité de notre service, avec des entrées et sorties en cours d'année, nous a permis d'accueillir un nombre de jeunes en progression constante. Ainsi, nous avons suivi des jeunes dès le mois de juin ce qui nous permet de les connaître et d'anticiper la rentrée scolaire suivante. Le nombre important de sorties, pour la deuxième année consécutive, nous permet d'apurer notre liste d'attente laissant peu de jeunes sans solution.



Orientations à la sortie



Nous déplorons depuis quelques années l'offre trop restreinte de l'Education Nationale pour les élèves au-delà de 16 ans, notamment en ULIS Lycée professionnel. Au cours de l'année 2015 nous avons constaté une ouverture du côté des sections d'apprentissage dans les lycées techniques. Ces sections nous paraissent bien adaptées pour accueillir les élèves qui bénéficient d'un suivi SESSAD.

3. Répartition de la population

Les lieux de scolarité et de formation :

► Les jeunes sont scolarisés principalement sur le bassin du Puy en Velay et à Brives Charensac, en classes primaires, collèges ou lycées professionnels ; par contre, leurs résidences sont situées dans un rayon de 30 kilomètres.

Etablissements	
C.L.I.S	1
U.L.I.S collège	16
ULIS lycée	4
Lycée pro	6
SEGPA	4
Apprentissage CAP/CFAS	4
Scolarité ordinaire	2
Déscolarisé	1



III/ L'ACTIVITE

1. Jours d'ouverture :

► Nous assurons 200 jours d'ouverture effectifs en proposant des prises en charge collectives pendant les vacances scolaires pour ceux qui en ont besoin.

2. Séances :

► **Nous comptabilisons comme une séance :**

- Une rencontre avec le jeune et/ou sa famille, par l'ensemble des corps de métiers du SESSAD : paramédicaux, psychologues, éducateurs, assistante sociale, enseignant, médecin, coordinatrice santé.
- Les ESS (équipes de suivi de la scolarité) qui ont lieu dans les écoles.
- Les réunions de synthèses et de projet réalisées dans le service.

A cette activité nous devons rajouter les temps de trajet, les temps de préparation des séances, les partenaires, les temps de réunion.

Nous constatons ainsi que le nombre de séances a régulièrement augmenté depuis l'ouverture du service pour un nombre constant d'adolescents. En 2015, nous avons réalisé 2370 séances.

Toutefois, en l'absence de nomenclature précise, un comparatif avec d'autres services similaires est actuellement impossible. L'étude CREAL commandée par l'ARS à laquelle nous participerons début 2016 devrait permettre une uniformisation de la comptabilisation des séances effectuées par les SESSAD sur le territoire national.



Les Apparts d'Espaly

L'ACTIVITÉ :

L'année 2015 n'aura pas été une année très favorable en terme d'effectif et donc, de budget, mais aussi en matière d'organisation du travail.

En effet, M^{me} FAURE, chef de service, n'a pas été en mesure de reprendre son travail et reste donc en longue maladie.

Cette absence a été compensée par un surinvestissement de toute l'équipe et une modification dans l'organisation du travail avec la nomination d'un référent en lien direct avec la direction.

Ce dispositif fonctionne mais ne peut être que temporaire.

Pour en revenir aux problèmes d'effectifs, les très nombreuses sorties d'usagers enregistrées en fin d'année 2014 ont quasiment vidé le service de ses locataires. Elles ont été le fruit d'une conjonction d'événements très favorables conjuguant à la fois des libérations de places de travail dans les ESAT où nos jeunes avaient eu l'occasion de faire leurs preuves dans le cadre de stages, et des solutions d'hébergement coïncidant parfaitement aux possibilités des postulants. Ces éléments, très favorables et plutôt flatteurs quant à l'efficacité du service, nous ont plongés dans une grande difficulté pendant tout

le premier semestre. C'est ainsi que sur les six premiers mois de l'année, nous avons fait un total de 743 journées alors que nous aurions dû mathématiquement en réaliser 1125. Le second semestre a connu une montée en charge progressive pour arriver en fin d'année à 1130, chiffre en total accord avec nos objectifs.

L'évolution de la fréquentation du service a été la suivante :

Année	Nombre d'usagers
janvier	4
février	4
mars	4
avril	3
mai	4
juin	4
juillet	5
août	5
septembre	5
octobre	6
novembre	7
décembre	7

En sachant que l'équilibre financier correspond à une occupation moyenne de 6.5 jeunes.



Les Apparts d'Espaly

Avec près de 250 journées au mois de décembre et un effectif au complet, nous pouvons sereinement envisager l'année 2016.

Lorsque l'on regarde les années écoulées, on repère bien cet effet « yoyo » avec une année faste suivie d'une autre plus creuse. La mécanique semble bien rodée et si l'on regarde ces dernières années, on la retrouve de façon systématique :

Année	Nombre de journées
2012	2315
2013	2104
2014	2442
2015	1873
2016	2300

estimation au regard des chiffres du 1^{er} trimestre 2016

Parallèlement à l'accueil traditionnel d'enfants issus des établissements médico-sociaux du département dans le cadre de leur projet d'insertion sociale et professionnelle, les APPARTS prennent également en charge des jeunes sur de plus courtes périodes. C'est ainsi que nous avons accueilli un jeune de la MECS Les Ecureuils et un autre de l'ITEP des PEP 43 dans une dynamique d'accompagnement à l'hébergement en complément de leur formation au CFAS.

Ces interventions se sont déroulées dans le cadre formel de conventions inter-établissements.

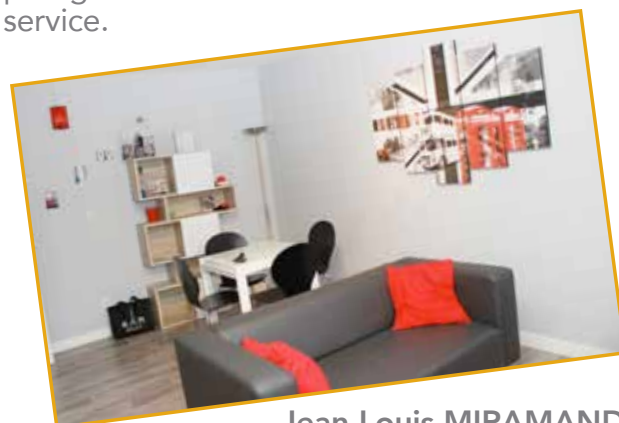


Nous avons aussi accueilli une jeune fille de l'ULIS d'Yssingaux pour une évaluation de ses compétences en matière d'autonomie et une autre en provenance du SESSAD Croix Rouge en alternative à un placement en établissement psychiatrique.

Ces entrées inhabituelles semblent montrer que, progressivement, les APPARTS deviennent un outil utile aux autres établissements.

Dans un registre plus ludique, notons que les professionnels du service ont encadré une sortie programmée et organisée par nos jeunes pensionnaires à Disneyland pendant trois jours. Ce court séjour est apparu comme étant une véritable aventure pour ces jeunes qui ne sont pas familiarisés à la programmation et la mise en œuvre de ce genre de loisir.

Enfin, grâce aux bons résultats de l'année 2014, nous avons pu continuer la modernisation de l'établissement. C'est ainsi que nous avons pu refaire entièrement les appartements 4 et 5 et les équiper d'une cuisine neuve, pour le plus grand bonheur des locataires de ce service.



Jean-Louis MIRAMAND
Directeur



Cap emploi

Rapport d'ACTIVITE
année 2015

capemploi
ressources handicap

Cap emploi 43
14, chemin des Mauves - Mons
43000 LE PUY-EN-VELAY

 : 04 71 02 13 87

 : 04 71 02 35 03

 : accueil@capemploi43.org





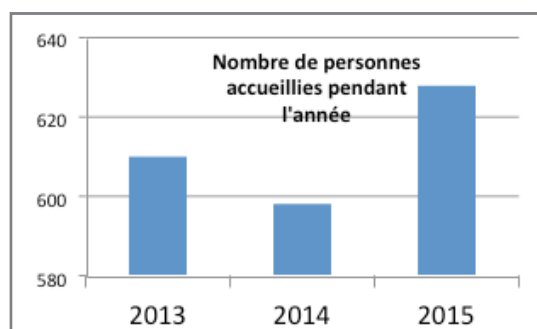
1 - UNE ACTIVITE TRES SOUTENUE

A / Activité auprès des personnes :

1 505 personnes bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ont été soutenues au cours de l'année 2015, dans le cadre d'un appui ponctuel ou d'un accompagnement renforcé, dans la construction de leur projet professionnel et/ou l'appui opérationnel au recrutement. Ce chiffre est en progression de 8,4 % par rapport à 2014 (1 388 personnes concernées).

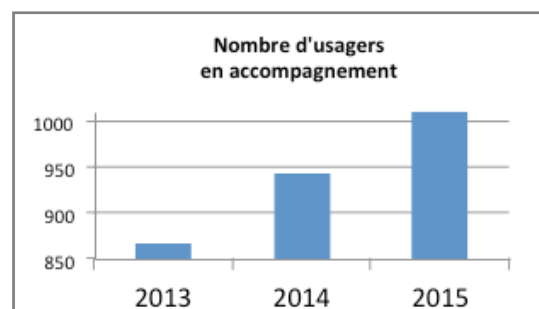
Nombre de personnes accueillies :

	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Nombre de personnes accueillies pendant l'année	610	598	628	5,02 %
dont non connues par Cap emploi	424	390	447	14,62 %



Nombre de personnes en accompagnement vers l'emploi, en progression:

	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Nombre de dossiers actifs au 31/12 (stock)	866	943	1010	7,1 %
dont PPAE ¹ (actifs au 31/12)	578	671	670	-0,1 %



Durée d'inactivité :

	2013	2014	2015
0 - 12 mois	36	29	35
13-24 mois	8	13	8
24 mois et +	481	452	466

B / Activité auprès des entreprises :

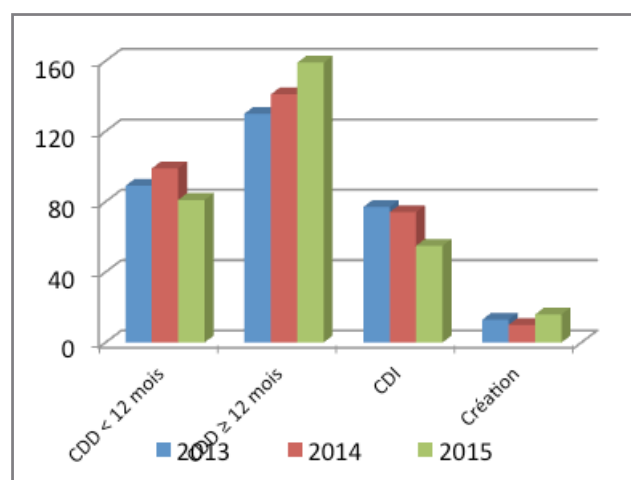
- 211 visites d'employeurs ont été effectuées par les conseillers, soit 117 % de l'objectif fixé (180), dont 92 auprès de nouvelles entreprises (43 % de l'ensemble des visites réalisées).
- 299 offres d'emploi ont été collectées auprès de 208 employeurs différents, ce qui a donné lieu à la signature de 264 contrats de travail.

Insertion Professionnelle	Objectifs	Réalisations	Ecart (en unités)	Réalisés (en %)
Placements > 3 mois (conventionnels)	250	311	+62	124 %
Dont emplois privés	200	226	+26	113 %
Dont emplois publics	50	85	+35	170 %
Dont alternance	13	10	- 3	65 %

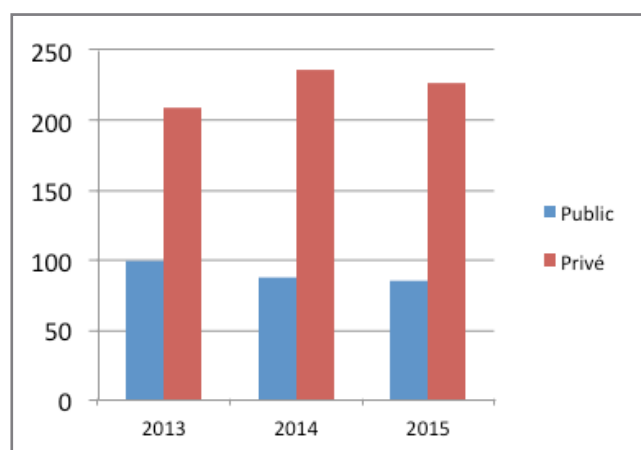
Formation professionnelle	Objectifs	Réalisations	Ecart (en unités)	Réalisés (en %)
Entrées en formation	95	87	- 8	91,5 %

Durée des contrats (supérieurs à 3 mois) :

Réalisations	2013	2014	2015
CDD < 12 mois	89	99	81
CDD ≥ 12 mois	130	141	159
CDI	77	74	55
Création d'entreprises	13	10	16
Total	309	324	311

**Insertion selon le statut de l'employeur (contrats supérieurs à 3 mois)**

Réalisations	2012	2013	2014
Employeurs publics	82	100	88
Emplois privés ²	217	208	247
Total	299	308	335



2 - COOPERATION PARTENARIALE

A/ Convention de partenariat renforcé avec Pôle emploi

Cap emploi a renouvelé sa convention de partenariat avec Pôle emploi durant l'année 2015.

La nouvelle convention de partenariat s'inscrit dans la continuité des précédentes conventions. Elle tend à renforcer les liens entre nos deux réseaux pour apporter le service le plus adapté aux besoins des demandeurs d'emploi en situation de handicap, ainsi qu'aux employeurs du département.

Les objectifs d'accueil de nouveaux demandeurs d'emploi sont conformes aux objectifs de l'année précédente. Ils sont susceptibles d'évoluer annuellement en fonction du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap inscrits à Pôle emploi sur le département de la Haute-Loire.

Durant l'année 2015, 350 personnes ont été adressées par Pôle emploi à Cap emploi pour bénéficier d'un accompagnement renforcé d'une durée maximum de 30 mois. Les conseillers en reclassement garantissent, au sein des agences Pôle emploi, un accueil de proximité régulier lors de permanences hebdomadaires. Celles-ci permettent d'entretenir un partenariat de qualité avec les référents « Travailleurs Handicapés » de Pôle emploi au bénéfice des parcours de nos usagers.

B/ Collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dans le cadre de la collaboration du Cap emploi 43 avec la MDPH de la Haute-Loire, les conseillers en reclassement ont participé en 2015 à 25 Equipes Pluridisciplinaires. L'objectif de ces journées est de déterminer l'employabilité en milieu ordinaire de travail du public, rencontrer et éventuellement de définir l'orientation professionnelle des demandeurs d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

208 personnes ont été rencontrées lors de ces 25 journées de travail collégiales et 12 dossiers sur pièce ont été étudiés.

A l'issue des équipes pluridisciplinaires, 65 personnes bénéficiaires de la RQTH ont été confiées en suivi à Cap emploi 43.

Ce partenariat permet à Cap emploi 43 de faire étudier, en urgence si besoin, de façon exceptionnelle, des dossiers de demande de RQTH.

C/ Convention de collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 43 (CDG43)

Par le biais de sa référente Fonction Publique, le Cap emploi 43 œuvre avec le Centre de Gestion dans un esprit d'échange pour délivrer son Offre de Services auprès des collectivités locales, ainsi qu'aux usagers de Cap emploi 43, afin d'accroître le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein des collectivités locales.

Cette coopération a permis de valoriser en 2015 le recrutement de 55 personnes en CDD (dont 48 en CUI-CAE, 1 emploi d'avenir et 6 en contrat classique), ainsi que la stagiairisation ou la titularisation de 4 personnes.

D/ La Boutique de Gestion (BGE) : Accompagnement à la création / reprise d'entreprise

BGE est le prestataire/service de l'AGEFIPH pour l'aide à l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.

Depuis le 1^{er} juin 2014, Cap emploi met à la disposition de BGE un bureau d'accueil, ce qui permet de favoriser la proximité du service aux usagers et d'enrichir notre coopération.

En 2015, les conseillers de Cap emploi 43 ont orienté 22 personnes vers la BGE. 16 créations / reprises d'entreprises ont abouti.



E/ Convention avec le MEDEF 43

En mars 2015, l'ASEA 43 et le MEDEF 43 ont signé une convention de coopération dont l'objectif est de promouvoir l'action de l'ASEA en direction des entreprises adhérentes au MEDEF 43.

En juin 2015, le MEDEF 43 a créé sur son site internet 2 nouvelles rubriques d'informations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés : « insertion » et « maintien dans l'emploi ».

Dans le cadre de la collaboration du Cap emploi 43 avec le MEDEF 43, les conseillers en reclassement ont visité des entreprises adhérentes et participé aux déjeuners à thèmes, organisés par le Délégué Général du MEDEF 43, avec des chefs d'entreprises.

Tous les conseillers du Cap emploi ont également suivi une formation sur le Compte Personnel de Formation organisée par le MEDEF en partenariat avec OPCALIA.

3 - RETOUR SUR LE PLAN D'ACTIONS 2015

De nombreux événements marquants ont ponctué l'activité du Cap emploi 43 durant l'année 2015 :

■ 19^{ème} Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) :

- En partenariat avec les membres du Service Public de l'Emploi (SPE), les personnels de Cap emploi et du SAMETH ont animé des temps d'informations à destination des cabinets comptables et des grandes entreprises locales (de plus de 50 salariés). Les réunions se sont déroulées sur les 3 bassins

d'emploi. L'objectif était de communiquer sur les mesures et modalités de recrutement de personnes en situation de handicap, ainsi que celles relatives au maintien dans l'emploi de personnes inaptes, ou en risque d'inaptitude.

- Cap emploi 43 a participé à un petit déjeuner d'échanges à Auchan Brives Charensac avec les partenaires du Handicap (médecin du travail, Sameth, AGEFIPH, Pôle emploi ...)

- **Le Service Public de l'Emploi** : comme chaque année, Cap emploi s'est inscrit dans les manifestations organisées par ses partenaires du Service Public de l'Emploi, en se faisant le relai d'informations auprès de son public : Semaine de l'Industrie, forums et job dating organisés par Pôle emploi, ainsi que la fête de l'alternance.

- **Le Service Public Régional de l'Orientation** : avec la réforme de la formation professionnelle de mars 2014, les membres du SPE (Pôle emploi, Mission Locale et Cap emploi), l'APEC et les OPACIF assurent désormais le déploiement du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). Le réseau des professionnels a engagé une démarche de chartes locales labélisées par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes.

- **La collaboration avec HANDIPACTE** : le FIPHFP a mandaté un cabinet de consultants (Arthur HUNT) pour l'animation du réseau des professionnels auvergnats en charge des questions de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques. Ce nouvel acteur devrait nous permettre à l'avenir de développer un partenariat avec la Fonction Publique d'Etat.

- **La création de deux places de parking pour personnes à mobilité réduite** devant les locaux de Cap emploi, afin de faciliter l'accès de nos locaux.



4 – LE PERSONNEL

Robert LHOSTE et Michel GRUMBACH, conseillers ont réduit de 50% leurs temps de travail hebdomadaire dans le cadre de la mise en place de la retraite progressive. Mr Laurent VALEZ a rejoint l'équipe de Cap emploi pour remplacer progressivement M. GRUMBACH sur son poste de conseiller en reclassement professionnel.

Dans le cadre des actions de professionnalisation, quatre conseillers ont suivi une formation, avec la société Formadi, afin de confirmer leurs capacités commerciales, pour consolider leurs acquis sur le volet de la prospection des employeurs.

CONCLUSION

2015 a été une année difficile sur le front de l'emploi.

L'ensemble du personnel de Cap emploi a, cette année encore, démontré son implication et son professionnalisme. Le dépassement des objectifs atteste de la motivation des professionnels du service.

Les moyens mis à disposition par l'Etat pour promouvoir l'emploi des bénéficiaires de la loi de 2005 ont largement été mobilisés (207 % des mesures à l'emploi allouées à Cap emploi dans le secteur non marchand et 190 % des mesures à l'emploi pour le secteur marchand).

PERSPECTIVES

Pour 2016, la subvention allouée (AGEFIPH / FIPHFP / Pôle emploi) reste identique à celle de 2015 et de 2014.

En début d'année 2016, l'Etat a annoncé qu'il maintiendrait un niveau élevé de mesures à l'embauche pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Après la modification de trois mesures incitatives au recrutement, l'AGEFIPH ne devrait faire évoluer son offre d'intervention qu'en début d'année 2017.

Quant à Pôle emploi, les objectifs et le financement 2016 seront à minima ceux de 2015, soit 350 nouvelles personnes à accueillir en suivi délégué.

Emmanuel RODRIGUES
Directeur





Rapport d'ACTIVITE année 2015

SAMETH

sameth
Handicap & Entreprises
solutions actives pour le maintien
dans l'emploi

SAMETH 43
14, chemin des Mauves - Mons
43000 LE PUY-EN-VELAY

 : 04 71 02 64 26

 : 04 71 02 35 03

 : accueil@sameth43.org

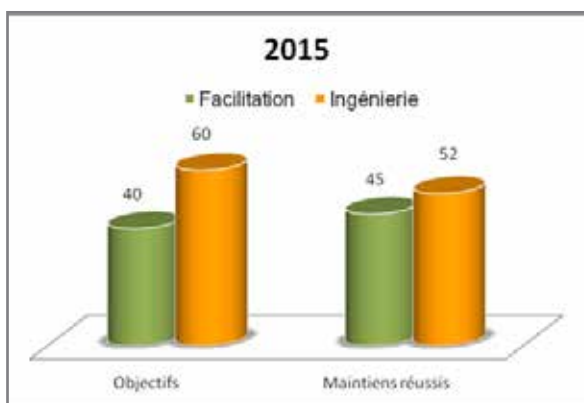




I. Analyse qualitative de l'activité et des résultats de l'année 2015

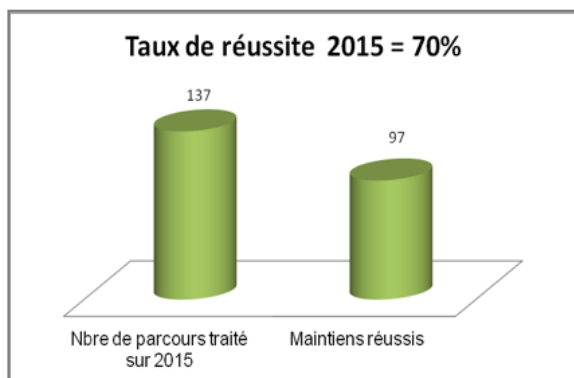
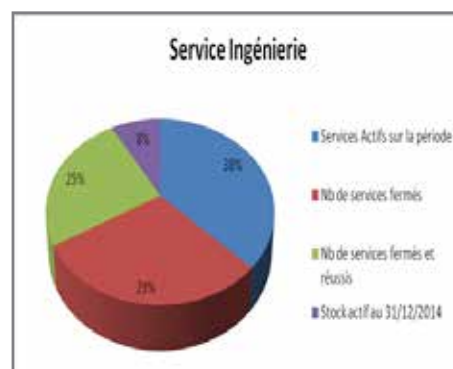
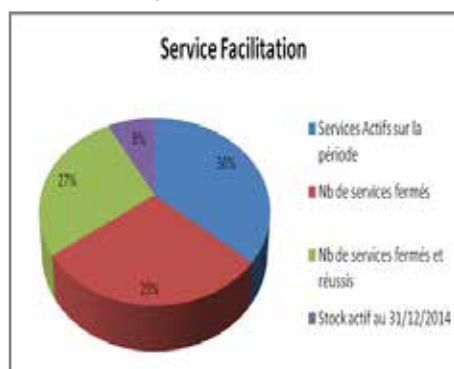
1. Analyse de l'activité et des résultats du SAMETH :

L'atteinte des objectifs de « Maintiens Réussis » est présentée ci-dessous :



	Taux de réussite
Facilitation	112 %
Ingénierie	87 %
Total	97 %

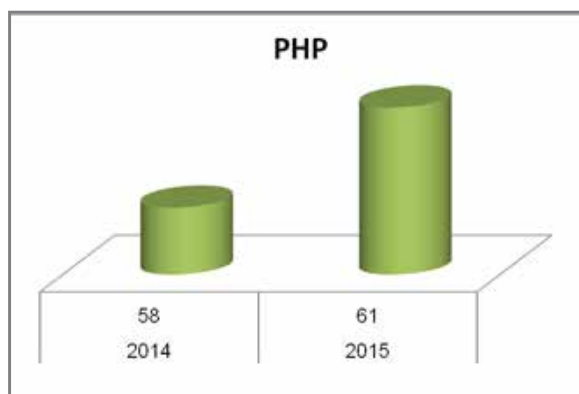
L'activité 2015 du SAMETH peut se résumer ainsi :



Les taux de réussite progressent pour les deux types de service apportés aux usagers, et tendent à se rapprocher.

Les chargés de mission ont atteint un taux de réussite de 75 % en 2015 pour les parcours qualifiés en facilitation (vs 72 % en 2014) et de 74% en 2015 pour les parcours qualifiés en ingénierie (vs 65% en 2014).

2. Analyse de l'activité et des résultats du « Service Maintien ASEA 43 » :



Depuis octobre 2013, le « Service Maintien ASEA 43 » dispense une action intitulée « Prestation Handicap Projet ». La prestation PHP a pour objectif de valider, médicalement et sur passation de tests psychotechniques, le projet professionnel des personnes, accompagnées par Cap emploi, par Pôle emploi ou par une Mission Locale, au regard de leurs restrictions d'aptitudes.

La prescription de cette prestation est majoritairement faite par les conseillers de Cap emploi (environ 90%).

La réalisation de cette prestation nous a permis de développer des relations de proximité avec le service de santé au travail, ce qui bénéficie également au bon fonctionnement du SAMETH. Elle permet surtout d'augmenter nos ressources financières pour le service. S'agissant d'un marché public, nous savons que ce n'est pas une action pérenne.

3. Participation et développement du partenariat :

Pour maintenir la dynamique partenariale, les chargés de mission du SAMETH ont participé aux réunions organisées par ses partenaires (AGEFIPH, CARSAT, Médecine du travail, Service prévention de la CARSAT, MSA, ...).

Durant l'année 2015, les chargés de mission du SAMETH se sont mobilisés pour développer et élargir le partenariat du service. L'objectif poursuivi est de

proposer une démarche d'intervention précoce à l'ensemble de nos interlocuteurs.

Mme STORNI s'est mobilisée pour sensibiliser le conseil de l'ordre des médecins de la Haute Loire.

Le conseil de l'ordre des médecins a notamment diffusé une lettre d'information et la plaquette du SAMETH à l'ensemble de ses adhérents.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, un nouveau contact sera établi afin de sensibiliser le nouveau président du Conseil de l'ordre et de leur demander de promouvoir notre action.

M. ASSEZAT a pris contact avec le service d'inspection du travail de la DIRECCTE Haute-Loire et est intervenu à l'occasion d'une réunion de service des contrôleurs du travail afin de les informer sur nos missions, nos partenariats et nos actions en faveur du maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle.

M. ASSEZAT a également contribué à la formation des représentants des CHSCT du syndicat professionnel Force Ouvrière, le 7 septembre, au cours d'une matinale consacrée à la santé au travail.

M. FOURCAUD a rencontré le Président du Conseil de l'ordre des Kinésithérapeutes de la Haute Loire.

Une information électronique a été diffusée auprès des adhérents.

M. FOURCAUD a engagé une démarche partenariale avec le Centre Hospitalier Emile ROUX au Puy en Velay.

Ce rapprochement devrait nous permettre d'aboutir prochainement à la signature d'une convention de collaboration pluriannuelle.

M. FOURCAUD a été plus fréquemment sollicité par l'entreprise MICHELIN, qui nous identifie comme un partenaire important dans les démarches de reclassement de leurs salariés.

L'entreprise AUCHAN devrait solliciter plus souvent nos services en 2016, puisque que l'entreprise a atteint son taux d'emploi de travailleurs handicapés, depuis la fin d'année 2015.

Le SAMETH doit recontacter la Confédération Générale du Travail pour que nous puissions contribuer à la sensibilisation de leurs adhérents aux missions du SAMETH.

Dans le cadre des actions de sensibilisation, le SAMETH a participé à l'organisation de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) et est intervenu lors des trois petits déjeuners de bassin.

Cette mobilisation a permis de sensibiliser les personnes présentes (cabinets comptables et entreprises privées de plus de 50 salariés) aux actions favorisant le maintien dans l'emploi des salariés et / ou des chefs d'entreprise.

Quatre actions de maintien dans l'emploi ont pu être mises en œuvre dans les semaines qui ont suivi la SEPH.

Dans le cadre du partenariat engagé au niveau associatif, entre l'ASEA Haute Loire et le MEDEF 43 (convention signée en Mars 2015), le SAMETH a été convié aux visites d'entreprises adhérentes et déjeuners organisés par le MEDEF (4). Depuis juin, le SAMETH Haute-Loire est également visible sur le site Internet du MEDEF Haute Loire dans un onglet consacré spécifiquement à l'emploi des Travailleurs Handicapés.

En Octobre 2014, une convention de coopération a été signée entre l'AGEFIPH, le RSI et les SAMETH d'Auvergne. Afin de promouvoir notre coopération en faveur des travailleurs indépendants, notre service a rencontré le directeur local du RSI pour échanger sur le contenu de la convention ainsi que sur des situations concrètes de maintien dans l'emploi de leurs ressortissants.

Les chargés de mission du SAMETH ont constaté que les travailleurs indépendants (hors secteur agricole) avaient plus fréquemment sollicité notre service durant l'année 2015.

Le partenariat avec le RSI est actif et les relations inter services sont bonnes. Il a permis le déblocage de fonds du Régime Social des Indépendants pour le financement (ou le cofinancement) des solutions mises en œuvre pour favoriser le maintien en activité des travailleurs indépendants.





II. Facteurs de réussite ou de freins dans le déploiement de l'offre de service :

Facteur de réussite :

La qualité du partenariat est un facteur essentiel à la réussite de l'action du SAMETH.

Notre participation systématique aux réunions de travail avec nos partenaires contribuent à cette réussite.

Les prescriptions qui parviennent au SAMETH sont le plus souvent faites à bon escient.

Freins :

Le facteur « crise économique »

Le contexte économique en berne constitue un facteur défavorable.

L'année 2015 s'est, une nouvelle fois, caractérisée par une hausse du chômage et une baisse du nombre de salariés.

Au cours de l'année 2015, le SAMETH a dû fonctionner sans secrétaire durant 5 mois.

Le service a été perturbé par 2 arrêts maladie (un premier de cinq semaines et un second de 15 semaines), ce qui a impacté l'activité globale de l'année 2015.

Les changements environnementaux

La pénurie de médecins pénalise autant les services de santé au travail que le service de médecin conseil de la CPAM.

Au cours de l'année 2015, quatre médecins du travail sont partis à la retraite. Deux nouveaux médecins du travail ont été recrutés à temps partiel par l'AIST. De fait, le volume de salariés suivis par chaque médecin du travail a beaucoup augmenté, ceci a pour conséquence une baisse de la fréquence des visites.

En début d'année 2016, le Sameth a organisé une réunion de travail pour sensibiliser ces nouveaux médecins à l'approche du maintien dans l'emploi, nous avons convié le service social de la CARSAT à y participer.

Au cours de l'année 2016, deux médecins du travail partiront, sans perspective de remplaçants pour l'instant. Quatre autres médecins du travail prendront leur retraite au cours de l'année 2018.

Plusieurs infirmiers du travail ont été recrutés pour pallier à la baisse d'effectif des médecins, mais leur rôle reste encore mal défini dans le cadre de la mission de maintien dans l'emploi.

On peut supposer que l'augmentation du nombre de sollicitations directes par les entreprises ou par les salariés correspond à l'orientation des médecins directement vers notre service sans utilisation de la fiche de prescription.

Cette situation impacte le nombre des signalements directs de situations de maintien dans l'emploi (par les médecins du travail) ou indirectement par le biais de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

III. Perspectives :

Les forces du SAMETH 43 sont aujourd'hui nombreuses : les bonnes relations partenariales (services de santé au travail, la CARSAT, les autres prestataires AGEFIPH, ...), la légitimité historique (le service maintien dans l'emploi existe depuis la fin des années 2000 et a toujours été porté par l'ASEA 43), la proximité du service rendu, l'expertise reconnue des chargés de mission du SAMETH 43 et un taux de réussite élevé des maintiens dans l'emploi pris en charge (70 à 75 %).

Toutefois le SAMETH de la Haute Loire sera confronté à plusieurs enjeux importants dans les mois et années à venir.

Le premier et plus important est le renouvellement du marché public AGEFIPH, l'actuel se terminant au 31 décembre 2016, après une année de prolongation.

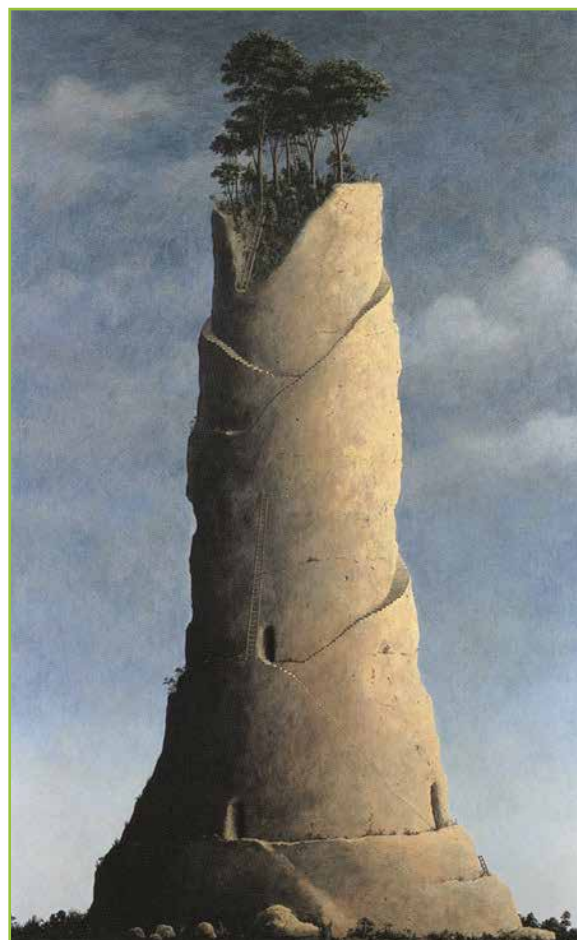
Le second est lié à la pénurie de médecins du travail, qui affecte l'ensemble des départements à un degré plus ou moins élevé. Cet élément est important car les médecins du travail constituent la charnière de notre activité, tant pour les signalements des situations de maintien (post visite de pré reprise ou de reprise), l'aide à la recherche de solutions qu'à la validation et la mise en place des solutions de reclassement professionnel des usagers pris en charge.

Pour agir sur ce facteur pénalisant, le SAMETH devra poursuivre le travail de promotion, d'information et de sensibilisation des employeurs (publics ou privés), soit directement (comme les chargés de mission ont pu le faire durant la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées), soit par des voies détournées (publications, sollicitations des organisations patronales et syndicales, sensibilisation des Instances Représentatives du Personnel, ...). Le SAMETH devra également continuer à mobiliser les professionnels de santé susceptibles

d'engager leurs patients dans une démarche anticipée de reprise du travail en les mettant le plus précocement en relation avec notre service.

Le service devra également se saisir de plusieurs opportunités, notamment l'ambition de l'AGEFIPH de soutenir plus vigoureusement leurs partenaires service du maintien dans l'emploi, la promotion de la convention RSI / AGEFIPH / SAMETH, ... et contribuer au développement des services de santé au travail afin de favoriser des connexions plus régulières entre nos deux services.

Emmanuel RODRIGUES
Directeur



ORGANIGRAMME 2015



DES STRUCTURES ET DES DIRECTIONS

PARTENAIRES

FINANCEURS



TECHNIQUES



CNAPE



Éducation Nationale

DTPJJ - DIRPJJ

MDPH

Mission Locale

Association Tutélaire

ARESTPA

HANDICAT
CNAEMO

FN3S

UNIFAF
UNITH

Pôle Emploi



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

